

Le Chasseur *de l'Orne*

Fédération Départementale des Chasseurs de l'Orne







LE MOT DU PRÉSIDENT

À l'issue de l'Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs, 3 nouveaux administrateurs ont rejoint notre Conseil. Ils ne seront pas de trop pour contribuer à mener à bien les grands chantiers qui nous attendent.

Durant de nombreuses années, notre activité consistait essentiellement à la gestion de la chasse dans le département. Au fil du temps, petit à petit, nous devenons animateurs, formateurs, éducateurs, lobbyistes,... et cela n'est pas si simple.

J'en veux pour preuve l'étude très enrichissante que nous avons réalisée récemment avec les partenaires sur les continuités écologiques dans notre département (voir page 34). Cette étude met en évidence l'impact négatif du cloisonnement des territoires sur la faune sauvage. Les chasseurs doivent faire entendre leurs positions sur cette question, il en va de l'avenir de la chasse.

Autre chantier en préparation, le schéma départemental de gestion cynégétique. Il fixera les modalités réglementaires de la chasse dans l'Orne pour les six années à venir. Il implique, de notre part, une concertation et réflexion approfondies avec nos partenaires institutionnels : agriculteurs, forestiers, administrations, utilisateurs de la nature, etc.

En ce qui concerne notre siège social à Silly-en-Gouffern, vous avez été nombreux à venir le découvrir à l'occasion de l'opération « portes ouvertes » les 1^{er} et 2 juin derniers. Nous avons la volonté d'en faire un véritable lieu de vie de la chasse Ornaise : réunions, expositions, formations, animations diverses, etc. N'hésitez pas à nous faire connaître vos attentes.

À l'aube de la saison 2013/2014, faisons un tour d'horizon de la situation cynégétique :

- Un printemps particulièrement froid et pluvieux n'est jamais de bon augure pour la réussite des nichées de perdrix et faisans. Pour ce qui est du lièvre, les comptages et observations diverses sont encourageants et nous permettent un optimisme relatif.
- Le chevreuil reste stable, malgré un printemps très froid, et le développement de l'ensilage d'herbe qui laisse toujours craindre une mortalité importante des jeunes. En contrepartie, les foin sers seront plus tardifs ce qui, sur le plan cynégétique, est plutôt un point positif.
- Le sanglier est toujours diversement présent sur notre territoire. Les dégâts, au moment des semis de maïs sont plus faibles que l'an dernier ! Une grande superficie de blé n'ayant pas levé en raison du mauvais temps cet automne, a été remplacé par du maïs et fort heureusement la levée de ce dernier a été très rapide. Souhaitons que les fruits forestiers soient cette année au rendez-vous, afin de limiter les incursions des animaux lorsque les maïs seront plus exposés avant la récolte.

La chasse dans notre beau département est bien vivante. Le succès de la dernière exposition de trophées, les inscriptions au permis de chasser ainsi que les différentes formations réalisées sur le nouveau site de Silly-en-Gouffern en témoignent.

Tout cela n'est possible que grâce au travail de tous.

Amicalement en Saint-Hubert.

Christophe de BALORRE
Président

SOMMAIRE

- 01** Le mot du Président
- 02** Le conseil d'administration
- 04** L'assemblée générale
 - 04** Rapport moral
 - 08** Bilans
 - 11** Vote des résolutions
 - 12** Remise des médailles
 - 15** Élections
 - 16** Interventions techniques
 - Discours de clôture
 - 17** En quelques chiffres
 - 18** Validations du permis
 - 19** Compte-rendu invitation jeunes permis
- 20** Grand gibier
 - 20** Sanglier
 - 22** Indemnités
 - 27** Plan de chasse cervidés
 - 28** Chevreuil
 - 29** Cerf
 - 30** Rappel réglementaire
 - 31** Aménagement du territoire
 - 32** Les trophées
 - 34** Les continuités écologiques
- 38** Barème subventions
- 39** Petit gibier
 - 39** Lièvre
 - 40** Perdrix
 - 41** Dossier : PeGASE
- 51** L'ONCFS
- 52** La leptospirose
- 54** Concours St-Hubert
- 56** Procès-verbaux
- 59** La louveterie
- 62** Associations
- 68** Recensement des dégâts

Directeur de la publication : C. de BALORRE

Tirage : 15 000 ex.

Dépôt légal : 3^e trimestre 2013



Conception maquette : Corine COUPRIT
Impression : Compédit Beauregard S.A.
Z.I. Beauregard • 61600 La Ferté-Macé
Tél. : 02 33 37 08 33
Photos : F.C.O. • S. LEVOYE • D. GEST



Le CONSEIL D'ADMINISTRATION



M. ROZEL Franck
22, rue de la Gare
61220 Briouze
Tél. 06 14 15 98 17



M. MARTIN Jean
La Bistière
61100 Cerisy-Belle-Étoile
Tél. 02 33 66 52 65



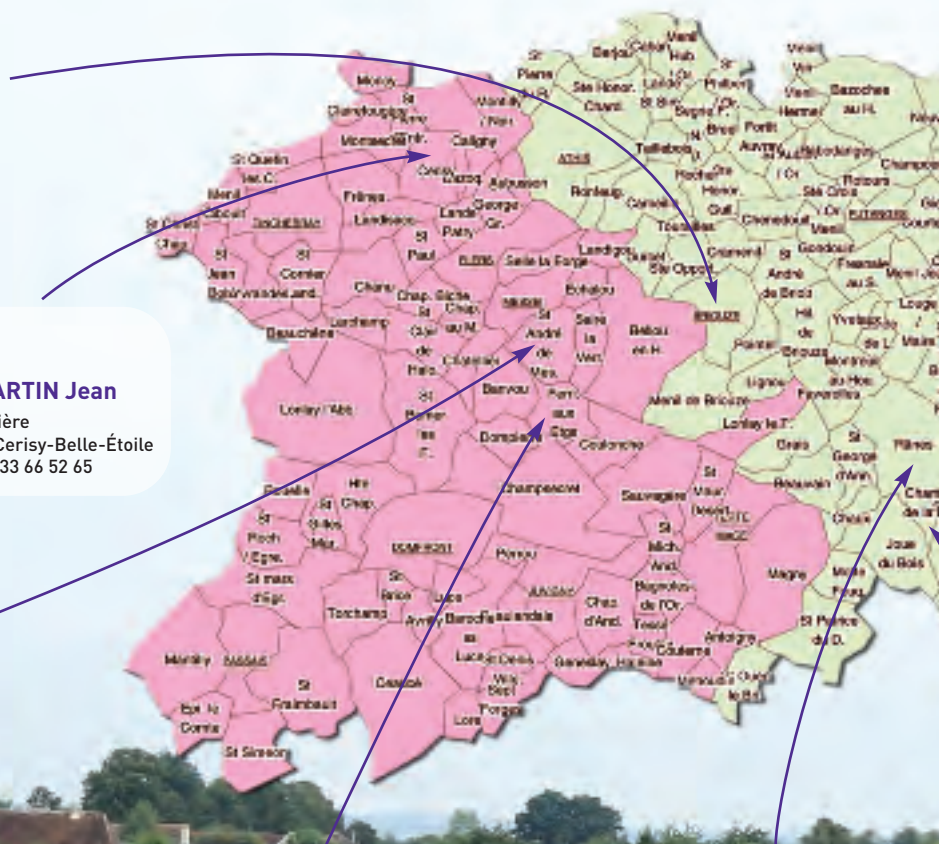
M. DENIS Gérard
Le Breuil
61440 St-André-de-Messei
Tél. 02 33 65 77 50



M. BATILLAT Jean-Claude
L'Air du Bois
61450 La Ferrière-aux-Étangs
Tél. 06 83 62 48 49



M. FRANÇOIS Jean-Claude
Vice-Président
11, rue du Parc
61150 Rânes
Tél. 02 33 35 60 11



SIÈGE SOCIAL

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'ORNE
La Briqueterie
61310 SILLY-EN-GOUFFERN

ADRESSE POSTALE

BP 70015
61201 ARGENTAN cedex
Tél. : 02 33 67 99 39
Fax : 02 33 67 99 40
E-mail : fdc61@fdc61.fr
Site internet : www.fdc61.fr

OUVERTURE AU PUBLIC

Du lundi au vendredi
De 9 h à 17 h sans interruption

SERVICE ADMINISTRATIF

COMPTABLE
Martine VIVIER
INFORMATICIEN
Stéphane CHAUVEL
SECRÉTAIRES
Monique LABBE
Marie-Christine ANDRE
Christelle CORBIN
Sandrine PIJE

SERVICE TECHNIQUE

TECHNICIENS
Xavier BRAULT
Port. 06 30 82 49 06
Yves L'HONORE
Port. 06 37 81 68 55

AGENTS FÉDÉRAUX

Hubert LAMY
Port. 06 07 26 55 28
Jérôme HARDY
Port. 06 24 61 52 26
Etienne ADAM
Port. 06 07 29 31 60

OUVRIER AGRICOLE
Jacky GAUTIER



M. BALLON Michel
Le Grand Jolet
61200 Fontenai-sur-Orne
Tél. 02 33 67 15 63



M. HUREL Philippe
Le Hameau Perré
61160 Ecorches
Tél. 02 33 36 81 61



M. VIVIE Jean
Le Bourg
61550 St-Evroult ND-du-Bois
Tél. 02 33 34 85 70



M. BOULIN Jean
Secrétaire
2, rue St-Aubin
61300 St-Ouen-sur-Iton
Tél. 02 33 34 19 49



M. POISOT Éric
Culoiseau
61110 Moutiers-au-Perche
Tél. 02 33 73 93 38



M. BOUDIER Dominique
Trésorier adjoint
Le Champ Long
61250 Colombiers
Tél. 02 33 26 65 39



Mme BOUDET Jeanne-Marie
Trésorière
La Forge
61320 Le Champ de La Pierre
Tél. 02 33 27 27 87



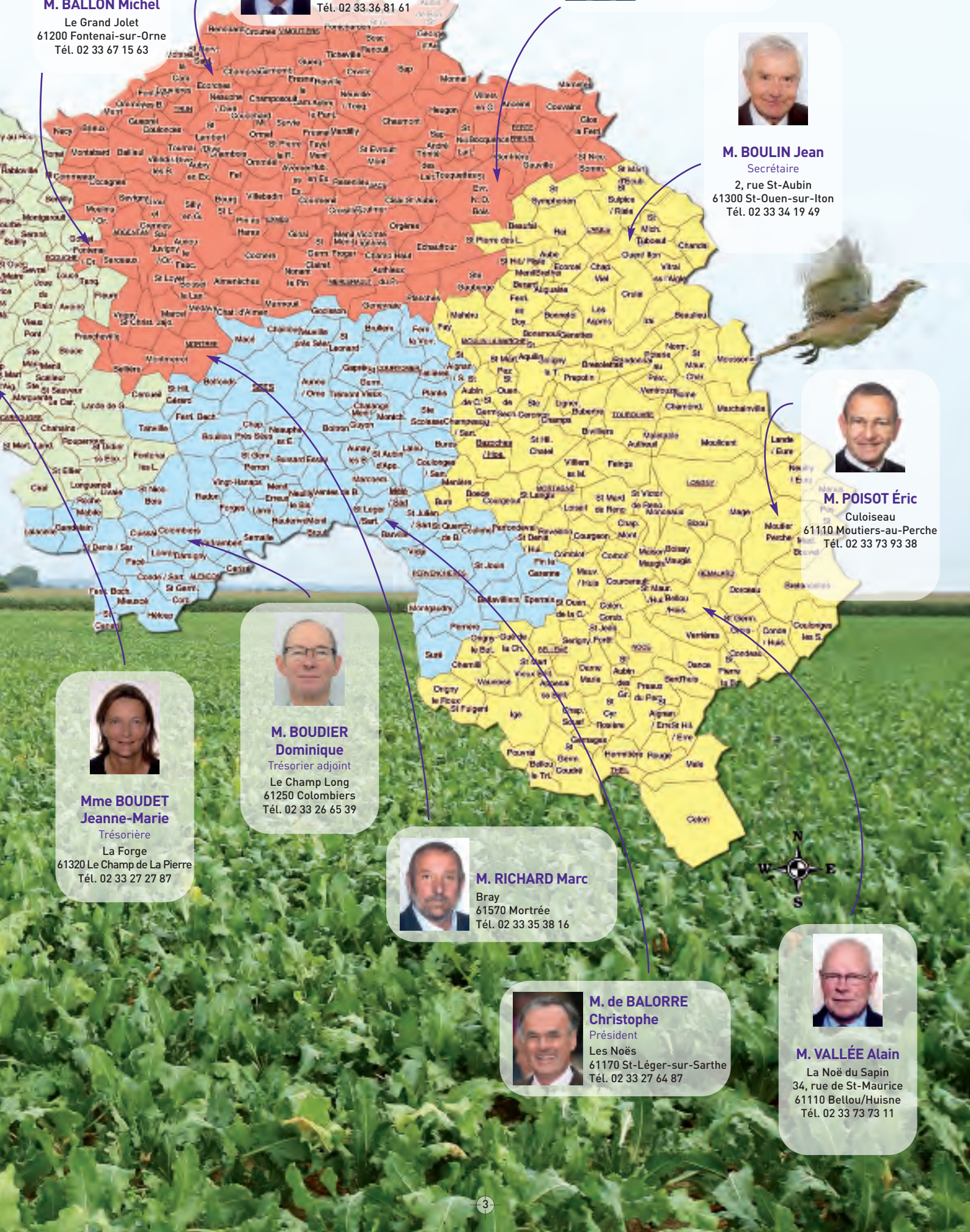
M. RICHARD Marc
Bray
61570 Mortrée
Tél. 02 33 35 38 16



M. de BALORRE Christophe
Président
Les Noës
61170 St-Léger-sur-Sarthe
Tél. 02 33 27 64 87



M. VALLÉE Alain
La Noë du Sapin
34, rue de St-Maurice
61110 Bellou/Huisne
Tél. 02 33 73 73 11





Vue d'ensemble des participants à l'assemblée

RAPPORT MORAL DE LA SAISON CYNÉGÉTIQUE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13/04/2013

Nous y sommes ! L'ensemble des activités de la Fédération sont aujourd'hui regroupées sur un seul et même site. L'emménagement dans nos locaux de Silly-en-Gouffern s'est donc déroulé à la fin du mois de décembre dernier. Je vous reparlerai plus longuement du sujet un peu plus tard. Pour le moment je vais vous relater le bilan cynégétique de l'année écoulée.



Monsieur de BALORRE,
président de la F.D.C.61,
présente le rapport d'activité

BILAN FÉDÉRAL

PERMIS DE CHASSER

310 candidats se sont présentés aux épreuves et 223 ont été reçus soit un taux de réussite de 72 %. Depuis plusieurs années les fédérations demandent une réforme de l'examen du permis de chasser. Elles ont été en partie entendues. Ce qui va changer à partir du 1^{er} janvier 2014, c'est tout d'abord que les examens théoriques et pratiques auront lieu le même jour. Après avoir subi l'examen pratique (qui incorporera l'utilisation d'armes automatiques) le candidat se verra poser 10 questions théoriques relatives à la chasse et la sécurité.

Pour le moment, il n'est pas prévu, comme les fédérations l'ont souhaité, la mise en place d'un examen par module. Ceci aurait permis aux candidats de repasser uniquement les modules non validés et de garder le bénéfice de ceux acquis. Nous y arriverons bien à terme, car aujourd'hui la quasi-totalité des examens se font sous cette forme.

Pour la prochaine saison cynégétique 2013-2014, les chasseurs vont pouvoir éditer à domicile, leur titre de validation. Ils vont « e.valider ».

Dix ans après la création du Guichet Unique, qui a mis fin à des démarches administratives fastidieuses, coûteuses et longues :

- visa du Maire,
- passage à la Fédération,
- chez l'Assureur,
- puis à la Trésorerie Générale, une nouvelle étape est enfin franchie.

L'accord récent des ministères de l'Écologie et des Finances, vient d'ouvrir une nouvelle possibilité aux chasseurs : celle d'éditer à domicile, sur leur imprimante, le titre de vali-

dation qu'ils viennent de commander par Internet et de régler en ligne avec leur carte bancaire.

Ainsi, il n'y aura plus aucun frein pour répondre à une invitation de dernière minute dans un département : pour la palombière d'un ami par exemple, ou à la hutte pour une passée mémorable, ou toute autre aventure cynégétique...

Le système mis en place est très simple, il suffit de se connecter sur le site Internet de la Fédération, compléter en ligne sa commande, en régler le montant et lancer l'édition du titre une fois les contrôles réglementaires effectués.

En quelques secondes et quelques clics, le chasseur se retrouvera avec tous les documents nécessaires pour une belle journée de chasse ou pour la saison. (Pour ceux qui sont allergiques à internet, ne vous inquiétez pas, l'ancien système demeure : il a fait ses preuves !

Nous continuerons également à vous proposer, avec notre partenaire AXA, une assurance chasse dans les mêmes conditions que l'an dernier, soit 18,50 €.

Pour l'année écoulée, le nombre de validations pour le département s'élève à 13 313, dont 1 363 nationales. Vous savez que les nouveaux chasseurs valident automatiquement un permis national au tarif préférentiel de 70 €. Ils ont été 193 à bénéficier de cette mesure cette année.

Les validations s'accompagnent de la vente de 10 526 contributions grand gibier départementales et 1 333 contributions grand gibier nationales. Chaque année, nous perdons environ 250 permis en moyenne.

Par contre les validations temporaires progressent :

Pour la saison 2012/2013, plus de 800 validations temporaires 3 ou 9 jours ont été vendues. Sans doute faut-il voir dans ces chiffres une pyramide des âges qui n'est pas très favorable aux chasseurs d'une part, et l'effet crise qui touche également les budgets d'autre part.

BILAN CYNÉGÉTIQUE PETIT GIBIER

Pour le petit gibier, l'année écoulée est très contrastée.

LE PETIT GIBIER SÉDENTAIRE

Le lapin

Il est de plus en plus présent dans le département et pose très ponctuellement des dégâts, surtout en bordure des lignes SNCF, ce qui obligera la Fédération à demander son classement nuisible sur quelques communes supplémentaires.

La perdrix

L'étude PEGASE, dont une partie des résultats viennent de vous être brillamment exposés par Mme BRO, démontre l'utilité et la nécessité de mettre en place de tels protocoles, afin de tenter de pérenniser la biodiversité et la chasse. Les fédérations de l'Orne et du Calvados ne regrettent pas leur investissement.

Après comptages, les populations de perdrix grise sont en baisse sur la plaine d'Argentan, et plus particulièrement sur la région de Trun où nous sommes, une nouvelle fois, passés sous la barre des 5 couples aux 100 ha.

Le lièvre

Pour la troisième année consécutive, des cristallins de lièvres ont été collectés dans les trois départements bas-normands. Les premiers résultats commencent à nous parvenir. Ils montrent une baisse du nombre de jeunes par rapport aux adultes dans le tableau de chasse. Ce qui explique le faible taux d'accroissement des populations. Ces résultats vont être exploités statistiquement par les ingénieurs de l'ONCFS, spécialistes du lièvre.



Madame BOUDET, trésorière de la F.D.C.61 présente le budget prévisionnel 2013/2014



Monsieur MAILLARD, expert-comptable expose les comptes clos au 30 juin 2012



Monsieur BELLANGER, commissaire aux comptes, présente son rapport



Monsieur LENOIR, sénateur-maire de Mortagne

Au niveau départemental, de grosses disparités sont observées quant à la densité de l'espèce. Il serait sans doute peut-être souhaitable de mettre en place une enquête afin de mieux connaître le tableau de chasse.

LE PETIT GIBIER MIGRATEUR

La bécasse

La mise en place au niveau national du carnet bécasse depuis maintenant deux saisons, nous amène à demander à monsieur le Préfet, dans le cadre de la prochaine CDCFS, la suppression de l'interdiction de la chasse en battue. En effet, cette mesure fait maintenant doublon avec le carnet de prélèvements.

Le gibier d'eau

Les précipitations très abondantes ont favorisé la rentrée et le stationnement dans les terres des anatidés. Une grande diversité d'espèce a pu être prélevée et aucune vague de froid significative n'a entraîné de fermeture pendant la saison. Une belle saison donc. Par contre, le mois de février semble perdu pour la chasse du gibier d'eau, tous les recours en justice sont arrivés à leur terme et aucune solution ne semble se dégager pour chasser de nouveau en février.



De gauche à droite Madame BOUDET, trésorière de la F.D.C.61, Monsieur ROUSSEL, directeur-adjoint de la DDT, Monsieur MORAUD, préfet de l'Orne, Monsieur de BALORRE, président de la F.D.C.61, Monsieur LENOIR sénateur-maire de Mortagne, Monsieur BOULIN, secrétaire de la F.D.C.61.

LES NUISIBLES

Nous avons, une nouvelle fois, subi la réglementation demandant aux seuls chasseurs de démontrer l'impact du prédateur sur l'environnement. Les associations dites « écologistes », se bornant à remettre en cause les chiffres que nous avançons sans rien proposer. Une nouvelle fois, ils ont malheureusement été largement entendus.

La belette, la martre sont sorties de la liste des nuisibles. La fouine et la pie bavarde ont fait l'objet d'un encadrement drastique qui ne permet quasiment plus de piéger ces deux espèces. Ce classement, absurde, défini par le ministre de l'Environnement, est valable trois années.

L'exception qui confirme la règle : trois espèces peuvent faire l'objet

d'un arrêté départemental, il s'agit du lapin, du pigeon et du sanglier. En ce qui concerne cette dernière espèce, une méthodologie prenant en compte les dégâts ainsi que les prélèvements a été mise au point par la FNC, afin de permettre le classement nuisible dans les massifs où le sanglier pose de vrais problèmes. Cette méthode a été entérinée dans l'Orne lors de la CDCFS de 2012.

En ce qui concerne les renards : 6 098 queues de renards ont été payées pour la saison 2011/2012, contre 7 279 pour la saison 2010/2011. 1 451 renards ont été piégés, environ 1 500 ont été déterrés, ainsi que 250 blaireaux par les équipages du département. Les lieutenants de loupeterie ont détruit en battues administratives, 248 renards ainsi que 504 corbeaux, 3 blaireaux et 22 sangliers.



1 451 renards ont été piégés



504 corbeaux

GRAND GIBIER

Le plan de chasse chevreuil 2012/2013 est resté stable avec 5 734 chevreuils attribués.

Pour la saison de chasse prochaine, et comme la saison écoulée, les cartons de tir seront pré-remplis. Il vous suffira de contrôler que le carton que vous retournez à la Fédération correspond bien au bracelet apposé sur l'animal.

Vous aurez également la possibilité de renseigner vos réalisations directement par internet, ce qui vous dispense du retour par la poste. Je vous rappelle que le délai de retour des réalisations est de 48 heures (par courrier ou Internet). Les bracelets non réalisés doivent être renvoyés en fin de saison avec la mention « non utilisé ». Certains attributaires de plan de chasse ont des difficultés à respecter cette réglementation. Il s'agit d'une infraction à la réglementation et ils seront verbalisés dès la saison prochaine.

Le plan de chasse grands cervidés a légèrement diminué avec 1 063 animaux attribués (1 139 en 2011/2012). Le massif de Saint-Évroult a été le plus touché par la baisse et il le sera encore cette année, compte tenu de la baisse significative constatée sur place.

Comme chaque année, la fédération organise l'exposition des trophées qui aura lieu les 1^{er} et 2 juin dans ses nouveaux locaux de Silly-en-Gouffern. Nous profiterons de ce moment pour organiser, à l'intention de tous les chasseurs, une opération « portes ouvertes » sur un nouveau siège social.

L'étude sanitaire des grands animaux, menée en partenariat avec le GDS de l'Orne a été reconduite. Les prélèvements ont été principalement ciblés sur les massifs d'Andaines et d'Écouves.

Pour Andaines, la tuberculose bovine a été recherchée car plusieurs cas sur bovins ont été signalés dans les départements, proches que sont la Mayenne et l'Ille-et-Vilaine. Tous les résultats se sont révélés négatifs.

Pour les autres résultats (brucellose, para-tuberculose, etc.), une synthèse sera réalisée par le GDS.

J'en profite pour remercier, ici, l'ensemble des chasseurs qui participent à ces études.

Je voudrais également vous dire que nous disposons tout récemment d'une étude technique, scientifique et prospective réalisée sur les bio-corridors empruntés par la grande faune dans l'Orne et la Sarthe.

Cette étude conduite en partenariat avec la F.D.C. de la Sarthe, l'O.N.F., l'O.N.C.F.S., et la Société de Vénérie a été confiée à un cabinet spécialisé en écologie et s'inscrit dans le concept de « la trame verte et de la trame bleue ».

Elle met, notamment, en évidence l'impact des infrastructures routières sur la grande faune dans notre département. Nous souhaitons maintenant associer les autorités administratives, politiques, agricoles, forestières, et les associations de protection de la nature à ce document de travail qui démontre, si besoin était, la volonté de notre Fédération, d'apporter sa contribution à la défense des milieux en luttant contre le cloisonnement des territoires et donc de la faune sauvage, tout en assurant également un maximum de sécurité aux usagers de la route.

La saison cynégétique 2012/2013 a été « tumultueuse » pour le sanglier et leurs chasseurs. Des articles de presse ont enflammé les campagnes entre les pros et les anti sangliers. Beaucoup de choses ont été dites, souvent contradictoires ou fausses. Une chose est sûre, seuls les chasseurs supportent l'ensemble des indemnités de dégâts causés par la grande faune sauvage.

Au final 3 438 sangliers ont été prélevés contre 2 718 l'année précédente. Malgré l'absence de moutarde, cet hiver en plaine, 20% des sangliers ont été prélevés dans les plaines ou les bois de moins de 3 ha. L'augmentation de la taille des parcelles et la mise en place de nouvelles cultures permettent aux sangliers de rester en milieu ouvert toute l'année, avec des conséquences sur la facture des dégâts. Le cloisonnement des milieux impacte également très lourdement la facture avec des effets de concentration, sans parler de l'absence de fruits forestiers.

Concernant les indemnités de dégâts, les prévisions que je vous annonçais l'an dernier s'avèrent justes. La saison 2012/2013 devrait coûter au final 984 000 €. La saison 2013/2014, s'annonce comme une année difficile, car les conditions climatiques que nous avons connues ces derniers mois, n'ont pas permis de semer l'ensemble des céréales d'hiver. Celles-ci seront remplacées, en majorité, par du maïs ou des pois, plus coûteux pour la Fédération. La facture devrait avoisiner 1 087 000 €.

Pour finir, je vous rappelle que le siège social de la Fédération a été définitivement transféré sur notre site de Silly-en-Gouffern. Le déménagement des bureaux a eu lieu fin décembre 2012. L'inauguration des locaux s'est déroulée le 22 mars, en présence de nombreuses personnalités et des adhérents en contrats de services avec la Fédération. Ce lieu est le vôtre, vous y êtes les bienvenus. Deux journées portes ouvertes auront donc lieu pour l'ensemble des chasseurs, à l'occasion de l'exposition des trophées début juin. La Fédération vous informe également qu'elle sera présente à la fête de la chasse de Carrouges, comme chaque année.

Enfin, je tiens à remercier, au nom de la Fédération, les associations cynégétiques départementales et l'ensemble des personnes qui participent à la vie de notre Fédération.



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2012

BILAN PASSIF

Aux membres de la Fédération,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ORNE tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation de l'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

	30/06/2012	30/06/2011
FONDS ASSOCIATIFS ET RÉSERVES	FONDS PROPRES	
	Fonds associatifs sans droit de reprise	15 244,90
	Écarts de réévaluation	15 244,90
	Réserves	2 493 150,17
	Report à nouveau	-78 418,11
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	647 546,25
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	
	Fonds associatifs avec droit de reprise	
	Apports	
	Legs et donations	
FONDS DÉDIÉS	Subventions d'investissement sur biens renouvelables par l'organisme	
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs	
	Écarts de réévaluation	
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	
	Provisions réglementées	
	Droits des propriétaires (commodat)	
	TOTAL (II)	3 077 523,21
	Sur subventions de fonctionnement	
	Sur autres ressources	
	TOTAL (III)	2 429 976,96
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	113 845,00
	Provisions pour charges	108 857,00
	TOTAL (III)	113 845,00
DETTES (1)	Emprunts obligataires	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	339 680,29
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs)	364 958,42
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 762,29
	Dettes fiscales et sociales	126 489,41
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	69 829,84
	Autres dettes	140 490,87
COMPTES REGUL.	Instruments de trésorerie	
	Produits constatés d'avance (1)	53 842,50
TOTAL (IV)		752 252,70
Écarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		3 943 620,91
Engagements donnés		
RENVIS	(1) Dont à plus d'un an	339 680,00
	Dont à moins d'un an	412 572,70
	(2) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques	336 605,00
		521 553,48

BILAN ACTIF

			Exercice N, clos le : 30/06/2012			30/06/2011		
			Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	10 568,61	10 568,61				
		Frais de développement						
		Concessions, brevets et droits similaires						
		Fonds commercial (1)						
		Autres immobilisations incorporelles						
		Immobilisations incorporelles en cours						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes						
		Terrains	80 280,19	41 610,32	38 669,87	39 562,01		
		Constructions	1 189 602,40	167 678,30	1 021 924,10	1 060 123,55		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	102 051,53	90 807,05	11 244,48	1 194,25		
Autres immobilisations corporelles		233 491,46	168 654,92	64 836,54	100 726,04			
Immobilisations grevées de droit								
ACTIF CIRCULANT	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations en-cours	128 393,72		128 393,72			
		Avances et acomptes						
		Participations	535,10		535,10	518,67		
		Créances rattachées à des participations T.I.A.P.						
		Autres titres immobilisés						
	Prêts							
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Autres immobilisations financières					
			TOTAL (I)	1 744 923,01	479 319,20	1 265 603,81	1 202 124,52	
			Matières premières, approvisionnements	68 501,11		68 501,11	38 316,17	
			En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis								
Marchandises								
ACTIF CIRCULANT			DIVERS	Avances et acomptes versés				
				Usagers et comptes rattachés				
				Comptes affiliés				
				Autres créances	232 475,94		232 475,94	9 019,95
	V.M.P.	1 490 654,45			1 490 654,45	1 963 450,40		
	Instruments de trésorerie							
	Disponibilités	865 044,02			865 044,02	157 545,48		
	COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)		21 341,58		21 341,58	26 535,92	
		TOTAL (II)		2 678 017,10		2 678 017,10	2 194 867,92	
		Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)						
Primes de remboursement d'obligations (IV)								
Écarts de conversion actif (V)								
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	4 422 940,11	479 319,20	3 943 620,91	3 396 992,44		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part-d'1 an Immo fin. nettes		(3) Part à + 1 an				
Engagements reçus		Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents						
		Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle						
		Dons en nature restant à vendre						

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- la note de l'annexe en page 27 et 28 relative aux clés de répartition des charges mixtes imputées au service dégâts. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans la note de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



COMPARATIF DU COMPTE DE RÉSULTAT DES DEUX DERNIERS EXERCICES

SERVICE GÉNÉRAL	30/06/2011	30/06/2012	Écart
PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 799 724,18	1 941 456,73	+ 141 732,55
Ventes de marchandises	179 364,79	183 243,96	+ 3 879,17
Production vendue – Biens	527 668,00	687 065,00	+ 159 397,00
Production vendue – Services	107 308,36	101 650,43	- 5 657,93
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	158 250,00	119 726,00	- 38 524,00
Subventions d'exploitation	123 969,57	111 864,21	- 12 105,36
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	1 642,27	12 241,67	+ 10 599,40
Cotisations	857 456,00	841 848,17	- 15 607,83
Dons	100,00	1 000,00	+ 900,00
Legs et donations	2 000,00	2 413,00	+ 413,00
Autres produits	215,19	130,29	- 84,90
CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 782 425,27	1 690 087,84	- 92 337,43
Achats de marchandises (y compris de douane)	36 370,68	64 524,91	+ 28 154,23
Variation de stock (marchandises)	7 765,19	- 30 184,94	- 37 950,13
Achats de matières 1 ^{er} et autres approvisionnements (y. c. droits de douane)	618 468,53	449 545,78	- 168 922,75
Autres achats et charges externes	401 152,81	392 790,97	- 8 361,84
Impôts, taxes et versements assimilés	49 329,80	48 028,62	- 1 301,18
Salaires et traitements	355 917,37	381 023,48	+ 25 106,11
Charges sociales	178 785,66	197 696,35	+ 18 910,69
Dotations aux amortissements sur immobilisations	50 015,93	110 762,44	+ 60 746,51
Autres charges	84 619,30	75 900,23	- 8 719,09
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	17 298,91	251 368,89	+ 234 069,98
PRODUITS FINANCIERS (III)	50 716,58	31 803,71	- 18 912,87
Autres intérêts et produits assimilés	9 864,49	27 358,88	+ 17 494,39
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	40 852,09	4 444,83	- 36 407,26
CHARGES FINANCIÈRES (IV)	3 551,41	12 468,16	+ 8 916,75
Intérêts et charges assimilées	3 551,41	12 468,16	+ 8 916,75
2 - RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	47 165,17	19 335,55	- 27 829,62
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (III-IV)	64 464,08	270 704,44	+ 206 240,36
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	22 713,53	396 567,81	+ 373 854,28
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 413,53	12 067,81	+ 4 654,28
Produits exceptionnels sur opérations en capital	15 300,00	384 500,00	+ 369 200,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	25 456,35	19 123,00	- 6 333,35
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 500,00	0,00	- 5 500,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 687,35	14 135,00	+ 10 447,65
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciation et provisions	16 269,00	4 988,00	- 11 281,00
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	- 2 742,82	377 444,81	+ 380 187,63
Impôts sur les bénéfices	15 694,00	603,00	- 15 091,00
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 873 154,29	2 369 828,25	+ 496 673,96
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	1 827 127,03	1 722 282,00	- 104 845,03
5 - EXCÉDENT OU DÉFICIT (total des produits - total des charges)	46 027,26	647 546,25	+ 601 518,99

III – VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Le Mans, le 29 mars 2013
S.A.S. C.R.L.C.
Le commissaire aux comptes
David BLANCHARD



BUDGET PRÉVISIONNEL Période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

LES PRODUITS	SECTEUR GÉNÉRAL	SECTEUR DÉGÂTS	BUDGET CONSOLIDÉ
Ventes de marchandises et prestations de service	142 018	959 665	1 101 683
Subventions d'exploitation	46 500	65 000	111 500
Autres produits de gestion courante	896 538		896 538
Produits financiers	30 000		30 000
Produits exceptionnels			
TOTAL DES PRODUITS	1 115 056	1 024 665	2 139 721
LES CHARGES	SECTEUR GÉNÉRAL	SECTEUR DÉGÂTS	BUDGET CONSOLIDÉ
Achats et services extérieurs	342 133	951 097	1 293 230
Impôts et taxes	40 600	2 000	42 600
Charges de personnel	459 350	120 856	580 206
Autres charges de gestion courante	53 600	52 600	106 200
Charges exceptionnelles	5 000		5 000
Dotations aux amortissements et provisions	114 390	8 610	123 000
Impôts sur les bénéfices	1 000		1 000
TOTAL DES CHARGES	1 016 073	1 135 163	2 151 236
RÉSULTAT PRÉVISIONNEL	98 983	- 110 498	- 11 515

VOTE DES RÉSOLUTIONS A.G. DU 13/04/2013



1^{re} résolution

Les mandats du commissaire aux comptes, arrivant à expiration lors de la présente assemblée, nous vous proposons la société FIDORG, représentée par Monsieur Manuel LE-ROUX, commissaire aux comptes signataire, et Monsieur Damien CHARRIER, suppléant, pour une période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes clos en 2018.

Votée à l'unanimité

2^e résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du cabinet comptable et le rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2012, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Votée à l'unanimité

3^e résolution

L'assemblée générale donne quitus au conseil d'administration de leur gestion au titre de l'exercice 2011/2012. Elle demande, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter dans un compte de réserves le résultat de l'exercice s'élevant à :

+ 647 546 €
soit + 423 577 €
pour le service général
et + 223 969 €
pour le service dégâts

Votée à l'unanimité

4^e résolution

Suite à la présentation du budget prévisionnel 2013/2014 par la tré-

sorière de la Fédération, l'assemblée générale approuve celui-ci qui se caractérise par un
total de produits de 2 129 221 €
total de charges de 2 140 736 €
d'où un déficit de - 11 515 €

Votée à l'unanimité

5^e résolution

Le conseil d'administration vous propose les montants suivants :

Adhésion
des territoires 20 €
et pour
Les contrats de service
• Droit fixe annuel 30,50 €
• Droit proportionnel 0,20 €
par hectare.

*Inchangés par rapport
à la saison précédente*

Votée à l'unanimité

6^e résolution

Vignette fédérale : Le montant minimum fixé par la Fédération Nationale des Chasseurs est de 58 € pour la campagne 2013/2014. Le conseil d'administration vous propose.

Vignette fédérale 61 €

Votée à l'unanimité

7^e résolution

Financement pour la prévention et l'indemnisation des dégâts de gibiers : le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de mettre le prix du

- Timbre « grand gibier » à 46 €
- Timbre temporaire
départemental « grand gibier »
9 jours = 35 €
3 jours = 25 €

Votée à l'unanimité

8^e résolution

Les taxes suivantes vous sont proposées, par le conseil d'administration, pour la saison cynégétique 2013/2014, à savoir :

	Proposition 2013/2014
Cerf	170 €
Cerf Indifférencié	170 €
Daguet	150 €
Biche	150 €
Jeune	120 €
Daim et Mouflon	40 €
Chevreuil	25 €
Sanglier	25 €

**Votée à l'unanimité
moins 5 contre**

9^e résolution

L'assemblée générale approuve le transfert du siège social de la Fédération des Chasseurs de l'Orne de 46 rue de Bretagne à Alençon vers le lieu dit « La Briqueterie », RD113, 61310 Silly-en-Gouffern.

Votée à l'unanimité

10^e résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à procéder aux opérations d'acquisitions, d'échanges ou de ventes d'immeubles nécessaires à l'accomplissement de l'objet de la Fédération ou à la gestion.

Votée à l'unanimité

REMISE DE MÉDAILLES



Photo 1

Médaille Bronze GG LA FERTÉ-MACÉ

Monsieur Jean-Yves BARRE

À la demande de Monsieur Michel CHAVENTRE et l'Amicale du Champ de la Pierre, la Fédération des Chasseurs de l'Orne est heureuse d'honorer Monsieur Jean-Yves BARRE. Monsieur Jean-Yves BARRE, charcutier à la retraite est un chasseur confirmé qui a pris son permis à l'âge de 18 ans. Il a désormais la responsabilité d'être « chef de ligne ». Toujours à la disposition de l'Amicale pour rendre service, il est dévoué et ne craint pas de participer aux travaux d'entretien du territoire. Il œuvre également à la régulation des nuisibles. Il est toujours de bonne humeur et n'hésite pas à donner un coup de main en cuisine. C'est Madame Jeanne-Marie BOUDET, secrétaire de la F.D.C.61 qui remet la médaille de BRONZE de la Fédération. Bravo Monsieur BARRE.



Photo 2

Médaille Bronze GG LA FERRIÈRE-BECHET

Monsieur Rémy BOULENT

À la demande de l'Office National des Forêts, la Fédération des Chasseurs de l'Orne est heureuse d'honorer Monsieur Rémy BOULENT. Monsieur Rémy BOULENT est entré à l'Office National des Forêts le 3 avril 1978 en qualité d'agent technique forestier. Il a été affecté au poste d'Écouves dans le Val d'Oise et a été titularisé le 3 avril 1979. Il a rejoint son poste actuel à LA FERRIÈRE-BECHET le 1^{er} mars 1982. Il a été promu technicien opérationnel forestier en 2004, il a été décoré de la médaille d'Honneur des Eaux et Forêts en 2011 et il sera promu technicien opérationnel principal le 1^{er} juillet 2013. Il s'occupe de la chasse sur la forêt domaniale depuis de nombreuses années (une partie des lots à tir). Il a diverses passions telles que la chasse, la pêche, ses chiens et les voyages. C'est Monsieur Jean-Christophe MORAUD, préfet de l'Orne qui remet la médaille BRONZE de la Fédération. Bravo Monsieur BOULENT.



Photo 3

Médaille Bronze PG ST-MARTIN-DES-LANDES

Monsieur Claude COUSIN

À la demande de l'Association de Chasse de CIRAL - St-MARTIN-DES-LANDES, la Fédération des Chasseurs de l'Orne est heureuse d'honorer Monsieur Claude COUSIN. Monsieur COUSIN a obtenu son premier permis de chasse à 19 ans. Il a participé à la création de l'Association. Il a d'abord exercé les fonctions de vice-président de 1973 à 2000 puis de président, fonctions qu'ils exercent encore à ce jour. Monsieur COUSIN est particulièrement dévoué au sein de l'Association. Il ne compte pas son temps lors de l'organisation des manifestations : battues, régulation des nuisibles, repas, démarches administratives. Son sens de la diplomatie est un atout important pour entretenir les relations avec les propriétaires des terres. C'est Monsieur Jean-Claude LENOIR, sénateur-maire de Mortagne-au-Perche qui remet la médaille de BRONZE de la Fédération. Bravo Monsieur COUSIN.



Photo 4

Médaille Bronze PG MONTABARD

Monsieur Jean-Pierre FONTAINE

La remise de décoration qui suit est un moment tout à fait important et particulier. Le conseil d'administration de la Fédération voulait tout simplement remercier Jean-Pierre FONTAINE pour les nombreuses années de collaboration. Délégué par la chambre d'agriculture comme représentant des élus agricoles auprès de la Fédération des Chasseurs. Jean-Pierre FONTAINE, présent depuis de très nombreuses années et à chaque assemblée générale, prenait la parole, bien entendu, pour défendre la profession agricole, il était dans son rôle mais il ne manquait pas, il n'a jamais manqué d'exprimer toute sa considération et mettre en avant le rôle important de la chasse dans le monde économique départemental et national. Il a été pour nous un interlocuteur de grande qualité. Jean-Pierre est une personne qui a d'importantes responsabilités, il est Maire

de Montabard. Sur le plan des passions personnelles, c'est un amateur de bandes dessinées ; il a une collection absolument extraordinaire, alors si vous cherchez un numéro, vous lui demandez, il l'a forcément dans sa grande bibliothèque, c'est quelqu'un qui a un charisme incontestable. C'est pour toutes ces qualités et pour toute l'amitié que les chasseurs veulent vous témoigner ce matin, que nous vous remettons la médaille de la Fédération des Chasseurs de l'Orne. C'est Monsieur Christophe de BALORRE, président de la F.D.C.61 qui remet **la médaille de BRONZE de la Fédération**. Bravo Monsieur FONTAINE.



4



Photos 5

Médaille Bronze PG ST-MARS-D'ÉGRENNE

Monsieur Raymond LAMY

À la demande de Monsieur Jean-Jacques JOUENNE, président de l'Association Départementale des Chasseurs de Gibier d'Eau de l'Orne, la Fédération des Chasseurs de l'Orne est heureuse d'honorer Monsieur Raymond LAMY. En 1979, un groupe de chasseurs sur l'impulsion de Monsieur Hubert MASSON, administrateur à la F.D.C.61 crée l'Association Départementale des Chasseurs de Gibier d'Eau de l'Orne, Raymond LAMY en fut un des membres fondateurs et en devint très vite le président. Il n'aura de cesse de défendre les chasseurs des zones humides, sous son égide l'association se développe et se structure pour défendre également les problèmes de chasse aux oiseaux migrateurs. C'est à un moment où les chasses dites traditionnelles sont très attaquées, infatigable opposant à nos détracteurs, il organise des réunions d'information, des séminaires « gibier d'eau » avec la Fédération. Des enquêtes, des comptages lors de la migration et de la nidification sont planifiés pour structurer et étayer notre défense. Il organise le cadastrage des mares et l'enregistrement des gabions, grâce à ses démarches insistantes, la chasse de nuit est maintenue dans le département de l'Orne. Son énergie se déploie aussi dans la défense des zones humides, notamment auprès des parcelles privées du Marais de Briouze. Il fût un impitoyable militant, présent dès qu'il le jugeait bon d'être aux congrès, manifestations et assemblées générales à travers toute la France. Homme de passion et ardent défenseur de nos chasses traditionnelles pendant plus de 30 ans, il aura témoigné d'un dynamisme exceptionnel pour faire vivre notre passion, pour nous même ainsi qu'aux générations futures. C'est Monsieur Christophe de BALORRE, président de la F.D.C.61 qui remet **les médailles de BRONZE de la Fédération**. Bravo Monsieur LAMY.



5



Photo 6

Médaille Bronze PG FLEURÉ

Monsieur Joël LE BRAS

À la demande de Monsieur Roger CROUIN, président de la société de chasse de l'Alouette de FLEURE-TANQUES, la Fédération des Chasseurs de l'Orne est heureuse d'honorer Monsieur Joël LE BRAS. Pour son courage et sa disponibilité de secrétaire - trésorier - piégeur et d'agraillage perdrix, sur la société de chasse « L'Alouette ». Ayant beaucoup d'années au service de la chasse. La société de chasse de l'Alouette FLEURE-TANQUES le félicite pour tous les services rendus. C'est Monsieur Jean BOULIN, secrétaire de la FDC61 qui remet **les médailles de BRONZE de la Fédération**. Bravo Monsieur LE BRAS.



6



Photo 7

Médaille Bronze PG BRIOUZE

Monsieur Roger LEPRINCE

À la demande de Monsieur ROZEL Franck, président et l'Amicale des Chasseurs de BRIOUZE et des Actionnaires, la Fédération des Chasseurs de l'Orne est heureuse d'honorer Monsieur Roger LEPRINCE. Monsieur LEPRINCE restera un point fort lors de la création de l'association en 1979, vice-président, il a su gérer son poste avec sérieux, de loyaux services rendus, volontaire et dynamique pour le piégeage, l'organisation des battues, la réception des faisans. Un savoir-vivre exemplaire pour son accueil et son écoute envers les personnes en leur offrant son hospitalité auprès d'un café préparé par sa dévouée femme Marie-Thérèse que nous remercions au passage. L'Amicale espère que vous prendrez toujours soin de leur santé avec votre boudin reconnu dans la région, vous avez su leur apporter plaisir et convivialité. Monsieur LEPRINCE laissera un excellent souvenir dans la mémoire de tous les amis chasseurs et non chasseurs pour leur courage, leur disponibilité, leur générosité et sympathie comme le ball-trap et en dernier le déjeuner aux tripes. Tous les actionnaires tiennent à vous remercier pour tout ce que vous avez pu faire pour leur association. C'est Monsieur ROUSSEL, directeur adjoint de la DDT de l'Orne qui remet **les médailles de BRONZE de la Fédération**. Bravo Monsieur LEPRINCE.



7



Photo 8

Médaille Bronze PG NOGENT-LE-ROTHOU

Monsieur Gilbert LETOURNEUR

À la demande du président, la Fédération des Chasseurs de l'Orne est heureuse d'honorer Monsieur Gilbert LETOURNEUR afin de le récompenser pour les efforts qu'il porte en matière de gestion de la perdrix et du lièvre dans le sud du Perche. Il a su regrouper plusieurs territoires pour amener les chasseurs locaux à une gestion plus globale qui depuis une quinzaine d'années est payante. Ce territoire est passé de quelques couples à + de 10 couples aux 100 ha et les chasseurs



8



Photo 9

Médaille Bronze PG BELLOU-EN-HOULME

Monsieur Pierre MARIE

À la demande de l'Amicale des Chasseurs de BELLOU-EN-HOULME, la Fédération des Chasseurs de l'Orne est heureuse d'honorer Monsieur Pierre MARIE. Monsieur MARIE est chasseur depuis 50 ans, il est responsable du local de chasse où il se dévoue sans compter depuis de nombreuses années, tout récemment encore il vient de réaménager l'intérieur de ce lieu de rendez-vous après une restauration complète de ce local. Pierrot, c'est comme cela que tout le monde vous appelle, vous la méritez bien cette médaille. C'est Monsieur Christophe de BALORRE, président de la F.D.C.61 qui remet **la médaille de BRONZE de la Fédération**. Bravo Monsieur MARIE.



Photo 10

Médaille Bronze PG ST-LANGIS-LES-MORTAGNE

Monsieur Marc MEZIERE

À la demande de Monsieur Frédéric FONTAINE, la Fédération des Chasseurs de l'Orne est heureuse d'honorer Monsieur Marc MEZIERE. Monsieur MEZIERE est garde-chasse particulier bénévole, piégeur agréé et il consacre, à ce titre, 365 jours par an au service de la chasse. Très dévoué, il piège les nuisibles, nourrit le gibier et entretient les territoires avec une passion rare. Monsieur MEZIERE reçoit **la médaille de BRONZE de la F.D.C.61**. Bravo Monsieur MEZIERE.

Photo 11

Médaille Bronze GG RADON

Monsieur Joël THEZE

À la demande de Madame Jeanne-Marie BOUDET, la Fédération des Chasseurs de l'Orne est heureuse d'honorer Monsieur Joël THEZE. Monsieur THEZE, breton d'origine, a commencé sa vie professionnelle en qualité de maître auxiliaire d'internat entre 1973 et 1975. Il est entré à l'Office National des Forêts en qualité d'agent technique stagiaire le 1^{er} février 1976 au poste du Bourg-Saint-Léonard et a été titularisé le 1^{er} février 1977. Il arrivera en 1978 à son poste actuel l'UT à Radon. Il a été décoré de la médaille d'honneur des Eaux et Forêts en 2008, a été promu technicien opérationnel principal en 2010. Il s'occupe de la chasse sur la forêt domaniale depuis de nombreuses années (lots de chasse à courre et une partie des lots à tir). Ses passions sont la chasse, les voyages et il devrait se mettre à la sculpture artistique sur bois pour sa retraite qui est programmée pour octobre 2013. C'est Madame Jeanne-Marie BOUDET, secrétaire de la F.D.C.61 qui remet **la médaille de BRONZE de la Fédération**. Bravo Monsieur THEZE.



Photo 12

Médaille Vermeil GG LA CHAPELLE-D'ANDAINE

Monsieur Alain STAMENOFF

La Fédération des Chasseurs de l'Orne est heureuse d'honorer Monsieur Alain STAMENOFF. Alain est entré à la Fédération en mai 1991, vous l'avez tous ou presque connu. En mars 1993, il est élu Président de la Fédération, quelque temps plus tard, il rentre au conseil d'administration de la Fédération Nationale des Chasseurs en juin 2001. Il va pendant des années occuper ses fonctions jusqu'à ce qu'un accident de santé vienne l'en empêcher. Vous avez tous ou presque eu à connaître, de gré ou de force, de sa puissante voix de triba, pas franchement accompagné d'un accent normand. Vous avez tous, ou certains d'entre vous, eu à subir ses foudres, ses colères, ses emportements, pas toujours teintés d'un zeste de diplomatie. Laissons tout cela de côté. Nous voulons aujourd'hui témoigner de son engagement, de son investissement pendant 20 ans au sein de la Fédération. Il faut savoir ce que représente un tel investissement, comme travail, comme présence, comme soucis, pour ne pas dire plus, comme temps passé en communication, comme kilomètres parcourus, comme reproches encourus, comme absence de reconnaissance. Eh bien, Alain a fait ce travail là pendant 20 ans. Il a été un homme de terrain, proche des chasseurs de base qui lui ont été toujours reconnaissants. Nous voulons aujourd'hui, moi le premier, rendre un hommage à son engagement et à son investissement en faveur de la chasse et de la Fédération, et, aussi de son travail et des quelques moments d'emportements vigoureux qui nous ont valu de combattre certaines décisions administratives qui ne nous semblaient pas souhaitables. J'ajouterai que pendant toutes ces années, Madame STAMENOFF a été à ses côtés, à l'encourager et à le soutenir, supportant, elle, le lot d'ennuis et de tracas inhérents à la fonction de femme de président. Pour tout cela, mieux qu'une médaille, je crois qu'il a droit à notre reconnaissance. Merci Alain.



Monsieur FRANÇOIS,
vice-président de la F.D.C.61,
responsable du bureau de vote.

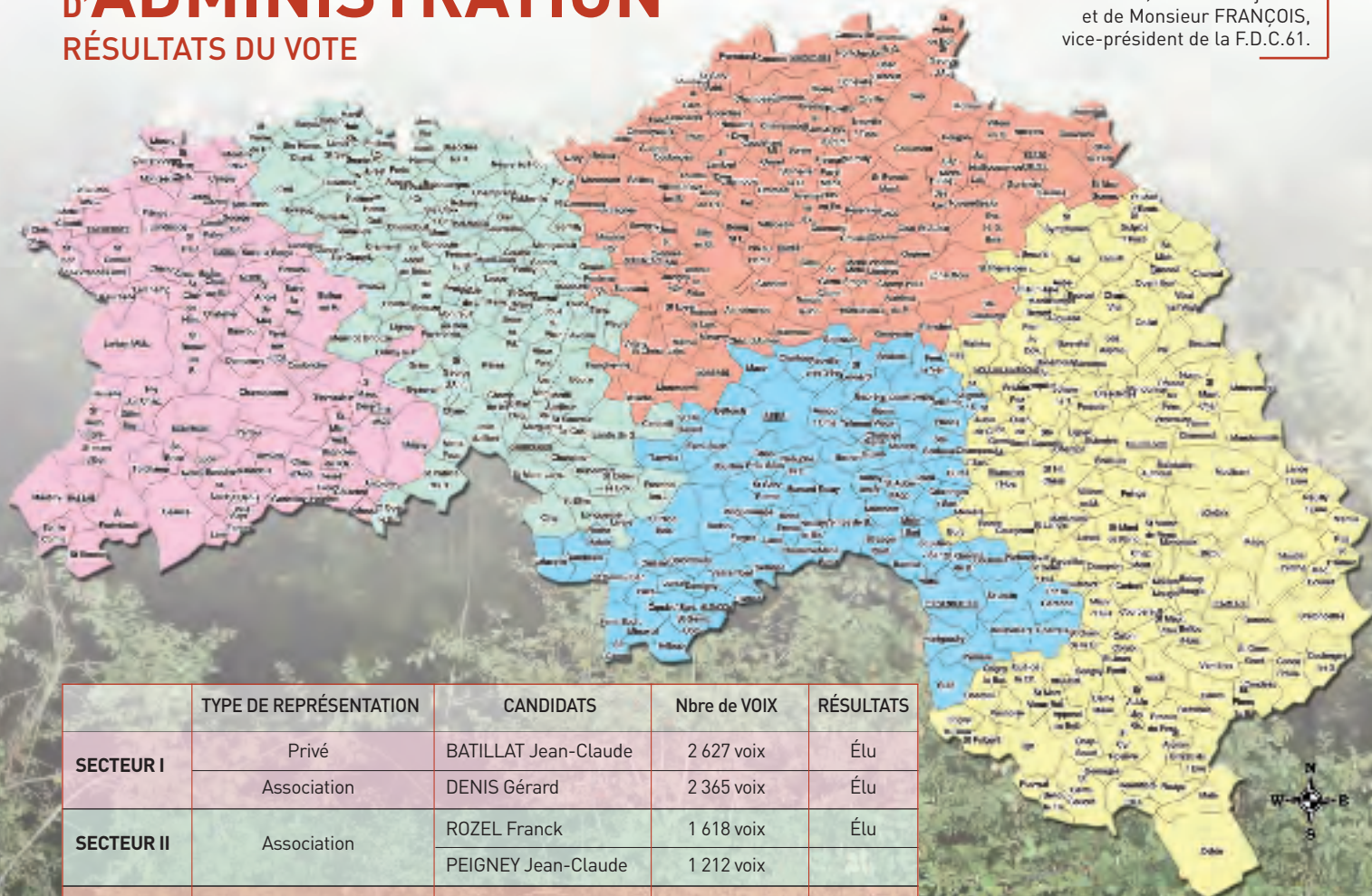


Dépouillement studieux sous la surveillance
de Maître QUERNÉ, huissier de justice
et de Monsieur FRANÇOIS,
vice-président de la F.D.C.61.

ÉLECTION

DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSULTATS DU VOTE



	TYPE DE REPRÉSENTATION	CANDIDATS	Nbre de VOIX	RÉSULTATS
SECTEUR I	Privé	BATILLAT Jean-Claude	2 627 voix	Élu
	Association	DENIS Gérard	2 365 voix	Élu
SECTEUR II	Association	ROZEL Franck	1 618 voix	Élu
		PEIGNEY Jean-Claude	1 212 voix	
SECTEUR III	Association	HUREL Philippe	3 095 voix	Élu
SECTEUR IV	Privé	BOUDIER Dominique	3 018 voix	Élu
	Association	de BALORRE Christophe	2 980 voix	Élu
SECTEUR V	Privé	POISOT Éric	2 813 voix	Élu
	Association	BOULIN Jean	2 501 voix	Élu
		RENÉ Thierry	239 voix	

Les membres élus au conseil
d'administration sont Messieurs
Jean-Claude BATILLAT, Gérard DENIS,
Franck ROZEL, Philippe HUREL,
Dominique BOUDIER, Christophe de
BALORRE, Éric POISOT et Jean BOULIN.

Les trois nouveaux administrateurs élus lors de l'assemblée générale :



**M. BATILLAT
Jean-Claude**
L'Air du Bois
61450 La Ferrière-
aux-Étangs
Tél. 06 83 62 48 49



M. DENIS Gérard
Le Breuil
61440 St-André-
de-Messei
Tél. 02 33 65 77 50



M. ROZEL Franck
22 rue de la Gare
61220 Briouze
Tél. 06 14 15 98 17

INTERVENTIONS TECHNIQUES



Madame BRO, ingénieure O.N.C.F.S., se voit remettre un panier garni à l'issue de son exposé remarquable sur la perdrix.



Monsieur BRAULT, technicien de la F.D.C.61, présente la tendance à venir des dégâts et leur indemnisation.



Monsieur MORAUD, préfet de l'Orne conclut l'assemblée.

EXTRAIT DU DISCOURS DE MONSIEUR LE PRÉFET, À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2013

Dans le département de l'Orne, la chasse représente une activité importante, d'un intérêt à la fois social, culturel et économique et il est vrai que dans un paysage et dans un département qui est caractérisé par une densité relativement faible d'habitants au km², la chasse doit contribuer à l'équilibre agro-sylvo-cynégétique des territoires ruraux au travers d'un certain nombre de mesures adaptées et qui doivent faire l'objet de discussions et précisément d'adaptations.

Il s'agit bien aujourd'hui, j'ai eu l'occasion de le dire il y a, à peu près un mois, de parvenir à un équilibre des usages, sans contentieux, dans une société qui n'en produit que trop, entre les différents usagers de la nature que sont notamment les chasseurs et c'est dans cet esprit d'adaptation, d'écoute et de concertation que les travaux relatifs à la campagne 2013/2014 doivent se dérouler. Les discussions sur le plan de chasse grand gibier ont commencé au début de ce mois entre la DDT et la Fédération. Les enveloppes par massifs cynégétiques ont été définies. Chaque enveloppe sera répartie entre les demandeurs de plan de chasse, par une sous-commission spécifique à chaque massif, regroupant l'ensemble des partenaires. Je crois que l'on arrivera, sans grandes difficultés, à un accord.

En matière de grands gibiers, il y a un gibier auquel je m'intéresse beaucoup, très prisé par ailleurs dans le département et qui fait l'objet de bien des débats, c'est le sanglier, belle bête au demeurant. Il se trouve que si nous n'avons pas un sanglier globalement surabondant ; le tronçonnement du département par des axes routiers structurants, avec probablement insuffisamment de passages, a concentré des animaux dans certains secteurs. J'attends que vous me passiez votre étude pour me faire une idée plus pré-

cise sur ce sujet. La mise en place des autoroutes a sans doute porté préjudice à des passages traditionnels.

Il n'est pas globalement surabondant dans le département, néanmoins, il se trouve concentré dans la partie Est du département et sur un certain nombre de massifs cynégétiques, il se trouve que la densité de ces animaux pose problème, en matière notamment de sécurité routière. On peut constater une hausse significative des prélèvements à laquelle je n'ai pas été, si j'ai bien compris, totalement étranger sur la campagne 2012/2013 puisque l'on a comptabilisé, à peu près 3 400 sangliers alors que l'an dernier on était à 2 600 et 3 200 l'année précédente.

J'utiliserai tous les outils à ma disposition pour peser sur cette démographie. Ce sont, avant tout, les chasseurs qui doivent exercer, comme ils l'ont fait déjà durant la campagne, une pression cynégétique adaptée pour limiter le niveau de risques au regard de la population et le niveau de dégâts agricoles.

Autre chantier, le schéma départemental de gestion cynégétique constituera le cœur des discussions sur l'année 2013, qui sont déjà engagées avec la DDT. On va discuter bien évidemment des règles de sécurité, je ne peux que me féliciter du travail pédagogique et d'accompagnement qui est déjà entrepris par la Fédération des Chasseurs de l'Orne.

On discutera également des règles de gestion du sanglier et des modalités d'agrainage.

Au final, moi, pour ce que je découvre de l'Orne et de l'économie générale de la chasse, c'est un système qui fonctionne bien. On peut ne pas être d'accord, mais on essaye d'être au plus juste et d'ajuster la stratégie en fonction des équilibres à rechercher.

LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'ORNE

EN QUELQUES CHIFFRES



		2011	2012
← ANNÉE CIVILE	Candidats au permis de chasser	313	
	Reçus au permis	200	
		2011/2012	2012/2013
← ANNÉE CYNÉGÉTIQUE	Vignettes vendues	13 643	13 313
	Timbres temporaires	764 (3 jours) 16 (9 jours)	857 (3 jours) 22 (9 jours)
	Timbres « Grands Gibiers »	10 927	10 528
	Nouveaux chasseurs : timbre fédéral diminué de moitié	219	199
	Dossiers dégâts	598	534
	Montant dégâts	411 119 €	487 691 €
	Nombre de sangliers prélevés	2 724	3 439
	Plan de chasse « GRANDS CERVIDÉS »		
	Cerfs indifférenciés	33	40
	Cerfs	283	267
Daguets	87	77	
Biches	360	329	
JC-JB	376	350	

Montant dégâts
arrêtés au 12/02/13
(Dégâts sur Prairies
non inclus)

ATTRIBUTIONS

VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER 2013/2014

Vous avez déjà en votre possession votre demande de validation du permis de chasser. Le document n'a pas changé. Nous nous contenterons de vous rappeler quelques règles afin que la campagne de validation se déroule le mieux possible.

- **Vérifiez minutieusement les informations pré-remplies** (Adresse, date de naissance, N° et date de délivrance du permis).
- **Veuillez noter tout changement** sur la demande de validation.
- **Tout dossier non signé ne pourra être traité** et vous sera automatiquement retourné.

Pour toute demande spécifique ou interrogation, le service des validations du permis de chasser est à votre disposition : **de 9 h à 17 h du lundi au vendredi au 02 33 67 99 39 (tapez 3).**

Pour vous servir au mieux, renvoyez-nous, au plus tôt, votre dossier. Le délai de traitement peut varier de 4 à 12 jours (délai de poste inclus).



**Aucune validation
ne pourra être délivrée sur place
avant l'ouverture générale.**



L'E.VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER : TOUT EN UN CLIC

Depuis le 1^{er} juillet 2013, les chasseurs peuvent éditer, à domicile, leur titre de validation.

Dix ans après la création du Guichet Unique de validation du permis de chasser, qui a mis fin à des démarches administratives fastidieuses, une nouvelle étape vient d'être franchie dans la simplification de la procédure.

Grâce au Guichet Unique, les chasseurs avaient déjà la faculté de recevoir à domicile leur bon de commande et leur titre de validation.

L'accord récent des ministères de l'Écologie et des Finances, permet dorénavant d'aller encore plus loin dans la simplification, en éditant à domicile le titre de validation que l'on a commandé par Internet.

Dès lors, rien de plus simple que de répondre à une invitation de dernière minute, ou de pallier un oubli la veille de l'ouverture !

Le système mis en place est très simple, il suffit de se connecter sur le site internet de sa Fédération, compléter en ligne sa commande,

régler le montant par carte bancaire et lancer l'édition du titre une fois les contrôles réglementaires effectués.

Validation en poche, départ à la chasse sur-le-champ !

Avec l'e-validation la chasse continue sa cure de jouvence !

Attention, les validations par internet ne concernent ni les nouveaux chasseurs (qui bénéficient d'un tarif préférentiel), ni les personnes mineures ou sous tutelle (qui nécessitent l'accord des parents ou de l'autorité de tutelle).



COMPTE-RENDU INVITATION JEUNES PERMIS

SAISON 2012/2013

1 – DÉROULEMENT :

C'était la 1^{re} année que j'opérais, en partenariat avec la fédération, notamment avec l'aide de Xavier BRAULT qui me fit parvenir en septembre la liste des candidats reçus à l'examen du permis de chasser.

J'ai contacté 2 jeunes :

- Charles DAMOIS : Son père a préféré envoyer son jeune frère de 16 ans, accompagné du même père, afin que le plus jeune de ses fils découvre un autre type de chasse (Battue aux chiens courants, le 4 novembre 2012). Ils étaient tous les deux enchantés de cette expérience, à la fois stricte sur le plan des consignes, et sympathique sur la forme.
- Ludovic MESENGE : Celui-ci ne pouvait pas se libérer, aussi ai-je invité son frère aîné (qui s'étonnait du coup de ne pas avoir été invité l'année d'obtention de son permis) avec un ami, le 16 décembre 2012. Les deux jeunes chasseurs étaient eux aussi ravis de cette initiative et de l'accueil.

2 – POINTS

IMPORTANTES TIRÉS DE CETTE EXPÉRIENCE :

- Procéder au minimum 1 mois à l'avance dans les invitations et donner plusieurs dates possibles.
- Choisir, évidemment, des jeunes proches géographiquement du territoire (moins d'une demi-heure de route).
- Téléphoner soi-même en tant que président de société de chasse, présenter sa chasse et mettre en avant, à la fois, la notion de partenariat avec la Fédération et l'éthique de la pratique cynégétique, là où le jeune est invité. En effet, un père de famille ne va pas forcément donner son aval à son jeune fils de 18 ans pour aller à la chasse sur un territoire qu'il ne connaît pas à priori.
- Je n'ai pas fermé la porte au seul jeune 1^{er} permis. Celui-ci peut avoir le réflexe de venir accompagné d'un proche.

3 – CONCLUSION :

Ces invitations ont été assez faciles à mettre en place avec un minimum d'implication personnelle et d'organisation. Elles ont été très bien perçues par mes actionnaires et les invités étaient très satisfaits de l'initiative et de l'accueil.

Pour ma part, j'effectuai cette opération dans un esprit de partage et d'ouverture vers les autres.

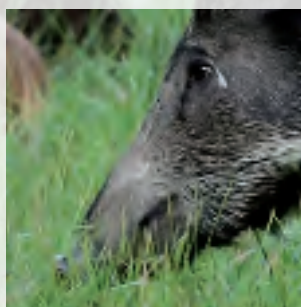
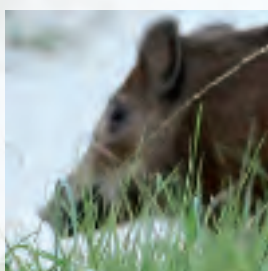
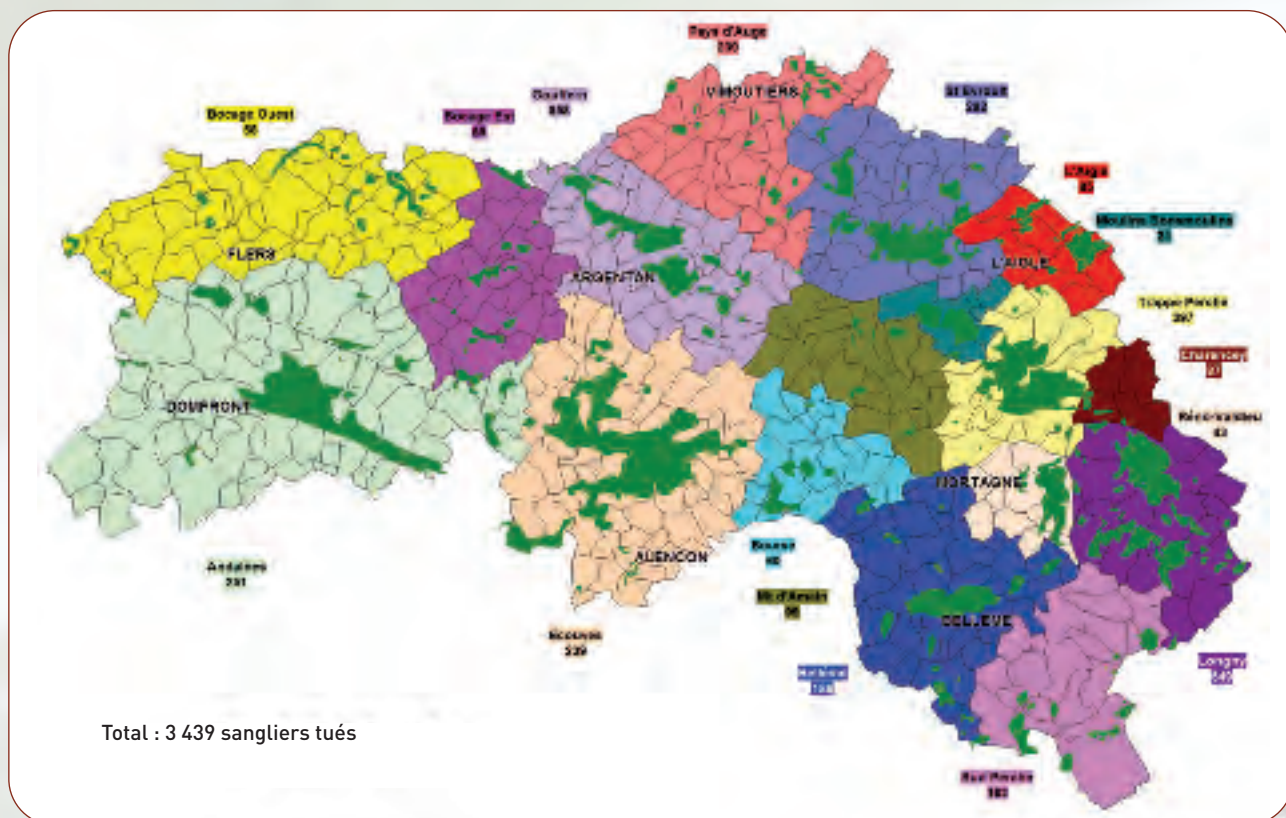
Benoît SALLARD,
Responsable chasse bois du Graïs

Pour la saison à venir ces initiatives vers les jeunes chasseurs vont se multiplier. L'Association Départementale des Chasseurs de Gibier d'Eau, ainsi que l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier contacteront plusieurs dizaines de jeunes afin de leur offrir des journées de chasse au grand gibier ou des nuits au gabion.

PLAN DE GESTION SANGLIER



NOMBRE DE SANGLIERS TUÉS EN 2012/2013 PAR MASSIF



LE PLAN DE GESTION « SANGLIER » EST TOUJOURS EN VIGUEUR POUR 2013/2014

LES BRACELETS SONT DISPONIBLES AU PRIX DE 25 € :

⇨ au siège social de la F.D.C.61	Sans frais	Tous les jours du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00
⇨ Avec les validations du permis de chasser	Frais de 5 € (quel que soit le nombre de bracelets commandés)	

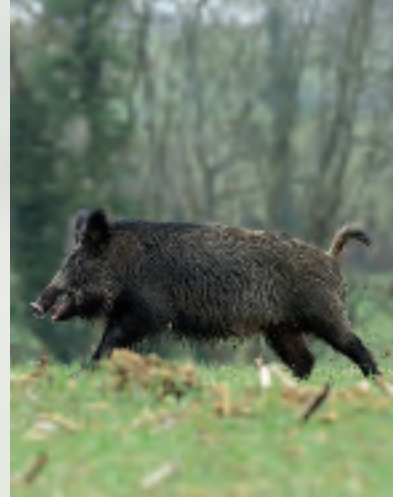
Il est fortement conseillé de vous déplacer, ou de vous regrouper pour éviter les frais.

STATISTIQUES

PRÉLÈVEMENTS SANGLIERS

SAISON 2012/2013

Prélèvements par massif	2011/2012	2012/2013
ANDAINES	200	251
BELLÊME	176	188
BOCAGE EST	56	69
BOCAGE OUEST	16	58
BOURSE	29	60
CHARENCEY	58	87
ÉCOUVES	149	239
GOUFFERN	480	558
L'AIGLE	40	85
LONGNY	352	549
MONTS D'AMAIN	69	99
MOULINS BONSMOULINS	19	31
PAYS D'AUGE	224	239
RENO VALDIEU	48	43
SAINT-ÉVROULT	326	292
SUD PERCHE	135	182
TRAPPE PERCHE	313	397



SANGLIERS PRÉLEVÉS

3 427*

* + 12 sangliers en ouverture anticipée.

POIDS

< 50 kg	> 50 kg
50 %	50 %

SEXE RATIO

Mâles	Femelles
58 %	42 %

BIOTOPE

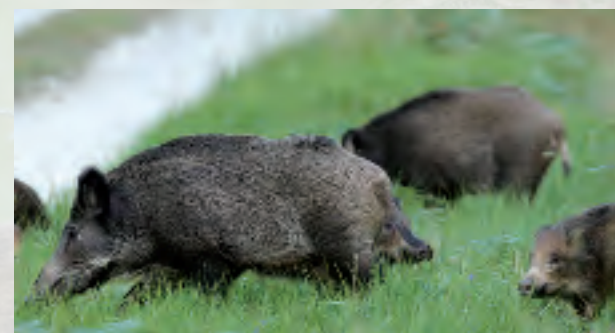
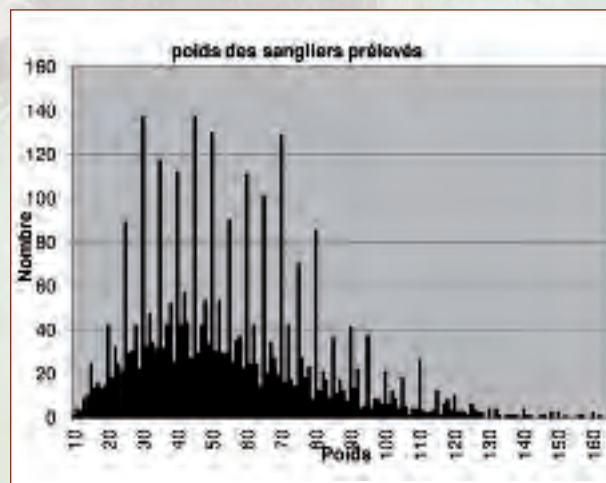
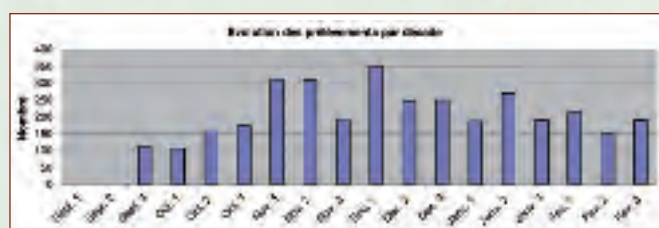
Bois > 3 h	Plaine ou BT < 3 ha
81 %	19 %

TYPE DE CHASSE

vénérerie	à l'approche	en battue	devant soi
1 %	1 %	91 %	7 %

MÂLES		FEMELLES		POIDS MAX.	POIDS MOY.	SANS POIDS
< 50 kg	> 50 kg	< 50 kg	> 50 kg	165	55,4	0
28 %	30 %	22 %	20 %			

MOIS	MÂLES		FEMELLES	
	< 50 kg	> 50 kg	< 50 kg	> 50 kg
SEPTEMBRE	18	51	20	21
OCTOBRE	99	159	79	104
NOVEMBRE	206	271	161	172
DÉCEMBRE	240	244	185	174
JANVIER	208	156	172	109
FÉVRIER	168	145	144	104
AUTRES	6	4	2	4





BOUILLON (LE)
E.A.R.L. CHEVEUX DE L'ORNE (GUILLEMIN Nathalie) 320,15 €
E.A.R.L. LA FERME DES TERTRES
(BESNIARD Jean-Claude) 1 071,60 €
FRERET Christophe 389,88 €
NOEL Philippe 1 279,08 €

BRESOLETTES
BOHIN Michel 1 869,16 €
G.A.E.C. THIROUX (THIROUX Fernand et Christophe) 2 104,73 €

BRETONCELLES
E.A.R.L. LES METAIRIES (BLANCHARD Stéphane) 465,12 €

BURE
E.A.R.L. LA MESTRIE (CAGET Frédéric) 363,38 €

BURES
E.A.R.L. DES QUATRE VENTS (DOUET David) 481,56 €

CANAPVILLE
FOULON Cyrille 3 417,72 €
LAIGRE Dominique 581,40 €
NOEL Jean-Paul 162,64 €

CARROUGES
G.A.E.C. LE ROYER (LE ROYER Laurent et Jérôme) 726,75 €

CÉAUCÉ
E.A.R.L. DE LA SIMONERIE (BARBE Bertrand) 373,73 €
E.A.R.L. LES GRANDES LOGES
(LEROY Benoit & Martine) 218,50 €
G.A.E.C. DE LA LEVERIE (POUSSET Eric) 1 820,77 €

CERCUEIL (LE)
AUDRA Yannick 275,88 €
PLANCQ Emmanuel 348,84 €

CERISY-BELLE-ÉTOILE
E.A.R.L. LEMARCHAND (LEMARCHAND Benoît) 305,90 €
G.A.E.C. DU HAMEL (HUARD Michel) 270,94 €

CETON
E.A.R.L. BESNIER (BESNIER André) 263,34 €
GAUTIER Michel 465,12 €

CHAILLOUE
E.A.R.L. MOTIER (MOTIER Gilles) 610,47 €

CHALANGE (LE)
BATREL Julien 526,68 €

CHAMBOIS
E.A.R.L. HENNECOURT (SOUDAIS Michel) 363,38 €

CHAMPEAUX (LES)
E.A.R.L. DE LA CAVÉE D'AUGE
(COUANON & BLESTEL Thierry & Sébastien) 620,16 €

CHAMP-HAUT
E.A.R.L. DE LA MALADRIE (BARRE Laurent) 726,75 €

CHAMPSECRET
FRELOX Xavier 269,04 €

CHANDAI
BOHIN Michel 57,00 €
BRIEC Alain 5 416,14 €
E.A.R.L. LES TREMBLAIES (VANDEWALLE Denis) 344,85 €
LE TASSEC Gilles 946,58 €

CHAPELLE-D'ANDAINE (LA)
G.A.E.C. LELIARD (LELIARD Jacques) 501,60 €

CHAPELLE-PRES-SEES (LA)
CHURIN Daniel 164,35 €
E.A.R.L. MORICEAU (MORICEAU Claude) 272,65 €

CHAPELLE-SOUËF (LA)
G.A.E.C. DE PONTUS (DORDOIGNE Franck) 94,96 €

CHATEAU-D'ALMENECHES (LE)
E.A.R.L. DE LA MICHELLERIE (BERGUE Olivier) 1 003,20 €
E.A.R.L. DES TILLEULS
(LEROUX Didier et Marie Christine) 622,82 €
G.A.E.C. LES SAPINS LA HAYEE
(DE GOUSSENCOURT Gilles) 1 288,77 €

CHAUMONT
COLETTE Yves 464,55 €
E.A.R.L. DE BEAULIEU (VIOLET Gérard) 290,70 €
G.A.E.C. DES TRAVERS (BOURGAULT Rémy) 126,83 €
G.A.E.C. GHYSELEN (GHYSELEN) 752,40 €
WEIL Dominique 101,65 €

CHEMILLI
E.A.R.L. DE LA REVELLERIE (POUCHAUD Michel) 239,20 €

CISAI-SAINT-AUBIN
E.A.R.L. DES FORGES (PIEDNOIR Denis) 84,55 €
E.A.R.L. FERME DES POIRIERS
(LERICHE Thomas et Christelle) 944,68 €

COCHERE (LA)
KELLY Pauline 168,63 €

COLOMBIERS
LE COGUIC Jésus 1 296,75 €
LOUDIERE Josiane 491,63 €
S.C.E.A. SECHET (SECHET Samuel) 1 053,36 €

COLONARD-CORUBERT
DE KONINCK Stéphane 131,67 €
E.A.R.L. AGRILAND (YVARD Eddie) 661,20 €
E.A.R.L. DES COLLINES (HAMELIN Jean-Marie) 659,42 €
E.A.R.L. LANDEMAINE (LANDEMAINE Alain) 261,63 €
RENARD Brigitte 329,18 €
S.C.E.A. HAMELIN (HAMELIN Alain) 376,20 €

CONDEAU
S.C.E.A. DE LA MANSONNIERE (COUVE Stéphane) 760,76 €

CONDE-SUR-SARTHE
DE CATHEU Jacques 819,28 €

CORBON
G.A.E.C. DE COURGEON (LEGENDRE Bruno & Denis) 775,20 €

COULONCHE (LA)
BARRE Françoise 642,01 €
BUREL Yvan 2 827,20 €
E.A.R.L. DE LA GAUTRAIE (FRANCOIS Frédéric) 377,91 €
E.A.R.L. DE LA SERRIERE (BOURBAN Jean-Pierre) 601,92 €
FOUQUET Gaël 406,98 €
G.A.E.C. DE LA BERTINIERE (ROBEVILLE Jean-Claude) 135,66 €
G.A.E.C. VIROUZIERE (DAVY Jean) 1 017,45 €
S.C.E.A. DE LA BESNARDIERE (DUVAL Sylvain) 3 032,97 €
VAN GOOR Derk 1 317,84 €

COULONGES-LES-SABLONS
DECRAEMERE Odile 144,84 €

COULONGES-SUR-SARTHE
E.A.R.L. DES QUATRE VENTS (DOUET David) 203,49 €

COURGEON
G.A.E.C. DE COURGEON (LEGENDRE Bruno & Denis) 363,38 €
G.A.E.C. DE LA CHERSONNIERE (COQUEREL Christophe) 81,23 €

COURGEOUT
G.A.E.C. DE LA MAISON NEUVE
(AGUINET Benoit et Sylvain) 402,99 €
S.C.E.A. DES MARES (VALLET Dominique) 431,78 €

COURMENIL
BOVE Daniel 1 317,08 €
DUTEIL Vincent 1 560,09 €

COUTERNE
SERAIS Didier 248,30 €

COUVAINS
E.A.R.L. RAMMELAERE (RAMMELAERE Jean) 474,05 €
L'HOMME Alain 201,78 €

CROISILLES
E.A.R.L. BEAURAIN (BEAURAIN Laurent) 125,97 €

CROUTTES
E.A.R.L. DU PARC DAMOISEAU (BEAUSAERT David) 1 213,34 €

CRULAI
E.A.R.L. DES BOIS (GANIVET Thierry) 110,01 €

CUISSAI
CROISE Alain 1 178,19 €
E.A.R.L. DES RAGOTTIERES (GASNIER Philippe) 163,02 €

DOMFRONT
G.A.E.C. DES TROIS FORETS
(PATTYN-COUSIN Madeleine) 1 085,28 €
G.A.E.C. PINEL (PINEL Samuel) 93,02 €
JEANNETTE Jeannine 394,16 €

DOMPIERRE
LEPELTIER Rémy 1 100,20 €

DORCEAU
E.A.R.L. DE LA DUFFETIERE (BACLE Claude) 451,25 €
E.A.R.L. DU BIGNON (MICHEL Arnaud) 75,81 €
YVARD Séverine 994,84 €

ECHAUFFOUR
CRUARD Sylvain 3 075,53 €
E.A.R.L. DE LA HERMONDIERE (BURIN Olivier) 953,04 €
E.A.R.L. FERME DU CHATEAU
(COLETTE Jean-Jacques) 5 120,98 €

ECORCHES
E.A.R.L. DE LA CAVÉE D'AUGE
(COUANON & BLESTEL Thierry & Sébastien) 304,95 €
G.A.E.C. ANNE ET FILS (ANNE Patrice) 678,30 €
GERBIN Jean Yves 468,16 €
HAMON Gilles 142,12 €
MOTTE Francis 141,36 €

ESSAY
DUVAL Michel 87,78 €

EXMES
G.A.E.C. DU GRAND BEAULIEU (THOUIN Dominique) 2 093,23 €

FERRIERE-AUX-ETANGS (LA)
FOUQUET Gaël 542,64 €

FERRIERE-BECHET (LA)
ANGOT Michel 576,08 €
E.A.R.L. DU LYS (LEVESQUE Jacques) 5 029,92 €
E.A.R.L. LES PETITES BRUYERES (POIRIER Pascal) 14,59 €
G.A.E.C. DE L'ARAUCARIA (COUSIN Guy & Emmanuel) 1 170,40 €
LEVOYER Monique 94,34 €

FERRIERE-BOCHARD (LA)
RICHER Michel 124,03 €

FERRIERES-LA-VERRIERIE
E.A.R.L. DU CHAMP RETU (THUAULT Gilles) 1 222,31 €
FROMONT Louis-Philippe 292,60 €
MARIETTE Guy 3 798,58 €

FERTE-MACE (LA)
G.A.E.C. BRETON DE LA HORIE (BRETON Michel) 116,28 €
G.A.E.C. DES TROIS FORETS
(PATTYN-COUSIN Madeleine) 790,02 €
SERAIS Didier 1 383,85 €

FONTENAI-LES-LOUVETS
G.A.E.C. DU TERTRE (PORTIER Alain) 949,62 €

FRANCHEVILLE
G.A.E.C. AU FIL DES JOURS (AUREGAN Claude) 718,03 €
LE CUNFF Denis 357,96 €

FRESNAIE-FAYEL (LA)
DOUET Alain 135,66 €
HUBERT Fabrice 135,66 €

LE CHASSEUR DE L'ORNE • GRAND GIBIER ➡

GANDELAIN E.A.R.L. DE LA CHAPELLE (BAKKER Pétrus) TROUSSARD Dominique	690,54 € 373,07 €	MAHE Christine	501,60 €	MENIL-HUBERT-SUR-ORNE E.A.R.L. DE LA CANET (SEJOURNE Christian)	125,97 €
GAPREE E.A.R.L. MOTIER (MOTIER Gilles)	678,30 €	LONGUENOE E.A.R.L. CHEVALIER (CHEVALIER Joël) E.A.R.L. DES GAINS (PELLETIER Laurent) G.A.E.C. DES GRANDES LANDES (ROUSSE Hubert)	1 047,38 € 652,08 € 290,70 €	MENIL-JEAN LEBOISNE Jean-Marc	734,35 €
GEMAGES G.A.E.C. DE PONTIUS (DORDOIGNE Franck)	299,42 €	LONLAY-LE-TESSON E.A.R.L. DU MONT D'HERE (FOURMONT) G.A.E.C. DU BAS CLOS (LEVEILLE Thierry)	105,34 € 872,10 €	MERLERAUT (LE) S.C.E.A. PARE (PARE Philippe)	936,32 €
GENETTES (LES) E.A.R.L. DES BESLIERES (GIRARD Daniel) G.A.E.C. DE LA FILATRIERE (LIZOT Luc)	417,53 € 404,70 €	LORE E.A.R.L. DU BOIS (DEROUAULT Philippe)	369,93 €	MONCEAUX CAILLON Laurent	335,45 €
GENEVRAIE (LA) ROCHER Dominique	3 520,89 €	MADELEINE-BOUVET (LA) BOULAY Olivier	212,21 €	MONTABARD E.A.R.L. DES CORDELLES (PICARD Ludovic) G.A.E.C. DES BAPEAUMES (ALLAIS Sébastien & Christian)	406,98 € 308,56 €
GINAI G.A.E.C. DE LA BRIQUETIERE (AMESLANT Patrick) INSTITUT INRA (BLANCHET Benoît)	1 048,42 € 416,67 €	MAGE (LE) COUTEL Pascal DUROUX Xavier LESAGE Guillaume MICHON Emmanuel PLESSIS Benoît	363,95 € 1 092,12 € 2 778,75 € 2 045,16 € 996,93 €	MONTGAROUIT E.A.R.L. DU BUISSON (GILLOOTS Philippe)	736,16 €
GONFRIERE (LA) G.A.E.C. DE LA CHARENTONNE (PICHE Jean-Jacques) G.A.E.C. RONARC'H (RONARC'H Serge) LELOUP Philippe	314,93 € 1 162,80 € 1 840,26 €	MAGNY-LE-DESERT G.A.E.C. BRETON DE LA HORIE (BRETON Michel) G.A.E.C. DE L'ETRE GROULT (RETOURS Jean-Paul) G.A.E.C. LANDEMAINE FRERES (LANDEMAINE Thierry) G.A.E.C. MAYORNE (BISSEON Régis) SAFFREY Monique	581,40 € 292,60 € 223,63 € 339,15 € 715,86 €	MONTMERREI G.A.E.C. LES FRICHES (BOURGUIGNON Denis)	1 017,45 €
GRAIS (LE) E.A.R.L. DU DOMAINE (MARTIN Michel)	693,69 €	MAHERU HOORELBEKE Annick LE COCQ Julien	292,60 € 312,02 €	MONTREUIL-LA-CAMBE G.A.E.C. ANNE ET FILS (ANNE Patrice)	1 681,50 €
GUE-DE-LA-CHAINE (LE) E.A.R.L. DES HOTELS (ROYER Denis) HEROUIN Michel	627,00 € 1 086,80 €	MAISON-MAUGIS PARIS Jean-Luc	1 003,20 €	MOULICENT E.A.R.L. DE LA BERNILLIERE (DATIN Xavier) E.A.R.L. DU VENEUR (L'AFFETER Michel)	1 447,42 € 232,28 €
GUERQUESALLES E.A.R.L. DE LA SIBOTIERE (BLONDEAU Frédéric)	290,70 €	MALE E.A.R.L. DES PETITS PAVES (VOISIN Christian) G.A.E.C. SELLOS (SELLOS Pascal) SINEAU Jean	726,75 € 1 705,44 € 921,69 €	MOUSSONVILLIERS G.A.E.C. DESVAUX (DESVAUX Bertrand) LE BESQ Magali	1 404,48 € 576,56 €
HERMITIERE (L') GUY Jean-Pierre PLESSIS Jacques TASSE Didier	16,25 € 1 988,73 € 125,40 €	MARCHAINVILLE E.A.R.L. LE BOIS MARIE (MAY Jean-Yves) ORY Gilles	2 603,95 € 230,62 €	MOUTIERS-AU-PERCHE BELLANGER Jackie E.A.R.L. DU BIGNON (MICHEL Arnaud) E.A.R.L. LES METAIRIES (BLANCHARD Stéphane) G.A.E.C. TRITTEN (TRITTEN Philippe)	189,53 € 49,16 € 3 600,31 € 627,00 €
HEUGON E.A.R.L. FERME DU CHATEAU (COLETTE Jean-Jacques)	503,88 €	MARCHEMAISONS E.A.R.L. DE LA BROUDIERE (BERARD Joël)	145,35 €	NEAUPHE-SOUS-ESSAI LAMARRE Patrice	251,94 €
HOME-CHAMONDOT (L') G.A.E.C. DE LA MOTTE CELLERIE (RIOLLET Michel)	2 675,20 €	MARDILLY HUBERT Fabrice	3 084,87 €	NEAUPHE-SUR-DIVE G.A.E.C. ANNE ET FILS (ANNE Patrice) G.A.E.C. DU LIEU DU BAS (GUTH Fabienne)	271,32 € 581,40 €
IGE E.A.R.L. DE LA GAUDRIERE (COMIN Jacky) GOHON Chantal LOISEAU Arnaud LORY Michel	1 545,84 € 357,20 € 257,05 € 126,87 €	MARMOUILLE G.A.E.C. LES SAPINS LA HAYEE (DE GOUSSENCOURT Gilles)	1 385,67 €	NECY THOMINE Philippe	523,26 €
JUVIGNY-SOUS-ANDAIN INDIVISION FOUQUET	691,17 €	MAUVES-SUR-HUISNE CORBIN Olivier E.A.R.L. M.B. CHARPENTIER (CHARPENTIER Bernard) G.A.E.C. BOHIN (BOHIN Emmanuel et Pascal)	153,90 € 668,80 € 276,51 €	NEUILLY-SUR-EURE ERNOUX Annick MICHON Josselyne PLESSIS Christine PLESSIS Sylvie	971,53 € 12 307,42 € 79,23 € 420,61 €
LANDE-DE-GOULT (LA) G.A.E.C. LES FRICHES (BOURGUIGNON Denis) LEBEAU Patrick SERET Roger	1 017,45 € 1 829,70 € 484,50 €	MENIERE (LA) E.A.R.L. DES QUATRE VENTS (DOUET David)	271,32 €	NEUVILLE-PRES-SEES E.A.R.L. DES FRESNEAUX (LUBRUN Didier)	620,16 €
LANDE-SUR-EURE (LA) DESHAYES Michel DESHAYES Thérèse LAINE Elisabeth	159,13 € 148,30 € 627,00 €	MENIL-DE-BRIOUZE (LE) DESJONCHERETS Joël E.A.R.L. DU JARDINET (THOMMEREL Eric) E.A.R.L. DU MONT D'HERE (FOURMONT) E.A.R.L. MCM ELOI (ELOI Michel)	145,35 € 106,59 € 75,24 € 2 584,95 €	NEUVILLE-SUR-TOUQUES CHOISNE Gérard	128,17 €
LIGNEROLLES MASSARD Eric	203,30 €	MENIL-ERREUX G.A.E.C. DE LA FOSSE LOUVIERE (LURSON Bertrand)	303,62 €	OCCAGNES E.A.R.L. LE HAMEL (HIELARD Jean-Marc) G.A.E.C. GENISSEL (GENISSEL Denis) G.A.E.C. VAL DE RAVETON (FONTAINE Nicolas) LEROY François S.C.E.A. DE POMMAINVILLE (VANDECANDELAERE Claude)	551,00 € 298,44 € 1 023,15 € 440,80 € 2 071,59 €
LIVIAE E.A.R.L. DE L'ETANG (FROGER Jean-Marc) E.A.R.L. DES GAINS (PELLETIER Laurent) E.A.R.L. LA FONTAINE (GUITTARD Nicolas) G.A.E.C. OLO (POIRIER Eric)	2 180,25 € 501,60 € 249,09 € 415,15 €	MENIL-FROGER E.A.R.L. BEAURAIN (BEAURAIN Laurent) VAIDYE Thomas & Marie Claire	348,84 € 519,16 €	ORGERES BOIS Etienne E.A.R.L. DE LA MALADRIE (BARRE Laurent) E.A.R.L. DES FORGES (PIEDNOIR Denis) G.A.E.C. HUBERSON (HUBERSON Daniel)	629,85 € 726,75 € 3 316,45 € 203,49 €
LONGNY-AU-PERCHE CAILLON Laurent COUTEL Pascal DUROUX Xavier E.A.R.L. COURTOIS (COURTOIS Alain) E.A.R.L. HOURMAN (HOURMAN Bernard & Sylviane) E.A.R.L. LA BELLANGERIE (ROBINEAU Benoît) GEORGE Philippe	47,87 € 448,97 € 1 441,34 € 305,24 € 500,35 € 421,04 € 1 152,54 €	MENIL-HUBERT-EN-EXMES DOUET Alain ERNOU Jean-Luc LAMPERIERE Martine	147,63 € 445,74 € 733,50 €	ORIGNY-LE-ROUX BOULAY Joël	140,45 €
		PIN-AU-HARAS (LE) G.A.E.C. DE PLOMELLE (GOURBE Hervé)	310,08 €		

PLANCHES

E.A.R.L. DE LA LANDE (MORAND Jacques)	842,06 €
MARIETTE Guy	230,42 €

POTERIE-AU-PERCHE (LA)

G.A.E.C. SYLVESTRE (SYLVESTRE Jérôme)	222,39 €
---------------------------------------	----------

POUVRAI

LOISEAU Arnaud	499,04 €
----------------	----------

PREAUX-DU-PERCHE

E.A.R.L. DE LA MULETIERE (DESCHAMPS Bruno)	2 659,10 €
E.A.R.L. DU MONT CENDRON (COTINET Jean-Marie)	523,26 €

PREPOTIN

MASSARD Eric	30,50 €
--------------	---------

RABODANGES

GUERIN Jacky	300,96 €
--------------	----------

RADON

E.A.R.L. DU LONDEAU (MAIGNAN Denis)	771,40 €
LAMARRE Patrice	155,04 €

RAI

MARIE Thierry	436,05 €
---------------	----------

RANES

E.A.R.L. LES ARPENTS VERTS (CHOPIN Denis)	406,98 €
E.A.R.L. MAILLARD (MAILLARD Jean-Yves)	813,96 €
FLEURY Roger	555,28 €
G.A.E.C. LES LANDES DE COLLIERES (BERRIER Daniel)	377,91 €

REMALARD

E.A.R.L. DU BUISSON (CHANDEBOIS Jean-Marie)	218,03 €
S.C.E.A. NEMESIS (D'ANDLAU)	512,05 €

RENOUARD (LE)

E.A.R.L. DU BAS VILLAGE (DEBIE Laurent)	363,38 €
E.A.R.L. LES GENETS (NOEL Dominique)	1 719,56 €
G.A.E.C. LE BOIS DES VENTES (MOTTE Pascal)	177,89 €

ROCHE-MABILE (LA)

TROUSSARD Dominique	779,76 €
---------------------	----------

ROVILLE

SAUSSAIS Michel	959,31 €
-----------------	----------

ROUGE (LA)

E.A.R.L. DE LA HAUTE MARCHE (ROULEAU Maurice)	1 093,93 €
G.A.E.C. DE LA BEAUSSONNIERE (SAUSSEREAU Franck)	1 472,88 €

SAI

G.A.E.C. DES BORDEAUX (LEROUX Jean-Pierre)	581,40 €
--	----------

SAINT-AGNAN-SUR-SARTHE

E.A.R.L. DE LA BULARDIERE (LEGENDRE Bruno)	881,79 €
--	----------

SAINT-AUBIN-DAPPENAI

E.A.R.L. LA MESTRIE (CAGET Frédéric)	363,38 €
--------------------------------------	----------

SAINT-CHRISTOPHE-LE-JAJOLET

G.A.E.C. LES FRICHES (BOURGUIGNON Denis)	203,49 €
THIEULIN Didier	125,97 €

SAINT-DENIS-SUR-SARTHE

G.A.E.C. A L'OREE DE CHAUMONT (LE ROYER Hervé)	62,99 €
TAUPIN Jean-Marie	1 416,45 €

SAINT-DIDIER-SOUS-ECOUVES

E.A.R.L. DES FRESNES (YVARD Laurent)	377,91 €
--------------------------------------	----------

SAINT-GAUBURGE-SAINT-COLOMBE

E.A.R.L. DES FORGES (PIEDNOIR Denis)	271,32 €
FOUQUE Michel	377,91 €

SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT

E.A.R.L. DE BEAULIEU (VIOLET Gérard)	1 254,00 €
G.A.E.C. GHYSELEN (GHYSELEN)	930,96 €

SAINT-EVROULT-NOTRE-DAME-DU-BOIS

CRUARD Sylvain	318,25 €
G.A.E.C. DU VALALLOUP (LAMPERIERE Pascal)	655,50 €
G.A.E.C. LE SAUSSAY (CLARYS Jean et Luc)	1 521,52 €

SAINT-GERMAIN-DAUNAY

E.A.R.L. DE LA LOBREE (BOISGONTIER Yves)	135,66 €
--	----------

SAINT-GERMAIN-DE-CLAIREFEUILLE

E.A.R.L. DES PEZERIES (LECAS Sylvain)	396,72 €
G.A.E.C. DE LA COUR RENAUD (BOUVIER Luc et Yves)	1 724,25 €
G.A.E.C. DE LA FRESLINIERE (GUERIN Dominique)	127,66 €

SAINT-GERMAIN-DE-LA-COUDRE

MARY Michel	1 734,51 €
-------------	------------

SAINT-GERVAIS-DES-SABLONS

BOVE Dominique	1 437,83 €
E.A.R.L. LE BOIS DES VENTES (MOTTE Pascal)	385,70 €
G.A.E.C. LE BOIS DES VENTES (MOTTE Pascal)	250,80 €

SAINT-GERVAIS-DU-PERRON

G.A.E.C. DE LA FOSSE LOUVIERE (LURSON Bertrand)	237,50 €
PAPILLON Chantal	1 053,36 €

SAINT-HILAIRE-LA-GERARD

ANGOT Michel	501,60 €
--------------	----------

SAINT-HILAIRE-SUR-ERRE

LELONG Martine	250,17 €
S.C.E.A. CHOUANARD (CHOUANARD François)	518,13 €

SAINT-JOUIN-DE-BLAVOU

NOUVELLON Gontran	438,90 €
-------------------	----------

SAINT-JULIEN-SUR-SARTHE

E.A.R.L. LA MESTRIE (CAGET Frédéric)	654,08 €
G.A.E.C. DE LA CROIX BLANCHE (BIGNON Benoît)	251,94 €

SAINT-LAMBERT-SUR-DIVE

E.A.R.L. GODET VINCENT	376,20 €
------------------------	----------

SAINT-LOYER-DES-CHAMPS

G.A.E.C. LES FRICHES (BOURGUIGNON Denis)	125,97 €
--	----------

SAINT-MARTIN-DECUBLEI

ROME Arnaud	802,56 €
-------------	----------

SAINT-MARTIN-DES-PEZERITS

G.A.E.C. DU NOYER (BUIN Philippe)	596,90 €
-----------------------------------	----------

SAINT-MAURICE-DU-DESERT

G.A.E.C. RADIGUE (RADIGUE Chantal et fils)	163,02 €
--	----------

SAINT-MAURICE-SUR-HUISNE

E.A.R.L. DES PERRIGNES (DUROCHER Patrick)	965,96 €
---	----------

SAINT-MICHEL-DES-ANDAINES

G.A.E.C. DE L'ETRE MAITRIE (JARRY - SERAIS Hugo - André)	1 180,24 €
G.A.E.C. RADIGUE (RADIGUE Chantal et fils)	833,28 €

SAINT-MICHEL-TUBOEUF

E.A.R.L. DU PLESSIS (CHARPENTIER Jean-Philippe)	401,85 €
---	----------

SAINT-NICOLAS-DES-BOIS

E.A.R.L. DE L'ETANG (FROGER Jean-Marc)	5 506,39 €
G.A.E.C. GHYSELEN (GHYSELEN)	1 128,60 €
LE COGUIC Fabienne	2 508,00 €

ARMURERIE LES 3 CANNES

FALAISE

5, rue de l'Industrie - ZA Sud Guibray - 14700 FALAISE

Tél. 02 31 90 04 01

*Avec nos prix très serrés,
il serait dommage de ne pas profiter
de l'adaptation par un spécialiste...*

*Inventeur d'une méthode
de « MISE À CONFORMATION » permettant
l'adaptation sur mesure de votre arme
(amélioration de la réussite au tir de chasse
ou de sport de + 50 % !)*

10 % sur le produit de votre choix*

**sur présentation du journal de la Fédération,
hors promotion, tout produit chasse**

*** jusqu'au 31/10/13**



- Fusils et carabines
- Occasions
- Paintball - Airsoft
- Cartouches - Balles
- Piégeage - Taxidermie
- Couteaux - Affûtage
- Vêtements
- Chapeaux - Bottes
- Colliers de dressage

LE CHASSEUR DE L'ORNE • GRAND GIBIER ➔

SAINT-NICOLAS-DES-LAITIERS

CATHERINE Elisabeth 497,42 €

SAINT-OUEN-DE-LA-COUR

MARY Patrick 198,82 €

SAINT-OUEN-LE-BRISOULT

E.A.R.L. DU VIEUX MONT (TERROITIN Alain) 401,28 €

SAINT-OUEN-SUR-MAIRE

PEIGNEY Alain 114,57 €

SAINT-PATRICE-DU-DESERT

E.A.R.L. DES HAIES (NOIRE Dominique) 3 086,27 €

G.A.E.C. DE LA BRETONNIERE (LEDONNE Roland) 752,40 €

SAINT-PIERRE-DES-LOGES

E.A.R.L. DE LA VALLEE DU HAUT (FERET Pascal) 203,49 €

SAINT-PIERRE-LA-BRUYERE

E.A.R.L. DES PEUPLIERS (MAY Pascal) 218,03 €

SAINT-QUENTIN-DE-BLAVOU

G.A.E.C. DE LA CROIX BLANCHE (BIGNON Benoît) 532,95 €

SAINT-SIMEON

CORBEAU Annick 764,75 €

LEMONNIER Pascal 355,30 €

SAINT-SULPICE-SUR-RISLE

BOHIN Michel 54,15 €

E.A.R.L. DES MASSELS (LESOURD Thierry) 1 897,63 €

E.A.R.L. DU FONTENIL (AIME Jacques) 1 230,44 €

E.A.R.L. PIGEON (PIGEON Christian) 553,61 €

G.A.E.C. DES DAMES (DESFICHES Françoise) 1 009,70 €

LE TASSEC Gilles 333,78 €

S.C.E.A. LE BEAUREPAIRE (MASSE Thierry) 82,46 €

VANDERMEERSCH Thierry 334,88 €

SAINT-SYMPHORIEN-DES-BRUYERES

E.A.R.L. LECLEIR (LECLEIR Joël) 678,30 €

G.A.E.C. HAZENBERG (HAZENBERG Guillaume & Adrien) 528,96 €

SAINT-VICTOR-DE-RENO

G.A.E.C. G. II. S. A. (LEGENDRE Stéphane) 421,52 €

SAP (LE)

E.A.R.L. DE LA TILAYE (ROULOIS Dominique) 1 337,60 €

SAP-ANDRE (LE)

DURAND Emmanuel 2 023,50 €

G.A.E.C. DU VALALOU (LAMPERIERE Pascal) 1 618,80 €

G.A.E.C. GHYSELEN (GHYSELEN) 4 455,88 €

SAUVAGERE (LA)

BELLENGER Pascal 1 356,60 €

E.A.R.L. DE LA PIGEONNIERE (LAINE Sylvain & Christelle) 314,93 €

E.A.R.L. DU MONT D'HERE (FOURMONT) 133,76 €

E.A.R.L. GERMAIN (GERMAIN Jean michel) 508,73 €

G.A.E.C. DE LA BERTINIERE (ROBEVILLE Jean-Claude) 1 607,21 €

G.A.E.C. RADIGUE (RADIGUE Chantal et fils) 1 225,84 €

HOCHET Stéphane 1 474,88 €

HUIGNARD Daniel 327,89 €

LANGLOIS Françoise 655,50 €

S.C.E.A. DU PONT HARDY (CORBIERE Daniel) 251,94 €

VAN GOOR Derk 5 310,12 €

SEES

E.A.R.L. DU LYS (LEVESQUE Jacques) 581,40 €

SOREL Fabrice 188,10 €

SERIGNY

BOUVIER Philippe 95,64 €

E.A.R.L. BEAUFILS (BEAUFILS Philippe) 497,55 €

E.A.R.L. DE LA NOE BECOT (PARIS Jean-Pierre) 791,59 €

SEVIGNY

E.A.R.L. DU GRAND CLOS (LEROUX Jean-Pierre) 290,70 €

E.A.R.L. FONTAINE (FONTAINE Pierre) 234,08 €

G.A.E.C. GENISSEL (GENISSEL Denis) 1 283,93 €

S.C.E.A. DE LA BONNERIE (FOUCHER Frédéric) 764,48 €

SILLY-EN-GOUFFERN

CHANTEPIE Hervé 1 659,18 €

E.A.R.L. DE MEGUILLAUME (BENOIT Jean-Claude) 393,87 €

LAINE Claude 174,42 €

PERIGALT Gérard 1 183,32 €

S.C.E.A. DE LA BELLIERE (FOUCHER Frédéric) 2 308,50 €

SOLIGNY-LA-TRAPPE

ABBAYE DE LA TRAPPE (GALLET Martial) 2 173,60 €

LEGENDRE Mireille 321,02 €

S.C.E.A. DOLLION (DOLLION Cyril) 250,47 €

SURE

BUAILLON Marc 174,10 €

E.A.R.L. DE LA REVELLERIE (POUCHAUD Michel) 591,68 €

TANQUES

SCP HARAS DES COUDRAIES (GUERIN Jean-Louis) 401,28 €

TANVILLE

ANGOT Michel 3 197,70 €

G.A.E.C. DE L'ARAUCAIRIA (COUSIN Guy & Emmanuel) 3 584,73 €

G.A.E.C. TAUPIN (TAUPIN Jean Marie & Sébastien) 936,32 €

LEVOYER Monique 94,34 €

TELLIERES-LE-PLESSIS

GAUDRE Pierre 376,20 €

THEIL (LE)

E.A.R.L. DE LA CROCHETIERE (HAMEAU Michel) 815,10 €

GUY Jean-Pierre 57,00 €

LANGLAIS Pierre 863,55 €

TICHEVILLE

E.A.R.L. DE LA SIBOTIERE (BLONDEAU Frédéric) 770,36 €

LAIGRE Dominique 508,73 €

TORCHAMP

E.A.R.L. HAMARD (HAMARD Bruno) 746,13 €

TOUQUETTES

CATHERINE Elisabeth 4 650,49 €

E.A.R.L. DURAND (DURAND Rémi) 2 394,00 €

G.A.E.C. DE CLOSOMER (LEGENTIL Patrick) 217,36 €

TOURNAI-SUR-DIVE

GUILLIQUARD Thérèse 697,68 €

LIARD Colette 154,49 €

POTTIER Bernard 532,95 €

POTTIER Claudine 101,65 €

TOUROUVRE

E.A.R.L. DU BOIS JOLI (MORGALO Alcides) 199,26 €

TRINITE-DES-LAITIERS (LA)

DURAND Emmanuel 5 574,36 €

G.A.E.C. PERRAUX (PERRAUX Jacques) 581,40 €

LECACHE Stéphane 3 234,56 €

UROU-ET-CRENNES

G.A.E.C. GENISSEL (GENISSEL Denis) 132,15 €

LAINE Claude 755,82 €

VALFRAMBERT

BRISARD Thierry 225,72 €

VENTROUZE (LA)

E.A.R.L. DE LA BOULAIE (LIVET Jean-Paul) 893,95 €

VERRIERES

PLESSIS Sylvie 146,30 €

VILLEBADIN

BESNOUIN Marie-Laure 82,46 €

G.A.E.C. DE PLOMELLE (GOURBE Hervé) 387,60 €

G.A.E.C. GOUFFERN (BOUTIGNY Raynald) 620,16 €

G.A.E.C. SAILLARD (SAILLARD Jean-Guy) 3 978,79 €

VILLEDIEU-LES-BAILLEUL

TCHIR Suzanne 535,33 €

VINGT-HANAPS

DUVAL Gérard 17 698,69 €

VRIGNY

E.A.R.L. DE SASSY (HUETTE Laurent) 292,60 €

E.A.R.L. DES BASSES BOURGEEES

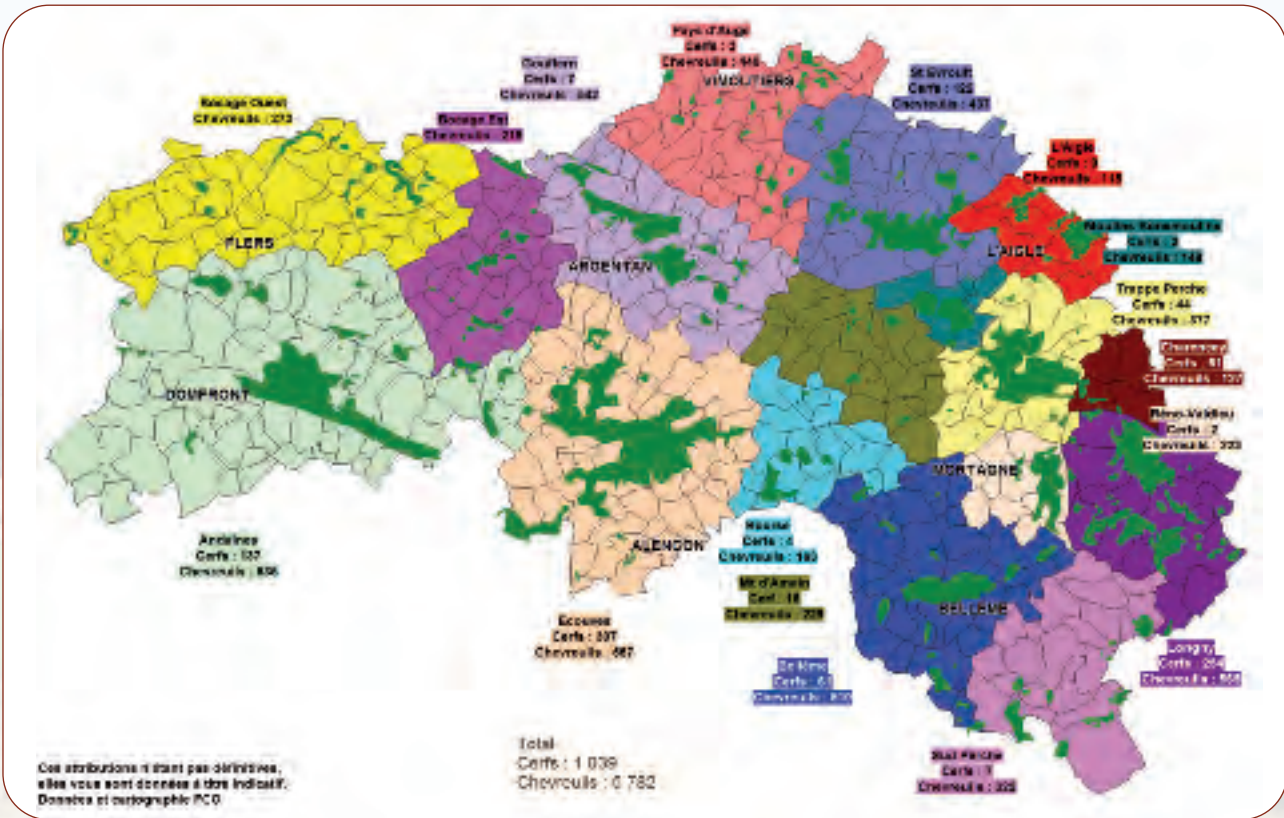
(DECOURSIERE Jean-Jacques) 620,16 €

LE CUNFF Denis 232,56 €



PLAN DE CHASSE CERVIDÉS

SAISON 2013/2014



L'ensemble des attributions individuelles sont disponibles sur le site de la préfecture et sur le site de la F.D.C.61 (www.fdc61.fr, rubrique actualités).



ARMURERIE GILLES

Cartoucherie INDEPENDANTE : Fabrication française des cart **CHOK**, **H SPORT**

CHASSE - TIR
REPARATIONS
TIR AU SANGLIER COURANT

www.armurerie-gilles.com

ZI Route de Domfront • BP 52 • 61101 FLERS
Tél. 02 33 66 56 29 • Fax : 02 33 96 18 00

Email : contact@armurerie-gilles.com

STATISTIQUES

PRÉLÈVEMENTS CHEVREUILS

SAISON 2012/2013



Prélèvements par massif	Attrib.	Prélevés
ANDAINES	512	484
BELLÊME	501	452
BOCAGE EST	217	214
BOCAGE OUEST	267	257
BOURSE	160	147
CHARENCEY	128	122
ÉCOUVES	545	503
GOUFFERN	516	485
L'AIGLE	113	97
LONGNY	561	504
MONTS D'AMAINS	448	431
MOULINS BONSMOULINS	145	134
PAYS D'AUGE	439	416
SAINT-EVROULT	432	407
SUD PERCHE	317	284
TRAPPE PERCHE	375	354
TOTAL	5 676	5 291

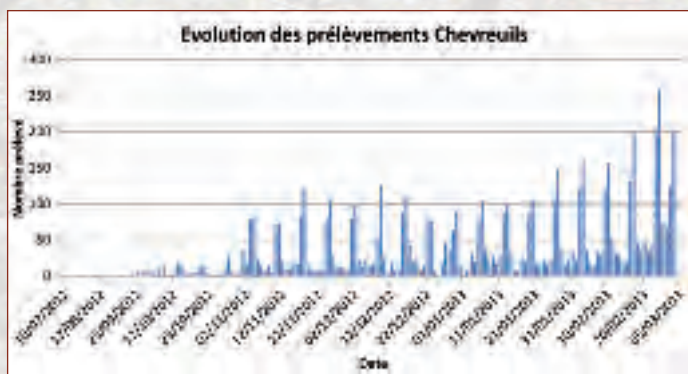
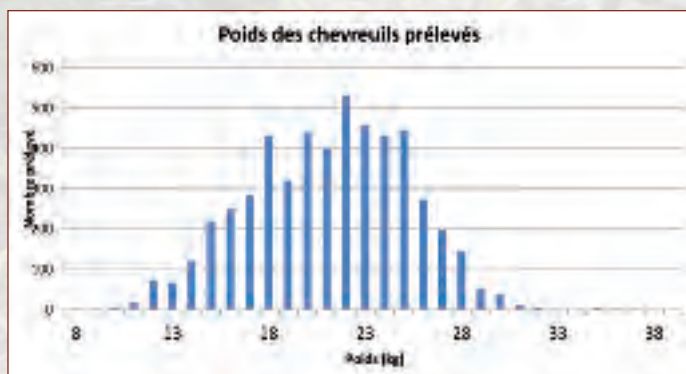
ÂGE	
< 1 an	> 1 an
34 %	66 %

SEXE RATIO	
Mâles	Femelles
61 %	39 %

POIDS MAX.	POIDS MOY.	SANS POIDS
39	21	–

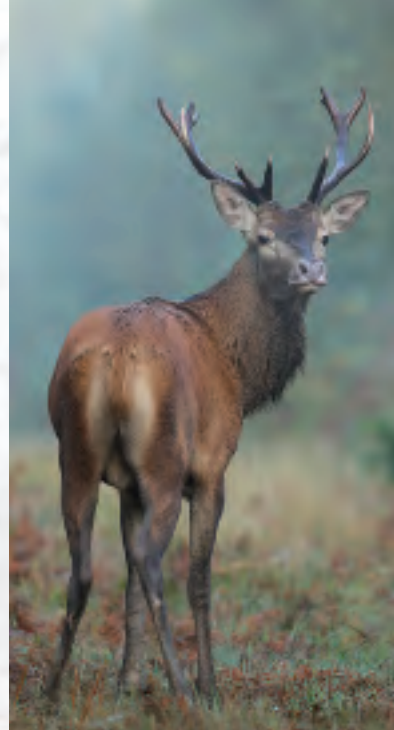
ARMES UTILISÉES	
fusil à balle	à plomb
60 %	40 %

TYPE DE CHASSE				
à l'arc	vénérerie	à l'affut	à l'approche	en battue
7 %	10 %	4 %	290 %	4 924 %



STATISTIQUES PRÉLÈVEMENTS CERFS

SAISON 2012/2013



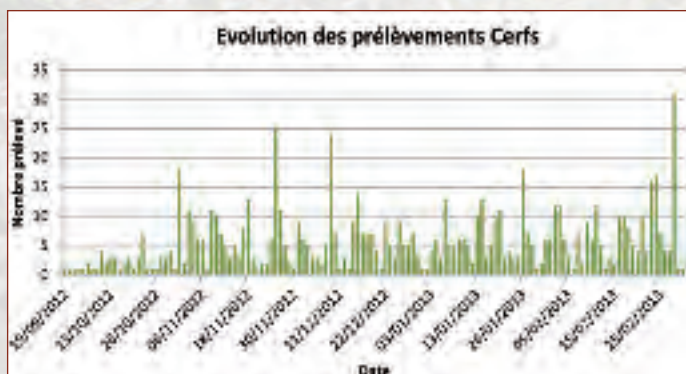
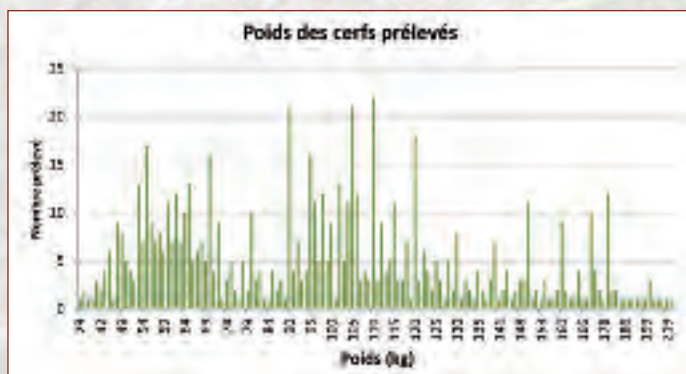
Prélèvements par massif	Attrib.	Prélevés
ANDAINES	132	102
BELLÊME	60	22
BOCAGE EST	2	0
BOCAGE OUEST	2	0
BOURSE	4	0
CHARENCEY	64	41
ÉCOUVES	275	238
GOUFFERN	9	0
L'AIGLE	12	3
LONGNY	244	204
MONTS D'AMAINS	17	7
MOULINS BONSMOULINS	4	0
PAYS D'AUGE	3	0
SAINT-EVROULT	180	130
SUD PERCHE	6	1
TRAPPE PERCHE	46	21
TOTAL	1 060	769

ÂGE	
< 1 an	> 1 an
33 %	67 %

SEXE RATIO	
Mâles	Femelles
49 %	51 %

POIDS MAX.	POIDS MOY.	SANS POIDS
225	99	–

TYPE DE CHASSE			
vènerie	à l'affut	à l'approche	en battue
23 %	3 %	19 %	695 %



RAPPEL RÈGLEMENTAIRE

La Fédération des Chasseurs de l'Orne tient à rappeler que vous avez une obligation réglementaire de déclaration des réalisations de plans de chasse sous 48 heures :

- soit en retournant le carton prévu à cet effet, dûment renseigné, au service concerné,
- soit en vous connectant sur le site internet www.fdc61.fr, rubrique « espace personnel » afin de le compléter.

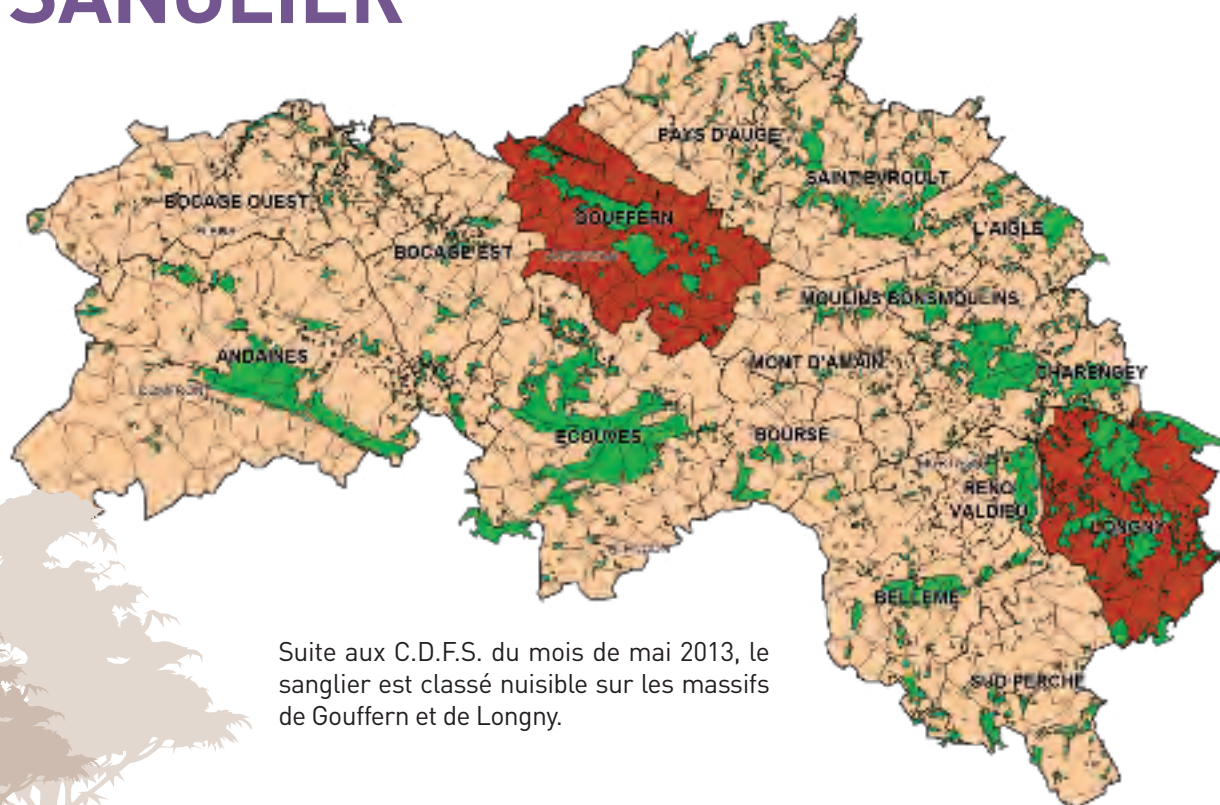
En cas de non-prélèvement des animaux, vous devez, dans la semaine qui suit la fermeture de l'espèce :

- renvoyer les cartons avec la mention « NON UTILISÉ »,
- ou les déclarer en vous connectant sur le site internet www.fdc61.fr, rubrique « espace personnel » et en cochant la case compte-rendu.

La saison prochaine, l'ONCFS nous informe qu'elle dressera un timbre amende de 68 € à l'attention des détenteurs de plan de chasse qui ne respecteraient pas cette réglementation.

Comptant sur votre vigilance.

SANGLIER



Suite aux C.D.F.S. du mois de mai 2013, le sanglier est classé nuisible sur les massifs de Gouffern et de Longny.

SÉCURITÉ & AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES DE CHASSE

Comme annoncé lors de l'assemblée générale, la Fédération a fait fabriquer des postes de battue vous permettant d'aménager au mieux vos territoires. Le modèle retenu est identique à celui de 2009. Disponibles à l'enlèvement, au centre de Silly-en-Gouffern, après subventions, ils vous seront facturés **85 €**.



Descriptif : poste de battues en pin traité, livré en kit, mesurant 2 m de haut avec un plancher à 1.07 m et un poids d'environ 60 Kg. Tous les bois composant ce poste sont rabotés.



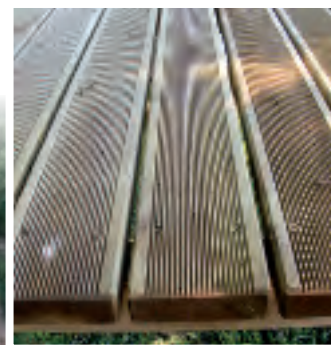
Barres de renforts sur les côtés et à l'arrière.



Deux barres de stabilisation avant et arrière.

Plancher strié antidérapant.

Barreaux d'échelle résistants et boulonnés comme l'ensemble du mirador.





L'EXPOSITION DE TROPHÉES DE CERFS FÊTE ses 20 ans !

270 animaux présentés à Silly-en-Gouffern pour la saison 2012/2013

Lors de ce week-end exceptionnellement ensoleillé, les 1^{er} et 2 juin 2013, s'est déroulée la 20^e exposition dédiée au cerf.

Devant une assistance nombreuse, constituée de spécialistes, mais aussi de néophytes, le président Christophe de BALORRE a ouvert la séance.

À la demande de la F.D.C.61, Monsieur Guy BONNET que l'on ne présente plus, tant son nom est associé à celui du Roi de nos forêts, a fait une intervention très remarquée.

Après avoir dressé un portrait de l'évolution de l'espèce massif par massif, notre orateur s'est particulièrement attaché à mettre l'accent sur la problématique liée au cloisonnement des massifs par les axes routiers systématiquement infranchissable. C'est un problème crucial et récurrent.

Il dénonce le manque de bio-corridors, afin de permettre aux animaux de communiquer entre les différents massifs.

Toutefois, bien que fractionnées, les forêts de l'Orne recèlent encore des populations de grands cervidés, que Monsieur Guy BONNET qualifie « comme ayant un fort potentiel » ; en s'appuyant sur quelques trophées exceptionnels. Une alimentation riche, facilement accessible pour les animaux, parfois à proximité immédiate de la forêt, accentue ce phénomène qui est également lié aux qualités génétiques intrinsèques de différentes populations.

Cette proximité de cultures à haute valeur ajoutée, coûte très chère aux 13 600 chasseurs ornais ; mais, il semble que ce soit le prix à payer pour maintenir l'espèce.

La présence du cerf n'est pas appréciée par tous. Monsieur BONNET n'a pas omis de le rappeler, il s'est même attardé quelque temps pour expliquer à l'auditoire très attentif que ces arguments sont parfois avancés par des personnes peu objectives. Elles affirment souvent que la grande faune sauvage serait responsable de certaines épizooties transmissibles aux cheptels domestiques. En fait, il n'en est rien dans l'Orne. L'étude réalisée ces deux dernières années à l'initiative des GDSO et de la F.D.C.61, a confirmé que les cervidés sont indemnes des maux que certains semblent vouloir leur imputer.

Le cas de la forêt de Brotonne en Seine-Maritime est évoqué avec les cerfs tuberculeux. Guy BONNET précise que si la faune sauvage peut parfois servir de réservoir contaminant, pour ce qui est de ce cas précis, c'est bien un cheptel bovin qui est responsable de la contamination et non plus l'inverse.

4 grands cerfs ont fait l'objet d'une cotation :

- 1 provenant de la forêt d'Andaines,
- 1 provenant de Longny,
- 1 provenant de Saint-Évroult,
- 1 provenant du massif d'Écouves qui remporte la palme avec 192 points.

À n'en pas douter, cette année est un bon « crû ». L'espèce, bien que sujette à beaucoup de vicissitude, n'a peut-être pas exprimé, encore, tout son potentiel.

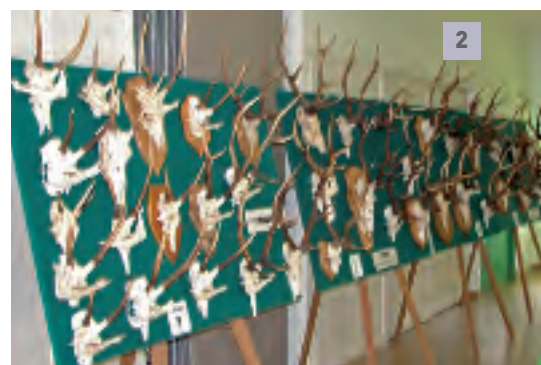
À quoi sert une exposition de trophées annuelle ?

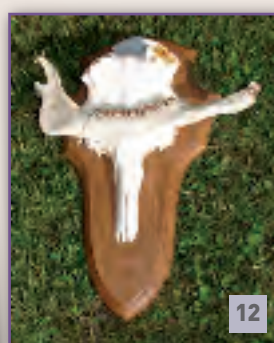
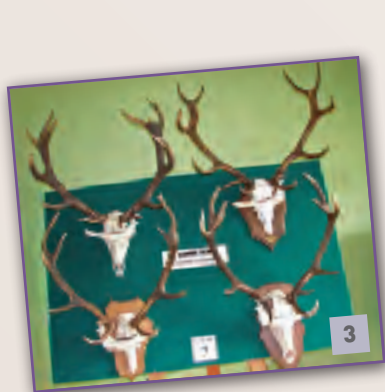
La présentation des trophées des cerfs prélevés dans un département avec une déclinaison par massif forestier est indispensable pour connaître l'état du cheptel. Tant sur un plan quantitatif que qualitatif.

En effet, chez le mâle, le trophée (avec sa mâchoire) est le reflet de l'état sanitaire de l'animal. Les bois qui sont des caractères sexuels secondaires externes, chez les cervidés mâles, expriment également la classe d'âge à laquelle ils appartiennent.

Une bonne gestion qualitative suppose le respect d'une pyramide des âges permettant à quelques cerfs de vieillir, et par là même, à récolter ultérieurement de beaux trophées. En se substituant à une prédation naturelle.

De plus, une exposition des trophées (avec mâchoires) permet une projection vers l'avenir en permettant d'affiner les attributions de plans de chasse à venir. Cela permet de maintenir une pyramide des âges cohérente pour chaque massif et d'anticiper plus rapidement les fluctuations de population.





RAPPEL IMPORTANT

Tous les trophées doivent être présentés, sans exception !

Ces trophées doivent être propres, montés ou non sur un écusson proportionné, avec une demi-mâchoire inférieure.

Quelques trophées nous sont transmis dans un état lamentable (sang séché, traces de chair, lambeaux de peau, odeurs nauséabondes...)

Quel manque de respect pour les animaux, quel manque de respect pour les organisateurs de la Fédération des Chasseurs de l'Orne, et quelle image pour la chasse en générale.

• **Ph. 1** • Ouverture de l'exposition 2012 par le président : Christophe de BALORRE en présence de Guy BONNET • **Ph. 2** • Vue d'ensemble des daguets et jeunes cerfs d'Écouves. • **Ph. 3** • Quatre beaux sujets de Charencey et Longny. • **Ph. 4** • De belles mues trouvées au printemps 2013 en Écouves. • **Ph. 5** • Un très beau trophée d'Andaines. • **Ph. 6** • Un panel de daguets de Longny-au-Perche. • **Ph. 7** • Un cerf de récolte atypique de Longny – les andouillers de massacre sont courts et droits. • **Ph. 8** • Un extraordinaire daguet du Perche – analyse forcément post-mortem. • **Ph. 9** • Voici un cas très rare : cerf en velours perpétuel ! rarissime et difficilement explicable – problème hormonal – massif de Bellême. • **Ph. 10** • Deux daguets bien différents. • **Ph. 11** • L'Assemblée nombreuse et attentive aux explications du spécialiste du cerf. • **Ph. 12** • 3 cerfs muets ont été tirés. Purement honteux ! • **Ph. 13** • Magnifique trophée prélevé à Saint-Évroult. • **Ph. 14** • Quatre beaux cerfs de Saint-Évroult (dont celui de la photo n° 13 (ci-dessus)). • **Ph. 15** • Un exceptionnel daguet prélevé en forêt domaniale d'Écouves. • **Ph. 16** • Les sonneurs des « Trompes du Haras du Pin ».



A28 Passage supérieur en forêt de Saint-Évrault

LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

À L'ÉCHELLE DE LA GRANDE FAUNE
DANS L'ORNE ET LE NORD DE LA SARTHE.

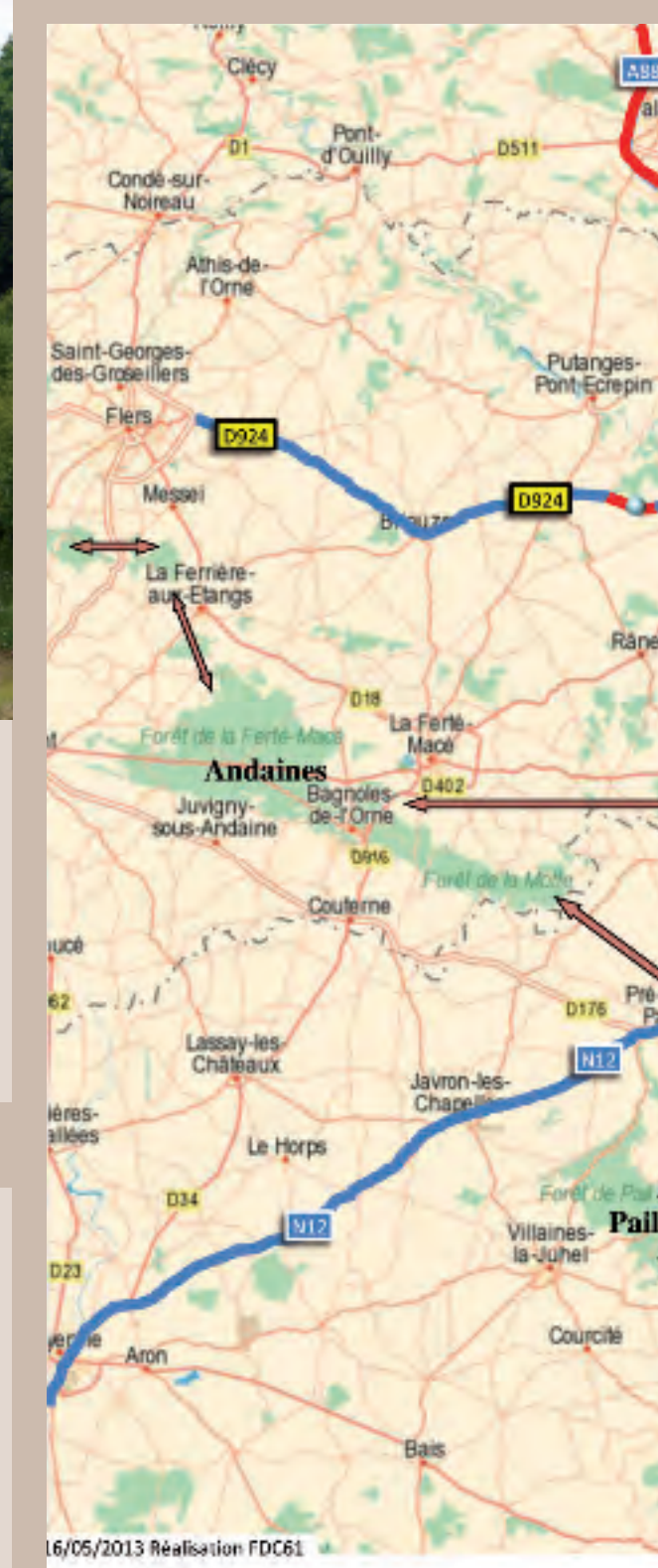
Analyse à partir des pratiques cynégétiques
notamment des trajets de chasse à courre.

Après l'Oise, l'Aisne et la Seine-et-Marne, le département de l'Orne riche de ses 100 000 hectares d'espaces forestiers, vient de mener à terme une étude fort intéressante sous la conduite d'un cabinet spécialisé en écologie.

Cette étude permet d'identifier les continuités écologiques utilisées par la grande faune et de mettre en lumière les effets négatifs dus à l'impact du réseau routier du département ainsi que du Nord-Sarthe, son proche voisin.

À l'initiative de cette étude, une longue réflexion conduite par deux Veneurs et Administrateurs de la Fédération des Chasseurs de l'Orne : Dominique BOUDIER de l'équipage Kermain-gant et Philippe HUREL du Vautrait du Perche qui ont réuni leurs efforts pour établir un constat de la situation et tenter de rétablir la libre circulation fortement compromise de la faune sauvage dans leur beau département.

Rappelons les enjeux et le cheminement pour mener à bien cette étude qui s'insère dans le concept de la trame verte et bleue (TVB). Le département de l'Orne à dominance rurale s'est longtemps tenu à l'écart des grands axes de circulation. Ce n'est qu'au début des années 2000 qu'il fut question de l'Axe Calais/Bayonne et donc de l'A28 dont le tronçon Rouen/Alençon/Le Mans devait couper l'Orne du Nord au Sud et toucher également la Sarthe. Les inquiétudes des responsables cynégétiques de l'époque et en particulier Dominique BOUDIER,



administrateur, Xavier BRAULT et Yves L'HONORE, techniciens de la Fédération furent très vite « balayés » par les promesses rassurantes des aménageurs, s'engageant à créer trois « passages à gibier » supérieurs. Un seul placé en forêt de Saint-Évrault devait s'avérer efficace par la suite.

Fin octobre 2005, l'A28 était mise en service anéantissant à l'est du légendaire massif d'Écouves (15 000 hectares) ses échanges avec la forêt de Perseigne (6 000 hectares).

Dans la foulée, l'autoroute A88 : est/ouest - Sées/ Caen devenait opérationnelle en 2007 interrompant

GRANDE FAUNE ET INFRASTRUCTURES ROUTIERES
Orne/nord Sarthe : Implantation de Bio-corridors

Légende

- Mouvements d'animaux
- Passage interrompu
- Passage sous terrain grande faune inefficace
- Passage aérien grande faune
- Passage aérien prévu (D924)
- Demande de passage
- Infrastructure routière, partie « libre »
- Infrastructure routière, partie « gilette »
- Infrastructure ferroviaire, projet d'onglégement total

- la forêt d'Écouves, terre de Vènerie, dédiée depuis longtemps à l'équipage Kermaingant, magnifique massif protégé de la modernisation par son isolement géographique et son relief dont les points de vues insolents de beauté et ses cerfs



RN12 Passage inférieur inefficace sur les méandres de la Sarthe

d'une énergie peu commune, s'est-il trouvé coupé de tout échange à l'est avec la forêt de Perseigne, de Bourse, voire, de Bellême et au nord avec la forêt de Gouffern et l'ensemble du Pays d'Auge (A28).

- Réciproquement, le grand massif de Perseigne ne pouvait plus communiquer avec sa voisine plus modeste la forêt de Bourse, transit incontournable vers Écouves et/ou Bellême (RN12).
- Au sud d'Alençon, en direction de la Sarthe, l'A28 interrompt tout échange depuis les forêts de Sillé-le-Guillaume et de Perseigne.
- Compte-tenu des projets d'aménagements de la RN12, des menaces sérieuses concernant au sud d'Alençon, les échanges entre Sillé/Multonne/Écouves et à l'est les transits entre des grands massifs du Perche/ Trappe avec Charencey/Longny.
- L'autoroute A88 prive la forêt de Gouffern, très vive en sangliers, de ses échanges avec Écouves, entraînant avec cette coupure brutale une recrudescence des populations en « Petite Gouffern » et une

forte augmentation de la facture des dégâts et à *contrario* un appauvrissement des populations en Écouves.

Face à ce constat alarmant, comment desserrer cet étau et se prémunir contre les futurs aménagements. Il faut bien reconnaître que malgré les démarches entreprises par l'Association des Chasseurs de Grand Gibier, en collaboration avec la Fédération des Chasseurs de l'Orne, les résultats restaient décevants, tant auprès des administrations que des aménageurs.

En juin 2012, à l'occasion de l'exposition des trophées de l'Orne, Guy BONNET nous conseille de nous rapprocher d'un expert en écologie bien connu, Paul TOMBAL. Après un premier contact très fructueux à la fête de Carrouges, Paul TOMBAL, toujours disponible, accepte de se rendre au siège de la Fédération, nous rappelle les dispositions légales et réglementaires, visite les ouvrages et nous encourage à poursuivre notre action. Le groupe de travail redynamisé prend contact avec le CERESA, se rend ensuite à CAEN au Conseil

Régional dans le cadre de la Trame Verte et de l'établissement du SRCE de Basse-Normandie. Des rendez-vous se succèdent avec l'impression d'être écoutés, sans pour autant être entendus ! C'est à ce moment que la Société de Vénérerie, dans le prolongement du colloque « Vénérerie et Écologie » intervient par l'intermédiaire de son président, très attentif à notre problématique. Il nous propose immédiatement de réaliser une étude à l'identique de celles qui viennent d'être conduites dans les massifs de Compiègne et de Fontainebleau.

Après les mises au point successives, une « convention de partenariat » est signée en octobre 2012 avec les Fédérations des Chasseurs de l'Orne et de la Sarthe, l'ONF, l'O.N.C.F.S. et la Société de Vénérerie, maître d'œuvre. L'étude est confiée à Vincent VIGNON du cabinet OGE qui a l'avantage de bien connaître l'Orne.

Cette étude qui vient d'être publiée comporte une analyse et un état des lieux des grandes forêts concernées : Andaines, Écouves, Gouffern, Bel-



lême, Saint-Évroult, Perche Trappe, Moulins-Bonsmoulins, Longny, Charencey et du Nord-Sarthe - Perseigne, Sillé-Le-Guillaume.

Elle met clairement en évidence les contraintes des axes de déplacements de la faune intra-massifs, dans le temps et l'espace, en dressant une cartographie détaillée des populations de cerfs, des parcours de chasse à courre sur plusieurs décennies, fournis par les grands équipages : Kermaingant, Rallye Perseigne, Saut du Cerf, Vautrait du Perche, apportant ainsi la preuve historique de l'existence des échanges immuables entre les grandes forêts.

Grâce à cette analyse des axes de déplacements privilégiés des cerfs et sangliers, autour et entre les grands massifs forestiers, l'étude permet aujourd'hui de disposer d'une vision certaine des continuités majeures et des points de conflits dus à l'arrivée des grandes infrastructures routières qui ont cloisonné l'Orne et une partie de la Sarthe, ou qui risquent de se reproduire, compte tenu des projets en cours.

Vincent VIGNON illustre son analyse par de nombreuses photos d'ouvrages, soulignant ainsi les effets de barrières et les contraintes imposées à la faune, confinée dans des territoires de plus en plus restreints.

Une synthèse des enjeux portant sur les continuités menacées ou interrompues ainsi qu'une proposition d'un programme d'actions à mettre en œuvre pour l'existant comme pour l'avenir, complète cet ouvrage de 47 pages.

Parmi les mesures proposées figurent des réaménagements d'ouvrages (encorbellement RN12) ou la création de nouveaux passages supérieurs (A28) et des mesures d'accompagnements (A88 et D924).

On ne peut que se réjouir que le SRCE de Basse-Normandie ait pu retenir tout récemment les conclusions majeures de cette étude qui vient d'être remise à Monsieur le préfet de l'Orne par le président de la Fédération des Chasseurs de l'Orne, Christophe de BALORRE, vice-président du Conseil Général, attaché à la

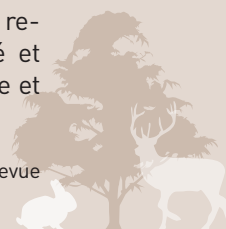
défense des milieux et qui la diffusera également aux autorités administratives, politiques agricoles, forestières ainsi qu'aux associations de défense de la nature du département.

Reste à mettre en place et à animer le « collectif » chargé de la mise en œuvre du programme d'actions, indispensable pour assurer la préservation et la remise en état des corridors si malmenés depuis une décennie dans l'Orne et une partie de la Sarthe. C'est le défi que nous devons ensemble relever avec nos partenaires dans les mois qui viennent.

C'est en tout cas une chance à la fois pour les chasseurs et bien sûr pour les veneurs et aussi pour la grande faune qui devrait pouvoir ainsi retrouver des espaces de liberté et conserver son caractère sauvage et naturel indispensable.

N.B. Article également paru dans la revue « Vènerie ». N° 190 – Juin 2013.

Philippe HUREL
Dominique BOUDIER



A28 Vue du dessus du passage fréquenté par les animaux

BARÈME DES SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR LA FÉDÉRATION

A – REPEUPLEMENT

Les subventions ne sont accordées qu'aux détenteurs de droit de chasse qui auront signé une Convention avec la F.D.C.61.

Ces conventions ne concernent que le faisan et le lapin.

B – G.I.C. ET SOCIÉTÉS DE CHASSE

Ayant souscrit un contrat de service

- Les G.I.C. bénéficient d'une subvention annuelle de 460 €.
- Les sociétés de chasse bénéficient d'une réduction de 15 % de leur adhésion à la F.D.C.61 si l'association emploie un garde particulier.

C – AGRAINAGE SANGLIERS

(Hors parcs et enclos)

Surface boisée	Subv. adhérents	Subv. non adhérents
de 20 à 100 ha	78 €	39 €
100 à 200 ha	140 €	70 €
200 à 500 ha	184 €	92 €
500 à 1 000 ha	306 €	153 €
1 000 ha et +	458 €	229 €

NB : La FÉDÉRATION se réserve le droit, dans des cas particuliers (agrainage irrégulier, insuffisant) de modifier le montant.

NB – Pour les cultures à gibier :

La subvention n'est accordée que pour un emblavement maximum de 0,5 % de la surface du territoire pour le PETIT GIBIER.

Pour le GRAND GIBIER, un emblavement de 0,5 % de la surface boisée.

Les subventions ne seront accordées que pour des parcelles d'une superficie inférieure à 0,5 ha pour le PETIT GIBIER et 1 ha pour le GRAND GIBIER.

D – LIMITATION DES PRÉDATEURS

- Installation d'une cage de reprise pour corvidés : 80 €.
- Création d'un équipage de dérangement : 80 €.
- Primes pour la destruction des renards, fouines : 3,50 €.

E – AMÉNAGEMENT

Réservé exclusivement aux adhérents de la F.D.C.61 ayant souscrit un contrat de services (hors parcs et enclos).

1) « PETIT ET GRAND GIBIER »

AGRAINAGE : offert par la F.D.C.61 (maximum 1 agrainage par 20 ha).

GARENNE ARTIFICIELLE

À LAPINS : 60 € à l'installation (plafond maximum 5 garennes aux 100 ha et obtenir l'accord préalable du service technique).

ŒUFS et POUSSINS de PERDRIX ou de FAISANS : chaque demande sera étudiée individuellement par le conseil d'administration.

Plafond :

- 120 € pour les chasses privées.
- 400 € pour les sociétés.

2) « CULTURES À GIBIER »

- 1 070 €/ha/an pour les bandes de nidification en plaine (luzerne, ray-grass, trèfle) maximum 10 ares d'un seul tenant.
- 610 €/ha/an pour le maïs.
- 305 €/ha/an pour les autres cultures.*
- 110 €/ha/an pour l'entretien d'une prairie artificielle.*

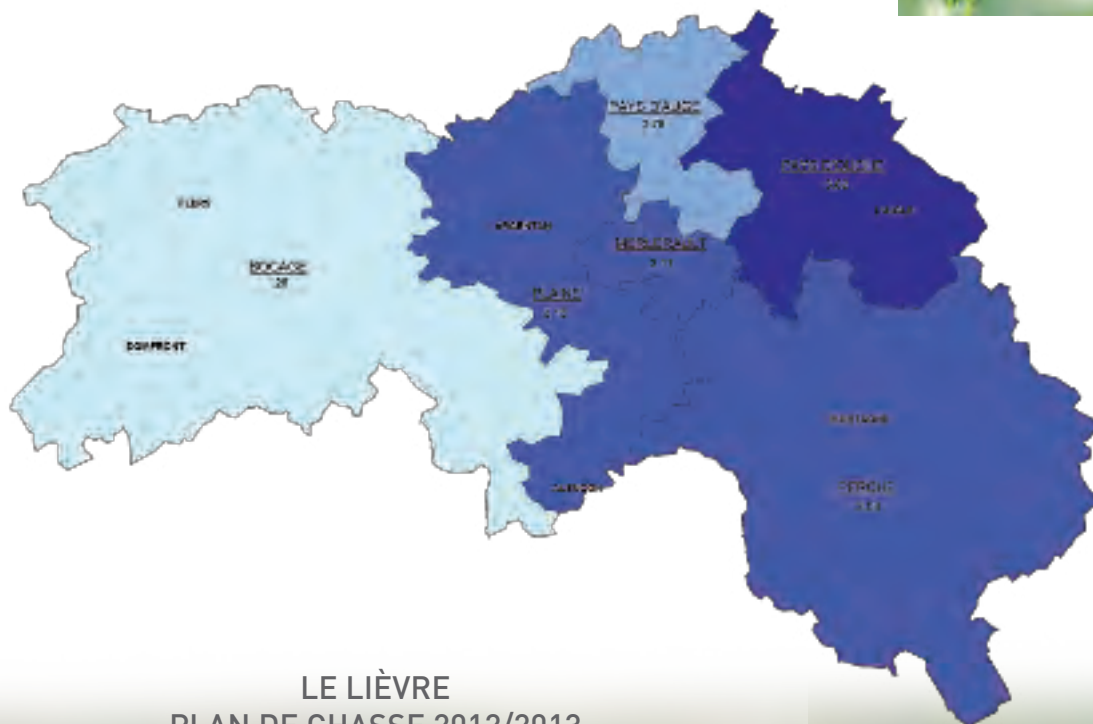
* Mise en place des prairies et entretien uniquement dans les massifs suivants : Andaines, Écouves, Longny, Charencey et Saint-Evrault.

la RÉCUPÉRATION DES QUEUES DE NUISIBLES se fera
chaque lundi matin au siège de la F.D.C.61 à Silly-en-Gouffern.

LIÈVRE

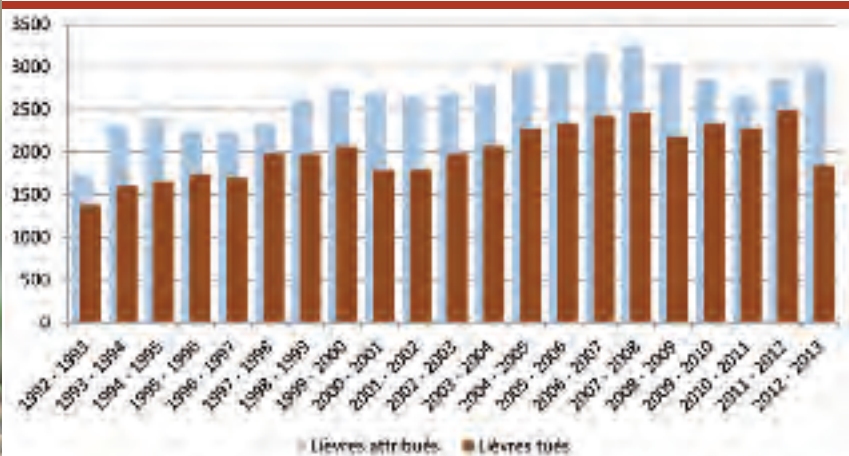


NOMBRE DE LIÈVRES ATTRIBUÉS AUX 100 HA POUR LA SAISON 2012/2013



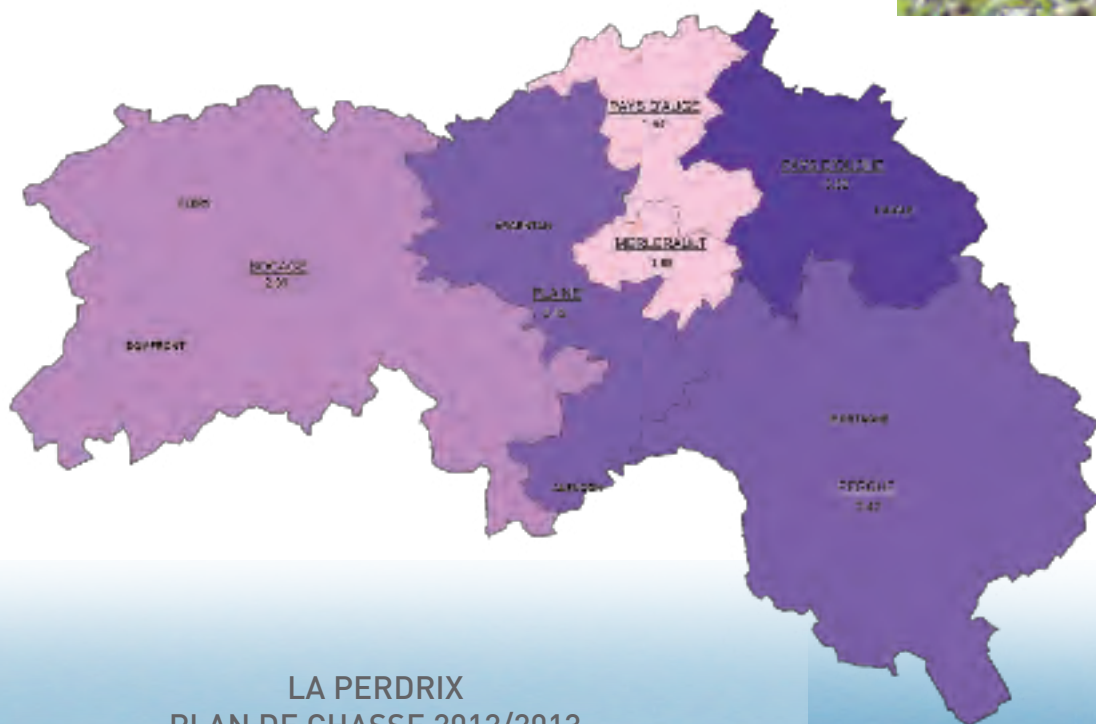
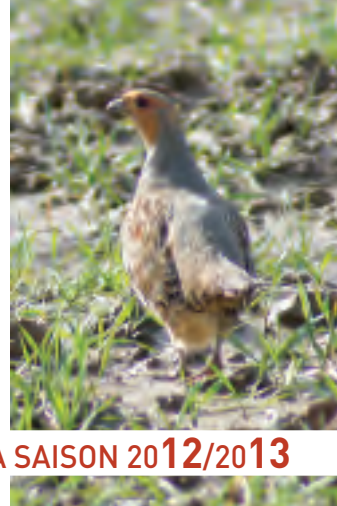
**LE LIÈVRE
PLAN DE CHASSE 2012/2013**

RÉGIONS	SURF. DEMANDÉES POUR LE PLAN DE CHASSE (ha)	NBRE DE DEMANDES	LIÈVRES ATTRIBUÉS	LIÈVRES TUÉS	POURCENTAGE DE RÉALISATION
BOCAGE	36 631,21	110	460	216	47
PAYS D'AUGE	6 141,39	39	171	115	67
PLAINE	21 171,09	79	662	386	58
PERCHE	36 808,33	163	1 139	733	64
LE MERLERAULT	5 106,65	22	159	96	60
PAYS D'OUCHE	10 820,04	57	392	299	76
TOTAL	116 678,71	470	2 983	1 845	62



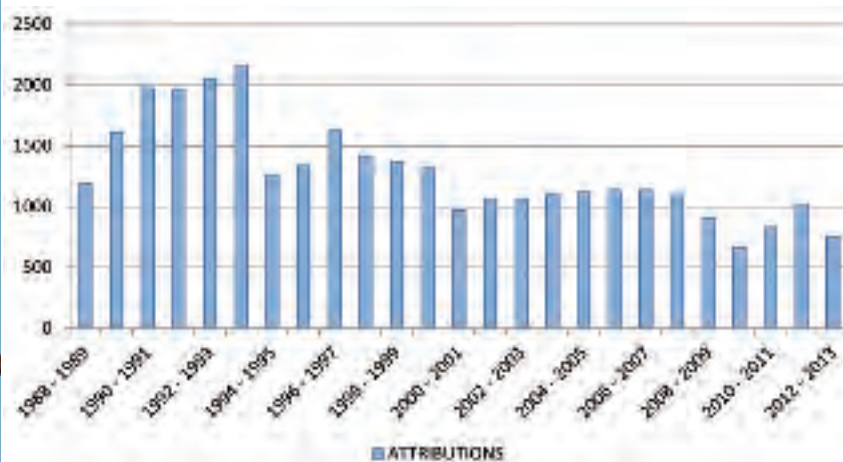
PERDRIX

NOMBRE DE PERDRIX ATTRIBUÉES AUX 100 HA POUR LA SAISON 2012/2013



LA PERDRIX
PLAN DE CHASSE 2012/2013

RÉGIONS	SURF. DEMANDÉES POUR LE PLAN DE CHASSE (ha)	NBRE DE DEMANDES	PERDRIX ATTRIBUÉES	PERDRIX TUÉES	POURCENTAGE DE RÉALISATION
BOCAGE	1 100,61	6	23	8	35
PAYS D'AUGE	360,93	2	7	2	29
PLAINE	12 153,11	48	294	118	40
PERCHE	11 878,34	59	288	139	48
LE MERLEAULT	2 540,98	11	47	15	32
PAYS D'OUICHE	2 726,36	14	96	34	35
TOTAL	30 760,33	140	755	316	42





PeGASE

PERDRIX GRISE - AGRICULTURE - UN SYSTÈME À EXPLICITER

BILAN SYNTHÉTIQUE D'UNE ÉTUDE **PERDRIX GRISE**
« POPULATION - ENVIRONNEMENT »

Responsables scientifiques
et coordinateurs nationaux :

ÉLISABETH BRO & FLORIAN MILLOT
ONCFS, CNERA Petite faune
sédentaire de plaine, Auffargis.

Interlocuteurs techniques
des Fédérations Départementales
des Chasseurs :

RÉMI DELORME - F.D.C. de Calvados
CYRIL POLVÉ - F.D.C. de l'Eure
ÉRIC MANGIN - F.D.C. de l'Eure-et Loir
ALOÏS GODARD - F.D.C. du Loir-et-Cher
FLORENT TARDIF - F.D.C. de Loiret
CHRISTOPHE GOUACHE - F.D.C. de la Marne
IVAN SION - F.D.C. du Nord
XAVIER BRAULT - F.D.C. de l'Orne
DENIS DURLIN - F.D.C. du Pas-de-Calais
DOMINIQUE GEST - F.D.C. de la Seine-Maritime
THIERRY MORET - F.D.C. de la Seine-et-Marne
RONAN TABOUREL - Fi.D.C. de l'Essonne, du
Val-d'Oise et des Yvelines
RICHARD BOUTELLIER - F.D.C. de la Somme

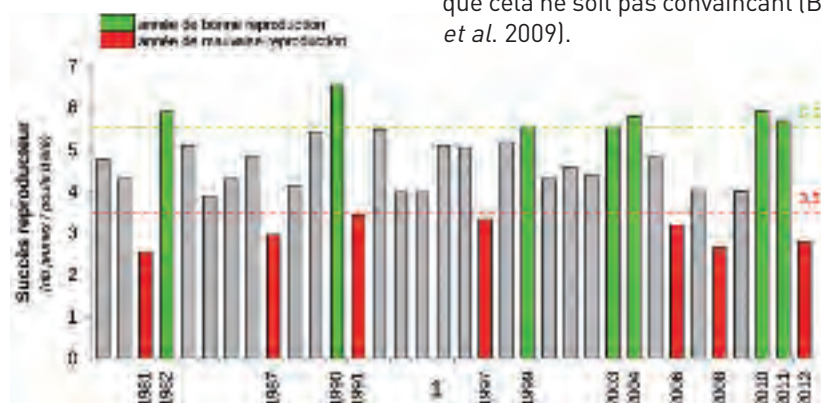
UN CONTEXTE MOROSE

Si les premières années du **XXI^e** siècle ont été plutôt prometteuses en terme de perdrix grises, la période allant de l'été 2006 au printemps 2010 s'est caractérisée par une situation morose pour l'espèce et beaucoup de chasseurs passionnés se sont inquiétés, non seulement de l'avenir de la chasse de leur gibier préféré, mais également de sa conservation. En cause : la reproduction catastrophique de 2008, la deuxième plus mauvaise année depuis que le suivi de la reproduction de la perdrix grise existe dans le centre-nord de la France (Reitz, 2009 - **figure 1**). Elle s'est traduite par une diminution de 10 à 50 % des densités de reproducteurs au printemps 2009, malgré une absence de chasse le plus souvent (Reitz, 2010). Le succès de la reproduction de 2009 a été quant à lui moyen à médiocre selon les départements. Pour certains d'entre eux, c'était de ce point de vue, la quatrième mauvaise année consécutive et, en moyenne nationale, la première fois qu'une année assez médiocre succédait à une mauvaise année. Une période de temps froid et pluvieux début juin pouvait l'expliquer en partie – bien que cela ne soit pas convaincant (Bro *et al.* 2009).

Évolution du succès reproducteur
de la perdrix grise
dans le centre-nord
de la France de 1979 à 2012.

Source : réseau Perdrix-Faisan
O.N.C.F.S./F.N.C.-F.R.C.-F.D.C. - Reitz, 2013.

Figure 1



Paysage de la plaine de Caen, habitat typique de la perdrix grise.

UN TRIPLE OBJECTIF : SOCIAL, TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE

Cette étude nationale *Perdrix grise* a été mise en place pour adopter des réponses aux questions des chasseurs concernant la survie des perdrix et leur reproduction, en particulier les causes de mortalité des oiseaux et les causes d'échec des pontes. Il s'agissait donc de réactualiser les données de référence collectées en 1995-1997 lors d'une précédente étude nationale (Reitz & Mayot, 1997 ; Bro, 1998), et d'analyser les relations entre ces paramètres et les principaux facteurs du milieu de vie de l'espèce : abondance de prédateurs, d'invertébrés, structure de l'habitat, conditions météorologiques (ce qu'on appelle le système « population – environnement »).

Le moteur scientifique de la mise en place de cette étude PeGASE était le manque de connaissances quant à l'impact de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (PPP) sur la survie des perdrix (en effet léthal ou sub-léthal) et leur reproduction. Les données collectées dans le cadre de la précédente étude nationale (Bro *et al.*, 2001) ou dans le cadre du réseau SAGIR (Bro *et al.*, 2010) ne sont pas suffisantes pour apporter des réponses satisfaisantes. En effet, elles ne concernent que les effets aigus affectant les adultes et ne permettent pas de quantifier un impact sur les populations. Cette thématique présente un intérêt scientifique « officiel » (politiques publiques en matière de recherche) associé à un enjeu sociétal. C'est un sujet peu étudié sur la faune sauvage *in situ* en milieu cultivé. Si cette problématique n'est pas spécifique à la perdrix grise, elle la concerne complètement. En outre, cette espèce est un modèle d'étude tout à fait approprié du fait de son écologie : sédentaire, c'est un oiseau qui vit et niche au sol dans les cultures des régions de production intensive et qui se nourrit de plantes, graines et invertébrés susceptibles de contenir des PPP.

UNE ÉTUDE DE GRANDE AMPLEUR

L'étude a été menée sur treize terrains situés dans le centre-nord de la France, bastion de la perdrix grise de plaine à l'état sauvage. La surface couverte totalise environ 15 000 hectares, principalement de la grande culture, avec quelques spécificités locales ou régionales concernant les assolements (figure 2).

Les perdrix (surtout des poules pour suivre la reproduction) ont été capturées en fin d'hiver, de nuit, au phare et à l'épuisette télescopique. Elles ont été munies d'un émetteur-radio de 8 gr. Chaque oiseau a pu être identifié individuellement grâce à sa fréquence radio unique. Un pointage biquotidien, depuis le jour de la capture jusqu'à la fin d'août, a permis de suivre précisément le devenir de chaque perdrix au cours de la période de reproduction. La localisation a été réalisée par triangulation et reportée sur un fond cartographique à l'aide d'un SIG nomade. Les nids ont été détectés après le début de la couvaison et localisés très précisément par GPS. Le suivi par radio-pistage au printemps-été en

2010 et 2011 a concerné un total de 489 poules et 62 coqs (dont 30 couples), 301 pontes et 64 compagnies. En automne-hiver, 223 perdrix suivies au printemps ont continué à l'être, plus ou moins régulièrement.

Parallèlement au radiopistage, les principaux facteurs du milieu de vie de l'espèce ont été décrits (tableau 1, figure 3).

Une estimation quantifie approximativement, sur la base des comptabilités analytiques reçues, à 800 k€ le coût du suivi de terrain et de son animation-coordination. Cela comprend les frais :

- 1• de matériel (émetteurs, récepteurs, antennes et câbles, PDA-GPS, pots à insectes, loupe binoculaire, stations météo...) ;
- 2• de formation (SIG nomade) ;
- 3• de personnels permanents et temporaires, ainsi que les coûts indirects associés (gestion administrative, papeterie, téléphonie, logement) ;
- 4• de déplacements et de réceptions (véhicules, carburant, péage, repas...) ;
- 5• des analyses toxicologiques et embryologiques.

Le coût de la centralisation, de l'analyse des données et de publication des résultats est en sus.

Figure 2 LOCALISATION ET ASSOLEMENT DES TREIZE SITES D'ÉTUDE.

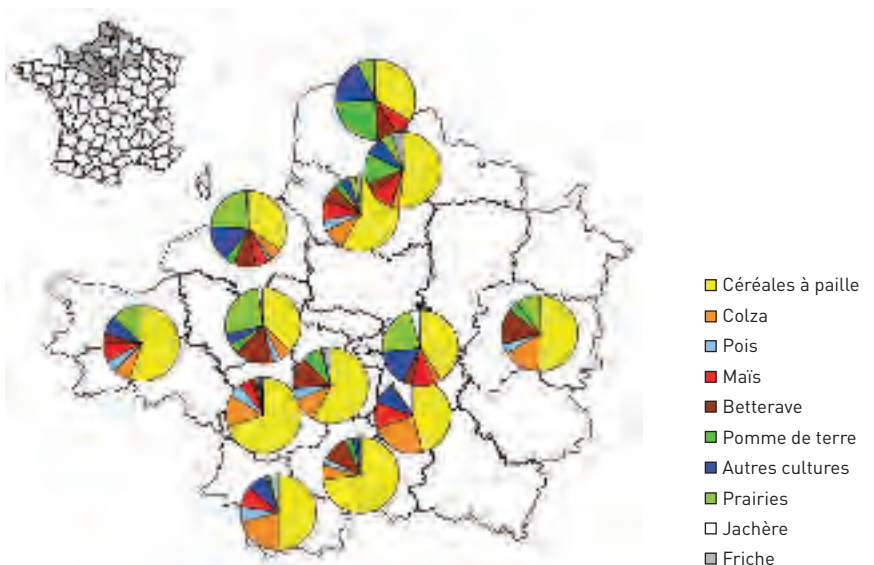
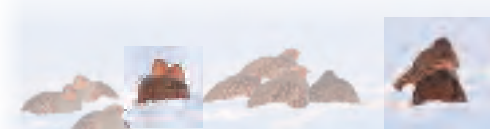
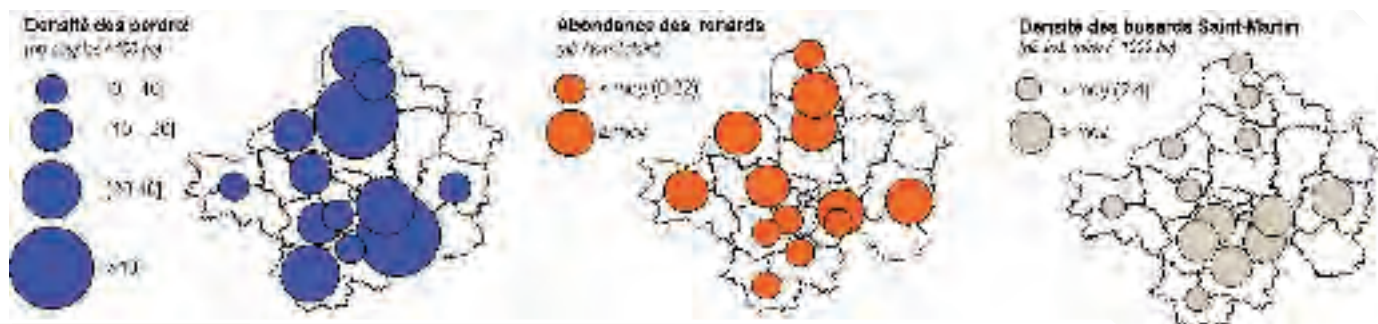




Tableau 1 VUE D'ENSEMBLE DES DIFFÉRENTS SUIVIS RELATIFS AU MILIEU DE VIE DE LA PERDRIX GRISE DE PLAINE.

	Méthode utilisée	Unité	Source	Estimation moyenne et variation entre terrains				Étendue du suivi	Nombre de participants
				année	moy	min	max		
Densité de perdrix au printemps	battue à blanc	couples / 100 ha	Cf. Bro 1998	2010	15,6	4,1	47,6	7 370 ha comptés	590
				2011	21,6	5,3	58,6	7 670 ha	600
Abondance des renards	indice kilométrique d'abondance (IKA)	individu / km éclairé des 2 côtés	Cf. Bro 1998	2010	0,23	0	0,54	380 km couvrant 29 400 ha	53
				2011	0,21	0	0,61	409 km couvrant 30 600 ha	59
Densité des busards	observation continue à partir de postes fixes d'observation	individu (mâle) / 1 000 ha	Cf. Bro 1998	2010	2,5	0,3	5	25 400 ha de plaine	370
				2011	2,3	0	6,7	23 300 ha	340
Abondance en invertébrés	relevé d'un pot barber posé 24 h une fois par semaine de début juin à fin juillet, 3 parcelles de blé d'hiver, à 1 m de la bordure	nombre d'items par 3 relevés	Note technique PeGASE n°11 du 12 avril 2010	2010	3 740 invertébrés de 1 à 10 mm recensés (6 075 au total)			1 à 2 par site d'étude	
				2011	5 328 invertébrés de 1 à 10 mm recensés (9 234 au total)				
Pratiques agricoles	Enquête auprès des agriculteurs des sites d'étude	/	/	2010	~ 1 100 parcelles (> 7 500 ha) ~ 210 substances actives pour 35 cultures			114 agriculteurs	
				2011	~ 950 parcelles (> 5 400 ha) ~ 210 substances actives pour 35 cultures			96	
Assolement	Cartographie de terrain + enquête agriculteur	/	/	2010 2011	~ 15 000 ha relevés			/	
Conditions météo locale	station avec acquisition automatique horaire des données (à défaut pluviomètre et thermomètre min/max avec relevé journalier et précisions sur le régime des pluies)	Température (°C) Pluviométrie (mm/heure ou jour)	/		Relevé de début mai à fin août (beaucoup de données manquantes à cause de dysfonctionnements des stations)			/	

Figure 3 ABONDANCE DES PERDRIX, RENARDS ET BUSARDS SAINT-MARTIN SUR LES SITES D'ÉTUDE EN 2010-2011.



LA SURVIE DES ADULTES

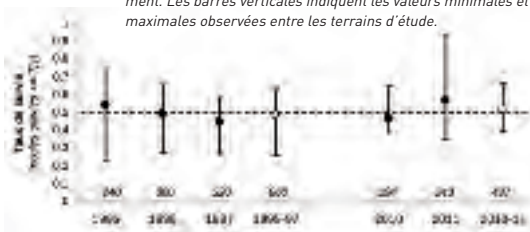
UN TAUX DE MORTALITÉ ÉLEVÉ AU PRINTEMPS-ÉTÉ.

En moyenne, ce sont la moitié des poules marquées au printemps qui sont mortes avant la fin d'août (49 %). Cette estimation ne s'élève qu'à 46 % si on fait l'hypothèse que les perdrix ayant perdu leur émetteur ou leur signal radio ont toutes survécu (estimation minimale), mais à 56 % si on considère au contraire qu'elles sont toutes mortes (estimation maximale). Globalement, la mortalité a été moindre en 2011 avec 45 % [min : 41 % - max : 54 %] qu'en 2010 avec 54 % [52 % - 57 %]. Le taux de mortalité a varié de 10 % à 60 % entre les sites et les années d'étude. Ce niveau de pertes est du même ordre de grandeur que celui observé il y a quinze ans (Reitz *et al.*, 1999 - **figure 4**).

TAUX DE SURVIE DES POULES DE PERDRIX ENTRE MARS ET FIN AOÛT POUR CINQ ANNÉES DE SUIVI TÉLÉMÉTRIQUE.

Figure 4

Les taux de survie ont été calculés avec la méthode de Kaplan-Meier. Le calcul est réalisé sur les oiseaux ayant survécu au moins sept jours. Les cas de panne et de perte d'émetteur sont retirés du calcul à l'occurrence de l'événement. Les barres verticales indiquent les valeurs minimales et maximales observées entre les terrains d'étude.



Les taux de mortalité des jeunes poules (nées l'été précédent) et des adultes de deux ans et plus, ont été estimés respectivement à 46 % (283 poules) et 52 % (146 poules). En 2011, le suivi de 25 poules marquées en tant que jeunes en 2010 et de 8 poules marquées en tant qu'adultes a permis d'estimer le taux de mortalité des poules de deux ans à 38 %, celui des poules de trois ans et plus à 30 % - contre 45 % pour les jeunes poules (n = 159) cette année-là. Ces estimations ne sont fournies qu'à titre indicatif, vu le nombre d'oiseaux suivis.

Les coqs survivent-ils mieux que les poules, comme cela est affirmé, étant donné qu'ils ne couvent pas ? Le suivi réalisé 58 coqs ne le confirme pas clairement. En effet, le taux de mortalité a été estimé en moyenne à 46 % [44 % - 52 %], sur un effectif certes plus faible que celui des poules.



Un pic de mortalité des poules coïncide avec la période de ponte et de couvaion.

UN PIC SAISONNIER DE MORTALITÉ PENDANT LA COUVAISON

La mortalité n'est pas uniforme au fil des mois. Pour ce qui concerne les poules, un pic de mortalité coïncide avec la période de ponte et de couvaion en mai, juin et juillet (**figure 5**). Ce phénomène est concordant avec celui constaté en 1995-1997. Pour les coqs, le motif est moins clair, mais les estimations sont moins robustes du fait du plus faible nombre d'oiseaux suivis.

On observe également un petit pic de mortalité en début de printemps (**figure 5**), qui avait déjà été suspecté par les chercheurs anglais de Game & Wildlife Conservancy Trust sur la base

de découvertes opportunistes de 45 cadavres (Watson *et al.*, 2007). Par contre, il n'avait pas été véritablement décelé en 1995-1997, peut-être parce que les captures avaient été un peu plus tardives qu'en 2010-2011 et/ou que son amplitude était moins marquée. Les coqs sembleraient davantage concernés par cette mortalité au début du printemps que les poules, probablement du fait de leur dispersion à la recherche d'une partenaire et de leur comportement territorial.

Figure 5 CHRONOLOGIE DE LA MORTALITÉ DES PERDRIX AU PRINTEMPS-ÉTÉ.

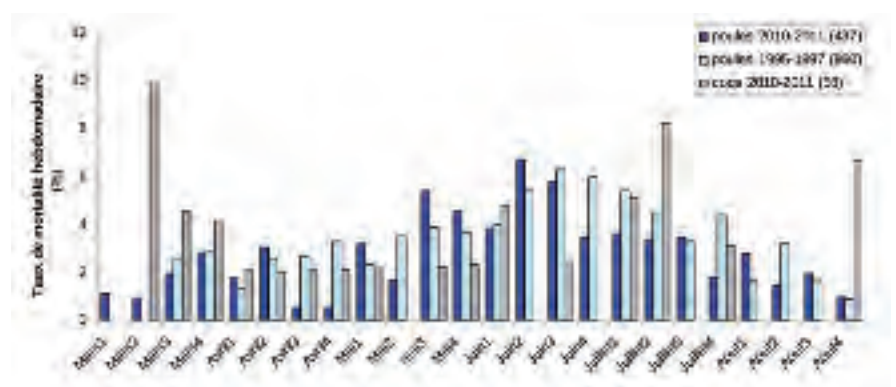
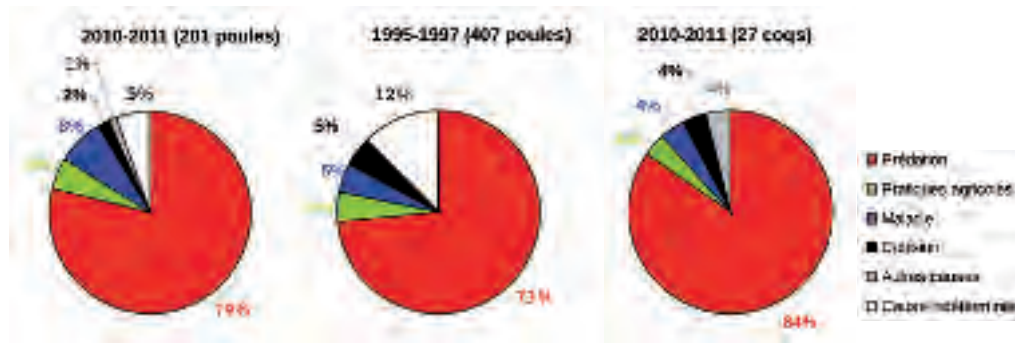


Figure 6 CAUSES DE MORTALITÉ DES PERDRIX SUIVIES PAR TÉLÉMÉTRIE AU PRINTEMPS-ÉTÉ.

Bilan réalisé d'après le diagnostic de terrain. Les cas de cause indéterminée incluent les vraies causes non identifiées et les cas impossibles à déterminer (par exemple, émetteur retrouvé seul).



DE QUOI MEURENT LES PERDRIX ?

Les causes de mortalité des perdrix ont été déterminées, en première approche, sur la base des observations faites sur le terrain lorsqu'une perdrix était déterminée comme morte¹ et que son cadavre était retrouvé grâce à l'émetteur radio.

Le rythme de pointage biquotidien avait pour objectif de récupérer les cadavres dans un état de plus grande fraîcheur possible et de limiter le phénomène de nécrophagie (c'est-à-dire la prédation *post-mortem*, différentiable de la prédation sous certaines conditions lors de l'examen vétérinaire). Les cadavres pour lesquels il restait du matériel biologique autre que simplement des os, des plumes, des pattes ou la tête, ont fait l'objet d'une nécropsie (protocole

du réseau de surveillance SAGIR). Cet examen a permis dans la plupart des cas de confirmer et/ou de préciser le diagnostic de terrain (prédation, collision, maladie), mais pas toujours (cause de mortalité non identifiée).

LA PRÉDATION, PRINCIPALE CAUSE DE MORTALITÉ

Le suivi réalisé en 2010-2011 confirme le bilan fait en 1995-1997. La prédation, qu'elle soit *pré-mortem* ou de la nécrophagie, est identifiée comme la cause de mortalité des perdrix dans les trois quarts des cas (figure 6).

Différentes catégories de prédateurs ont pu être distinguées en recoupant plusieurs indices de terrain comme

l'état du cadavre, sa localisation, la présence d'empreintes, de fèces ou encore la période diurne ou nocturne de mortalité (cf. Bang et Dahlström 2009). Un cadavre plumé (chair mise à nu), plus ou moins consommé, des plumes arrachées au rachis intact sont des signes de prédation par un rapace; alors que des plumes au rachis sectionné, collées de salive, un cadavre aux os broyés, avec la tête arrachée signalent plutôt l'action d'un carnivore terrestre. Un cadavre enterré intact, une forte odeur caractéristique orientent le diagnostic vers le renard, tout comme un cadavre retrouvé dans un terrier. Quelques cadavres ont également été retrouvés dans des gîtes de fouine, dans des bâtis. Des suspicions de prédation par des chats errants ont aussi été formulées, sur la base de cadavres retrouvés dans des habitations ou des fermes abritant ces animaux. Dans certains cas, la possibilité de prédateurs multiples n'a pas été exclue, impliquant notamment des corvidés ou des renards. Aussi, la proportion de cas dans lesquels le prédateur n'a pas pu être raisonnablement identifié n'est pas négligeable.

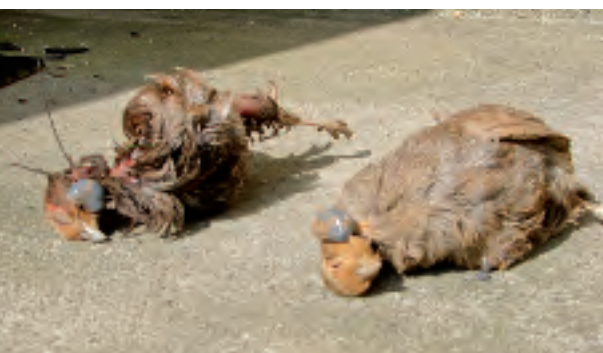
Globalement, la prédation par des carnivores a été diagnostiquée dans 65 % des cas, celle par des rapaces dans 20 % (figure 7). Le renard a été identifié dans environ 40 % des cas de prédation, les mustélidés et les chats dans 6 %. Ces proportions diffèrent pour les coqs, mais comme l'échantillon disponible n'est pas similaire en taille et en répartition géographique, il est *a priori* difficile d'en tirer des conclusions. En 1995-1997, les parts de prédation assignées à des rapaces et aux renards étaient de 30 % (figure 7).



¹ Un indicateur de mortalité équipait les émetteurs radio utilisés. Un mécanisme à base d'une bille de mercure doublait le rythme d'émission des ondes radio après environ deux heures de stricte immobilité de l'émetteur. À partir de cet indicateur, et avec quelques précautions (plusieurs pointages) en période de couvain pour éviter des dérangements, il était possible de connaître le statut vivant ou mort de l'oiseau.

UNE MORTALITÉ AGRICOLE SUR LES POULES COUVEUSES RELATIVEMENT LIMITÉE

La mortalité causée sur les reproducteurs au printemps-été par les pratiques agricoles reste quantitativement limitée ; elle correspond surtout à des cas de destruction dus au machinisme lors des récoltes (pois, céréales d'hiver, luzerne, prairies de fauche). Deux cas sont directement imputables à une intoxication, suite à l'exposition à des produits phytosanitaires (voir plus bas).



UN BRUIT DE FOND PATHOLOGIQUE

L'objectif de l'examen vétérinaire (*post-mortem*) était de déterminer l'état de santé des perdrix au moment de la mort sur la base des critères suivants : examen externe, appréciation de l'état corporel, examen interne (tableau lésionnel et recherche parasitaire systématique) et, le cas échéant, analyses bactériologiques, virologiques et histologiques complémentaires.

Plusieurs cas de maladie ont été décelés représentant environ 8 % de la mortalité (**figure 6**). Le plus souvent, la suspicion a été correctement diagnostiquée sur le terrain sur la base de cadavres retrouvés intacts, parfois avec des signes flagrant de cachexie (pesée à 200-250 g contre 350-400 g à la capture).

Des cas de parasitismes externes (poux) et interne (coccidies, ténia, œufs de capillaria et d'ascaris, aspergillose, trichomonose) ont été observés respectivement pour 7 % et 22 % des cadavres. Une diversité d'infections (listériose, staphylococcie, pasteurel-

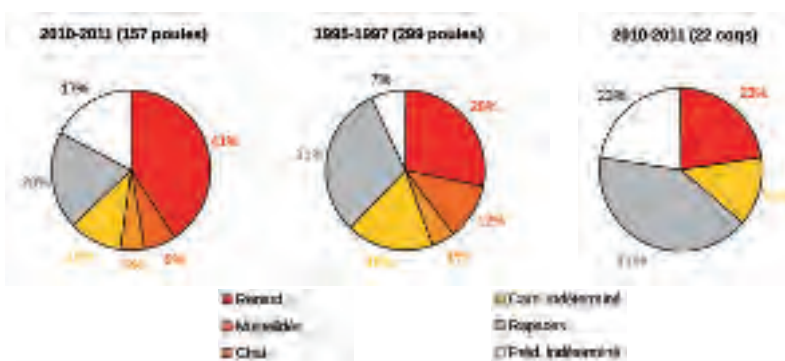


lose, colibacillose...) a également été détectée. Sauf situation particulière (quatre cas dont trois bacillooses sur un seul terrain en 2011), seuls un ou deux cas de maladie ont été enregistrés par site d'étude et par an. Ils sont globalement répartis tout au long du printemps-été. Ce tableau correspond à un bruit de fond pathologique normal pour la faune sauvage. Un rapport détaillé sur ces aspects sera publié dans un prochain numéro.

D'AUTRES CAUSES DIVERSES DE MORTALITÉ

La circulation routière est également responsable de quelques cas de mortalité. Les collisions suspectées dans le cas de perdrix retrouvées intactes ou quasi intactes à proximité de routes ou d'autoroutes ont été confirmées par l'examen vétérinaire sur la base de la lecture d'hématomes, d'hémorragies et/ou de fractures. Les autres causes de mortalité concernent quelques cas de braconnage, de noyade ou de blessure dus au port de l'émetteur (**encadré 1**).

Figure 7 PRÉDATEURS IDENTIFIÉS DANS LES CAS DE PRÉDATION DE PERDRIX OBSERVÉS AU PRINTEMPS-ÉTÉ.



L'ÉMETTEUR RADIO n'est-il pas un handicap pour les oiseaux ?



La capture et le port de l'émetteur sont susceptibles d'induire un stress chez l'animal et de conduire à la surrestimation de leur taux de mortalité (handicap dû à l'émetteur). Toutes les précautions ont été prises lors des opérations techniques pour essayer de minimiser cet effet, sans pour autant garantir le risque zéro. En complément, les cas de mortalité intervenus dans la semaine suivant la capture ont été écartés des analyses de survie, pour limiter le biais potentiel. Ces cas représentent globalement 8,9 % des poules équipées (9,3 % au printemps 2010 et 8,6 % au printemps 2011) et 7,1 % des coqs équipés.

En terme de reproduction, la comparaison entre le nombre de jeunes par poule d'été estimé, *via* les poules suivies par radiopistage et *via* les échantillonnages d'été, montre une adéquation satisfaisante pour cinq terrains, acceptable pour trois d'entre eux et une différence importante pour trois autres (cf. Bilan PeGASE 2010). Néanmoins, on ne peut pas non plus exclure que les différences, parfois importantes, observées sur certains terrains soient simplement dues aux nombres différents de compagnies observées – les deux méthodes ne concernant pas les mêmes effectifs.

UNE SITUATION RELATIVEMENT SEMBLABLE EN AUTOMNE-HIVER

Les perdrix survivantes en fin d'été ont fait l'objet d'un suivi sur plusieurs terrains. Moins intensif, il ne permet pas de décrire la mortalité aussi finement durant cette période ; néanmoins, il apporte des informations intéressantes car plus inédites. En revanche, ces données ne concernent que des perdrix adultes et ne peuvent pas, de fait, être extrapolées à la population globale, constituée en majorité de jeunes, surtout les années de bonne reproduction.

107 des 223 oiseaux (coqs et poules) équipés au printemps-été et survivants au 1^{er} septembre ont été suivis durant la totalité de l'automne-hiver (période définie comme allant du 1^{er} septembre à fin février/début mars). Sur cette base (partielle), le bilan global suivant peut être dressé :

- la proportion d'oiseaux survivants en fin d'hiver est de l'ordre de 50 % ;
- cette proportion a été plus élevée en 2010-2011 (51 %, estimation à partir de 75 perdrix) qu'en 2011-2012 (37 %, 32 perdrix) ;
- aucune différence statistique n'a été constatée entre les poules (47 %, 92 perdrix) et les coqs (50 %, 15 perdrix) ;
- ni entre les adultes d'un an (47 %, 73 perdrix) et les plus âgés (50 %, 32 perdrix).

Le taux de mortalité mensuel des perdrix connaît un pic en octobre et janvier-février pour 2010-2011, en octobre-novembre pour 2011-2012 (figure 8). La mortalité accrue en octobre (en fait dès fin septembre) est corrélée à l'activité cynégétique.

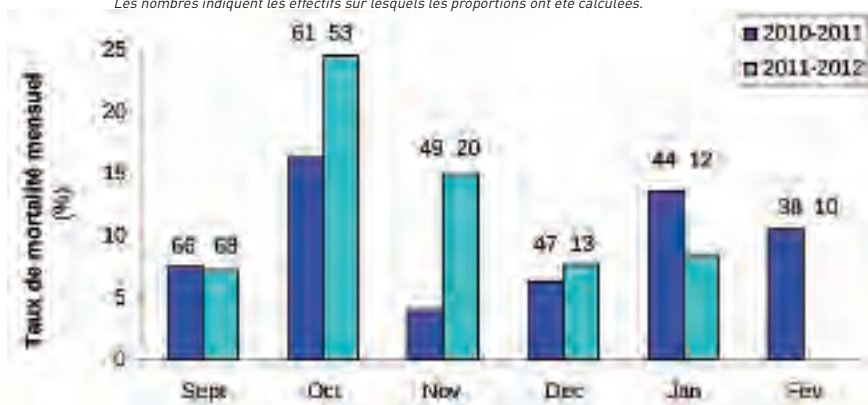
Le suivi réalisé en septembre-octobre, avec des pointages quotidiens ou trois à quatre fois par semaine, sur davantage de terrains et d'oiseaux, a permis d'identifier les causes de mortalité. Sur 31 perdrix mortes à cette période, 39 % des cas ont été attribués à la prédation (18 à des carnivores, 4 à des rapaces et 4 à un prédateur non identifié), 39 % à la chasse et 3 % à des collisions – les autres cas étant de cause indéterminée.

Sur les 12 cas de chasse, 10 ont été en-

registrés en automne 2011. Le succès reproducteur globalement correct cette année-là et l'augmentation des densités au printemps 2011 par rapport à 2010 ont permis des prélèvements. En revanche, malgré un bon succès reproducteur l'année précédente, les prélèvements avaient été fortement limités du fait de la chute des densités depuis 2008 (cf. Reitz, 2013). Ces données, qui concernent uniquement des perdrix adultes, ne permettent pas en soi d'estimer l'impact de la chasse sur la dynamique de population. À cet égard, le recours à la modélisation mathématique, incluant les jeunes de l'année, à partir des paramètres démographiques de survie et de reproduction, est requis.

Figure 8 PROPORTION D'OISEAUX MORTS PAR MOIS.

Les perdrix dont l'émetteur est tombé en panne ont été retirées de l'analyse (estimation moyenne).
Les nombres indiquent les effectifs sur lesquels les proportions ont été calculées.



LE DEVENIR DES PERDRIX NE DÉPEND PAS SIMPLEMENT DE L'ABONDANCE DES PRÉDATEURS

L'analyse des différences de taux de survie des perdrix selon les terrains d'étude et l'abondance du renard n'a mis en évidence aucune corrélation entre ces deux paramètres – du moins dans la gamme d'abondance relative de ce prédateur estimée sur les sites d'études par IKA (de moins de 0,5 à 6 renards vus par 10 km). Le même résultat a été obtenu avec le busard Saint-Martin en 2010. En revanche, en 2011, une meilleure survie des perdrix a été observée sur les terrains de Champagne, d'Ile-de-France et de Beauce où ce prédateur est pourtant le plus abondant (**figure 3**). Ceci conduit à une corrélation moyenne positive dont le mécanisme sous-jacent n'a pas pu être identifié sur la base des données collectées. Ces résultats confortent ceux de précédents travaux montrant qu'il n'existe pas nécessairement une relation simple entre l'abondance d'un prédateur et le taux de survie d'une de ses proies secondaires. L'abondance des proies principales de ce prédateur est souvent un facteur qui fait interférence, de même que la multiplicité des prédateurs plus ou moins généralistes qui consomment occasionnellement une même proie secondaire (Bro *et al.*, 2005). Cela ne signifie pas qu'il n'existe jamais de telles relations. Plusieurs études ont en effet mis en évidence qu'une abondance relative élevée en prédateurs pouvait avoir un effet déstabilisant sur la dynamique de population d'une espèce proie (cf. Valkama *et al.*, 2005).

Lorsqu'on s'intéresse au taux de prédation, c'est-à-dire au pourcentage de perdrix suivies mortes de prédation, on observe une corrélation positive avec l'abondance en renards, mais rien de très structuré avec la densité en busards (**figure 9**). Le taux de prédation des perdrix par les carnivores augmente avec l'abondance du renard lorsque celle-ci est faible, puis semble atteindre un « plateau » indépendant de l'abondance de ce prédateur lorsque celle-ci est plus élevée. Une telle tendance n'avait pas été notée lors de la précédente étude (**figure 9**). Pour les terrains communs aux deux études ou géographiquement proches, on a noté selon les cas de fortes différences de taux de prédation par les carnivores pour des abondances en renards estimées comme proches ou, à l'inverse, des taux de prédation proches pour des différences d'abondance en renards relativement élevées.

Les trois terrains où le taux de prédation par les carnivores a représenté moins de 20 % des perdrix marquées sont ceux de Beauce, où le renard est le moins présent (cf. **figure 3** et Bro, 1998). En outre, il a été récemment touché par une épidémie de gale. En revanche, sur deux de ces terrains, le taux de mortalité attribué à la prédation par des rapaces est apparu des plus élevés parmi ceux enregistrés (15-25 %). Ces situations bien typées, également observées sur certains terrains de Champagne en 1995-1997, semblent définir une corrélation négative

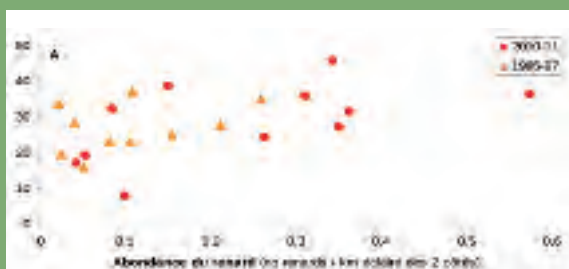
entre les taux de prédation par rapaces et par carnivores. Elle ne se révèle toutefois pas statistiquement significative du fait de la grande diversité des situations intermédiaires. Aucune conclusion générale ne peut donc être tirée à ce propos. Des analyses complémentaires n'ont pas mis en évidence de relations particulières entre taux de prédation et densité des perdrix, ou taux de prédation et rapport densité des perdrix/abondance du renard ou du busard, qui pourraient témoigner de phénomènes de densité-dépendance.

La prédation est identifiée comme la principale cause de mortalité des perdrix d'après les identifications de terrain (**figure 6**). Ceci a été observé sur tous les terrains d'étude, que ce soit en 1995-1997 ou en 2010-2011, ce qui explique la corrélation négative de pente proche de « -1 » observée entre le taux de survie et le taux de prédation (**figure 10**). On observe toutefois un petit décalage entre les deux périodes qui montre que, en moyenne, le taux de survie a été plus élevé en 2010-2011 qu'en 1995-1997 pour des taux de prédation similaires. Suivant ce résultat, on ne peut donc pas affirmer que le taux de prédation a augmenté de façon générale récemment ; il est susceptible de varier selon les années et les terrains entre 25 et 60 %. Les taux de mortalité apparents estimés par bilan démographique à partir des données du réseau Perdrix-Faisan, corroborent cette absence d'évolution récente particulière (Reitz, 2013).

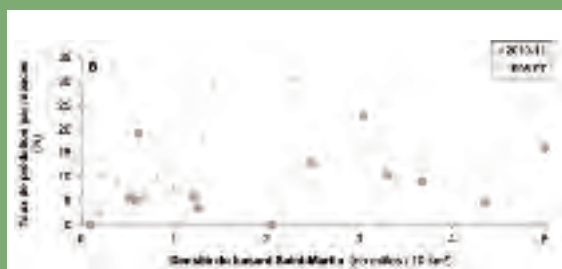
Figure 9 RELATION ENTRE LE TAUX DE PRÉDATION DES PERDRIX ET : A. L'ABONDANCE DU RENARD ET B. DU BUSARD SAINT-MARTIN.

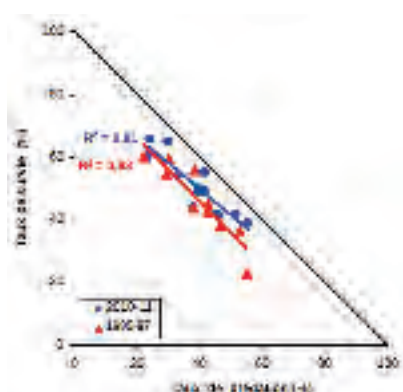
Les cas où le prédateur n'a pas pu être identifié ont été attribués aux carnivores vs aux rapaces selon le prorata observé sur les cas identifiés. De même, les cas de mortalité de cause indéterminée ont été attribués à la prédation au prorata des causes identifiées. Les deux terrains où un suivi a été réalisé durant une seule année ne sont pas représentés sur les graphiques, car les estimations des taux de prédation reposent sur un effectif de perdrix plus faible qui « bruitent » les relations présentées. Des limites méthodologiques ne permettent pas de conclure sur les différences d'abondance en prédateurs entre les deux études de 2010-2011 et 1995-1997.

A TAUX DE PRÉDATION CARNIVORES (%)



B TAUX DE PRÉDATION RAPACES (%)





À PROPOS DES INTOXICATIONS DES PERDRIX

Le détection et la caractérisation des effets non intentionnels des produits phytopharmaceutiques (PPP) utilisés en agriculture sur les animaux sauvages non cibles suscitent des problèmes méthodologiques. La surveillance des incidents incriminant un toxique tels que rapportés par le réseau SAGIR ONCFS-FNC/FRC/FCDC (Bro *et al.*, 2010 ; Decors *et al.*, 2011) ne permet de détecter que les effets létaux (mortalité) ou des effets sub-létaux visibles (par exemple troubles du comportement), et seules les molécules responsables de ces effets sont recherchées.

UNE RECHERCHE AU PLUS PRÈS DE L'EXPOSITION POTENTIELLE

Dans ce contexte, l'étude de PeGASE avec son suivi télémétrique proactif intensif a proposé une alternative méthodologique qui a permis d'apporter un complément d'information. Pour ce faire, des analyses toxicologiques ciblées ont été réalisées sur chacun des

94 cadavres récoltés sur le terrain qui le permettait, c'est-à-dire présentant un organe tel que le foie, le contenu gastrique ou parfois seulement l'encéphale (treize cas). Les analyses (par chromatographie en phase gazeuse et/ou liquide, couplée à de la spectrométrie de masse) ont été réalisées par le laboratoire Biolytics puis interprétées par P. Berny du Laboratoire de toxicologie de VetAgro Sup¹. Le ciblage des molécules à rechercher a été fait en déterminant l'exposition potentielle aux PPP de chaque oiseau dans les dix jours précédant sa mort. Ceci a été rendu possible grâce à la localisation biquotidienne de chaque perdrix sur le terrain (cartographie sur fond parcellaire), et à la connaissance des produits épandus sur chaque parcelle ainsi que la date d'épandage (données obtenues par enquête auprès des agriculteurs).

PAS D'EFFET AIGU MASSIF AVÉRÉ DES PPP SUR LA MORTALITÉ

Le **tableau 2** rend compte des résultats des analyses par famille chimique de produits. Ces résultats ne mettent pas en évidence d'effet massif des PPP sur la mortalité des perdrix adultes au printemps-été. En effet, la plupart des cas positifs correspondent à des doses proches du seuil de détection, qui est relativement faible pour la famille chimique la plus détectée (les pyréthri-noïdes, des insecticides très utilisés, considérés comme faiblement à modérément toxiques pour les oiseaux). Lorsque des doses plus élevées ont été détectées, elles ne correspondaient pas, à dire d'experts, à des doses compatibles avec la mort, sauf dans deux cas. Ce nombre de cas d'intoxication apparaît donc comme relativement faible à l'échelle des individus. Il faut toutefois apporter quatre nuances :

- 1• tous les cadavres n'ont pas pu être analysés par manque de matériel biologique adéquat. L'état de ceux récupérés sur le terrain a permis au moins une analyse toxicologique dans seulement 36 % des cas de mortalité avérée. Parmi ceux-ci, 14 % n'ont porté que sur une recherche de pyréthri-noïdes dans l'encéphale ;
- 2• la période considérée ici n'inclut pas tout le cycle cultural (d'autres études plus spécifiques récemment menées ou en cours s'intéressent aux granulés et aux enrobages de semences utilisés notamment en automne) ;
- 3• un impact apparemment faible à l'échelle des individus peut néanmoins avoir un impact population-nel. Concernant ce dernier point, lorsqu'on simule la dynamique d'une population, ces cas d'intoxication diminuent son taux d'accroissement, de façon plus ou moins importante selon les scénarios explorés ;
- 4• il n'est pas exclu que, parmi les faibles doses de résidus qui ont été détectées, certaines aient eu des effets sub-létaux facilitant la mortalité des perdrix.

Un compte rendu détaillé et complet (incluant les périodes du printemps-été et de l'automne-hiver, les résultats des analyses faites sur les cadavres d'animaux non radio-pistés, les molécules trouvées lors des screenings) sera publié dans le prochain numéro.



**RÉSULTATS DES ANALYSES TOXICOLOGIQUES DES FAMILLES CHIMIQUES CIBLÉES
EFFECTUÉES SUR TOUS LES CADAVRES ANALYSABLES DE PERDRIX RADIO-PISTÉES
(PRINTEMPS-ÉTÉ).**

Tableau 2

Famille chimique	Nbre d'analyses réalisées	Nbre de tests positifs	Concentrations retrouvées (µg/g)	Seuils de détection (µg/g)	Molécules détectées
Pyréthri-noïdes (insecticides)	94	21 (= 22 %)	0,01 – 0,11	0,01	cyfluthrine cyperméthrine tefluthrine
Nicotinoïdes (insecticides)	7	0	–	0,5	–
Triazoles (fongicides)	80	0	–	0,1	–
Strobilurines (fongicides)	36	0	–	0,1	–
Autres familles (herbicides, fongicides et insecticides)	53	4 (= 8 %)	0,2 – 0,7	0,1	carbofuran linuron lindane



Le bon sens
a de l'avenir

Pour une meilleure retraite demain, rendez-vous aujourd'hui.

Les **Entretiens Retraite** du Crédit Agricole

www.ca-normandie.fr *

OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE

SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ORNE

« Le Pin Fleury »

61310 LE PIN-AU-HARAS

Tél. : 02 33 67 19 20

Fax : 02 33 67 33 41

E-mail : sd61@oncfs.gouv.fr

Franck ROBIN

Technicien de l'environnement

Chef de service

Tél. 06 25 03 20 76

Brigade Ouest

Guillaume BINET

Technicien de l'environnement

Chef de brigade

Tél. 06 31 73 89 12

Christian ALLAERT

Agent technique de l'environnement

Tél. 06 25 07 05 07

Alain MERELLE

Agent technique de l'environnement

Tél. 06 25 07 05 09

Yves ROUSSELLE

Agent technique de l'environnement

Tél. 06 25 07 05 11

Patrick BELLAYER

Agent technique de l'environnement

Tél. 06 23 75 03 45

Brigade Est

Philippe GUYOT

Technicien de l'environnement

Chef de brigade

Tél. 06 25 03 20 77

Jean-François BERTRANDY

Agent technique de l'environnement

Tél. 06 25 03 19 31

Olivier DAUVIN

Agent technique de l'environnement

Tél. 06 40 60 71 85

Stéphane MACE

Agent technique de l'environnement

Tél. 06 31 63 13 21

José LECHEVIN

Agent technique de l'environnement

Tél. 06 88 25 33 23



UTILISATION DES APPELANTS POUR LA CHASSE ET LA DESTRUCTION DES CORVIDÉS

Les règles concernant l'utilisation des appelants sont fixées par l'arrêté du 4 novembre 2003 relatif à l'usage des appeaux et des appelants pour la chasse des oiseaux de passage et du gibier d'eau et pour la destruction des animaux nuisibles.

L'article 2 de cet arrêté récemment modifié en matière de corvidés prévoit que l'emploi des appeaux et des appelants artificiels est autorisé sur le territoire métropolitain :

- pour la chasse des oiseaux de passage et du gibier d'eau ainsi que des corvidés suivants : corbeau freux (*Corvus frugilegus*), corneille noire (*Corvus corone corone*), pie bavarde (*Pica pica*) ;

- pour la destruction des animaux nuisibles, à l'exception du pigeon ramier. »

Ainsi, les appelants artificiels de corvidés peuvent donc désormais être utilisés en période de chasse et pour le tir en période de destruction lorsque ces derniers sont classés nuisibles dans le département.

L'article 7 du même arrêté autorise sur le territoire métropolitain, pour la chasse et la destruction, l'emploi d'appelants vivants non aveuglés et non mutilés de ces espèces.

À noter également, que l'article L. 427-8-1 du Code de l'environnement permet l'usage du grand duc artificiel la chasse des animaux nuisibles et pour leur destruction.

L'ÉLEVAGE Multicolore
Cécile et Fabrice Bunout

Ventes de faisans,
perdrix rouges et perdrix grises



LES HAZES - 61150 ÉCOUCHÉ - TÉL./FAX 02 33 35 11 83

ATTENTION

Vous êtes concernés !



Se protéger

Porter des équipements de protection en fonction de son activité (bottes, combinaison, lunettes de protection...)

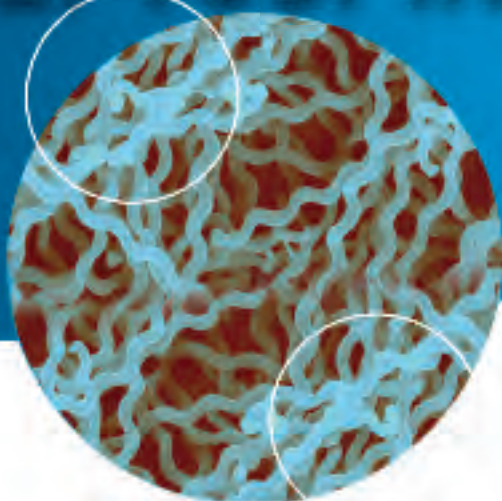
Eviter tout contact des mains souillées avec ses yeux, son nez et sa bouche

Désinfecter et protéger ses plaies cutanées

Se laver les mains à l'eau potable et au savon après une activité de loisir ou sportive



Protégez-vous contre la LEPTOSPIROSE



La vaccination est un moyen efficace de prévention



Demander conseil à votre médecin.

ima¹⁰

Maladie infectieuse grave

Due à une bactérie présente chez les animaux. Cette bactérie est éliminée par leurs urines et contamine l'environnement naturel (rivières, étangs, piscines naturelles...).

La bactérie peut survivre plusieurs mois dans les eaux souillées.

La leptospirose

Chaque année, plusieurs centaines de cas sont recensés en France, pouvant parfois conduire au décès du patient.

Les signes de la maladie

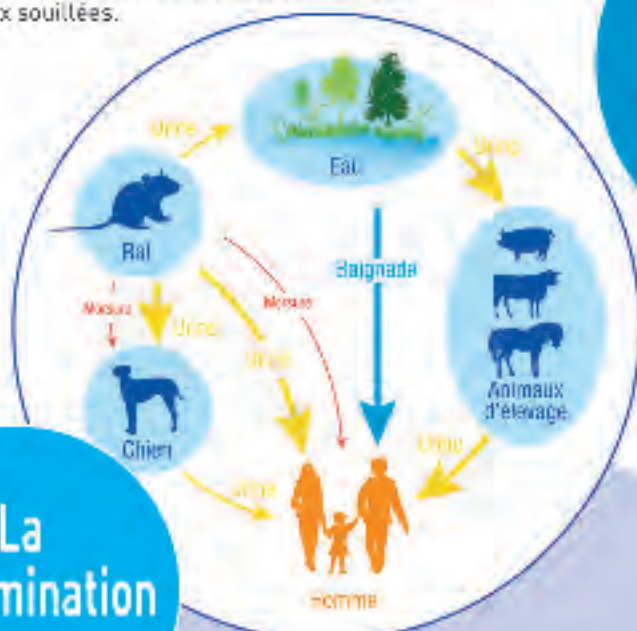
Les symptômes apparaissent 2 à 20 jours après la contamination :

- Apparition brutale d'une forte fièvre avec frissons,
- Douleurs musculaires et articulaires, maux de tête et troubles digestifs fréquents.

La maladie peut s'aggraver en absence de traitement et s'étendre au système nerveux, au foie, aux reins, aux yeux...

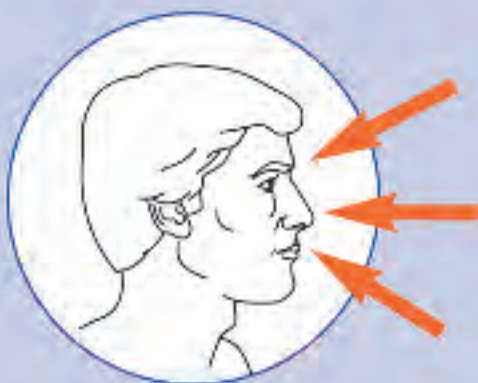
Une hospitalisation peut être nécessaire et la convalescence est longue.

La contamination



On contracte généralement cette maladie lors d'une activité en eau douce ou au contact d'animaux contaminés.

La bactérie pénètre par les pores de la peau macérée, par les plaies cutanées ou par les muqueuses (nez, bouche, yeux).



Activités exposées

- La baignade en eau douce
- La pêche en eau douce
- Le kayak, canyoning, rafting...
- La spéléologie
- La chasse
- Et autres sports de nature



CONCOURS SAINT-HUBERT DE L'ORNE

Vue d'ensemble des participants.

SAMEDI 5 OCTOBRE 2013

Rendez-vous à

JUVIGNY-SOUS-ANDAINES À 8 H

PRÉSIDENT : Éric DUFOUR

Les Longs Champs
61800 St-CORNIER-DES-LANDES

ADJOINT : Antoine POUPINET

17 rue de Paris
61800 TINCHEBRAY

Le concours Saint-Hubert est ouvert à tous jeunes et moins jeunes, femmes et hommes possédant un chien d'arrêt ou spaniel.

PERMIS DE CHASSER

Pour participer au concours Saint-Hubert, il est obligatoire d'être titulaire d'un permis de chasser validé pour le département où se déroule l'épreuve.

PARCOURS

Après s'être présenté aux juges et avoir répondu aux questions cynophiles et cynégétiques, le chasseur seul avec son chien effectue un parcours d'une durée de vingt minutes. Le chasseur peut tirer au maximum sur son parcours deux faisans et disposera de six cartouches.

Le jury apprécie l'éducation, la prudence, la sportivité, la manière d'explorer le terrain, la conduite du chien, le comportement de ce dernier dans la recherche du gibier.

Cette journée se veut conviviale et sympathique entre véritables passionnés de la chasse. Les connaissances cynégétiques, le respect de l'environnement, la sécurité, la sportivité et la complicité chien/chasseur sont les maîtres mots de l'équipe.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :
Règlement et information sur
<http://concours-saint-hubert-de-l-orne.e-monsite.com/>

LE DÉPARTEMENT DE L'ORNE ACCUEILLERA LA FINALE RÉGIONALE LE SAMEDI 23 NOVEMBRE 2013 À JUVIGNY-SOUS-ANDAINES.

LES PARTICIPANTS DU CONCOURS SAINT-HUBERT

Ce samedi 27 octobre 2012, s'est déroulé à Saint-Cornier-des-Landes, le concours Saint-Hubert de l'Orne.

8 concurrents dont 7 en classe chasseur au chien et 1 en classe spaniel ont participé.

La traditionnelle bonne humeur de ce concours était au rendez-vous et c'est avec un grand enthousiasme que les participants ont pu évoluer avec leur

chien. Un terrain de type plaine, a gracieusement été prêté à cette occasion par un chasseur de l'Orne.

La diversité des races représentées, qu'elle soit continentale ou britannique, nous a permis de comparer différentes quêtes de chiens au travail.

Il émanera également, lors de ce concours, la prise de conscience par chacun des concurrents que la sécurité est essentielle permettant le bon

déroulement de leur parcours, nous ne pouvons que les féliciter pour leur sérieux.

Il nous a été très difficile de départager les concurrents. L'œil averti, de nos deux juges, leur a permis, d'établir un classement.

Madame, Monsieur, merci de votre participation et à l'année prochaine.

Antoine POUPINET

VALLEE Anthony

Vainqueur spaniel avec
Echo femelle springer
avec 59 points.



QUELIN Claude

Vainqueur chien d'arrêt avec
Ugo mâle braque portugais
avec 62 points.

Les cadeaux offerts par les sponsors

Chacun des participants est reparti avec quelques lots offerts par nos différents sponsors et tous se sont vus remettre leur diplôme de la St-Hubert.

Nouveau délégué de la St-Hubert de l'Orne
M. Dufour Éric
Les longs Champs
61800 ST CORNIERS DES LANDES
Tél. : 06 10 58 42 88
et son délégué adjoint
M. Poupinet Antoine
17 rue de Paris
61800 Tinchebray
Tél. : 06 65 26 34 24
membre également de ce bureau
M. Bonnel Christophe
place de l'église
61140 JUVIGNY-SOUS-ANDAINES
Tél. : 06 81 04 22 34
(absent de la photo)



CONCOURS SAINT-HUBERT de l'Orne

**LE SAMEDI
5 OCTOBRE 2013**

**À JUVIGNY-SOUS-
ANDAINES (61140)**

**RENSEIGNEMENTS :
ÉRIC DUFOUR
06 10 58 42 88**

**ANTOINE POUPINET
06 65 26 34 24**



FICHE D'ENGAGEMENT



Nom, Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : E-mail :

Permis de chasser n° :

(joindre une photocopie du permis de chasser, valable pour le département du concours du concours)

CHIEN D'ARRÊT OU SPANIEL

Nom : Race : Sexe :

Né(e) le : Tatouage ou puce : L.O.F. :

Chien trialier : ☐ oui ☐ non Carnet de travail n° :

Je déclare me soumettre au règlement de l'épreuve et décharge par la présente l'organisateur de toute responsabilité Civile et Pénale.

Ci-joint un chèque postal ou bancaire à l'ordre de :

CONCOURS SAINT-HUBERT DE L'ORNE

Engagement d'un chien gratuit pour les juniors (- 20 ans) et les nouveaux permis.

Engagement pour le premier chien : 30 €

pour le deuxième chien : 20 €

IMPORTANT : Cette demande d'engagement devra être retournée avant le 20/09/2013 au secrétariat (M. Antoine POUPINET - 17 rue de Paris - 61800 TINCHEBRAY) accompagnée du règlement et d'une enveloppe timbrée libellée à votre adresse.

REPAS SAINT-HUBERT : Je réserve..... repas x 15 €, soit la somme de€ que j'ajoute au montant de mon engagement.

Fait à : le.....

SIGNATURE



Pour sa 3^e saison,
le concours Saint-Hubert
se déroulera
sur la commune
de JUVIGNY-SOUS-
ANDAINES (61140)

RÉSULTATS DE PROCÈS-VERBAUX EXEMPLAIRES



PROCÈS N° 1

AFFAIRE RÉALISÉE PAR LE SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'O.N.C.F.S. 28 ET LE SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'O.N.C.F.S. 61

BRACONNAGE DE NUIT, D'UN CERVIDÉ AVEC UN 22 LONG RIFLE.

EXPOSÉ DES FAITS

Dans la nuit du 28 décembre au samedi 29 décembre 2012, M. X, M. Y, et M. Z embarquent à bord du véhicule Citroën Berlingo appartenant à M. X afin de se livrer à du braconnage nocturne. Pour ce faire, ils se munissent d'une carabine 22LR ainsi que des munitions appropriées et d'une lampe torche, le tout appartenant également à M. X. À 00 h 15, ils s'arrêtent pour observer une vingtaine de cerfs et biches qui se nourrissent dans un pré. En ce lieu, M. X vise un daguet pendant que M. Z éclaire les animaux. Il fait feu à une reprise à l'aide de sa carabine 22LR sur le daguet éclairé. Il le tue d'une balle dans la tête, à une quarantaine de mètres de la route.

Les 3 personnes quittent les lieux (le tireur, le chauffeur et l'éclaireur) ; ils seront interpellés plus tard. Parmi eux, se trouve un mineur.

INFRACTIONS RETENUES

CHASSE EN RÉUNION LA NUIT AVEC USAGE D'UN VÉHICULE ET PORT D'ARME

Délit défini et réprimé par : l'article L. 428-5-1 du Code de l'Environnement.

CHASSE SANS PLAN INDIVIDUEL OBLIGATOIRE C/5

Définie par : les articles L. 425-6 et R.425-1-1 du Code de l'Environnement.

Réprimée par : l'article R.428-13 AL.1 du Code de l'Environnement.

EMPLOI IRRÉGULIER D'ARME OU ÉLÉMENT D'ARME POUR LA CHASSE DU GIBIER OU LA DESTRUCTION DES ANIMAUX NUISIBLES C/5

Définie par l'article R. 428-8-6 du Code de l'Environnement et par l'arrêté ministériel du 1^{er} Août 1986 [articles 2 et 3].

Réprimée par l'article R. 428-8 AL.1 du Code de l'Environnement.

PEINES ACCESSOIRES ET COMPLÉMENTAIRES

Privation du droit d'obtenir un permis de chasser : Sanction prévue par l'article L. 428-14 du Code de l'Environnement visée à l'article L. 423-2. prévu par l'article L. 428-31 du Code de l'Environnement.

CONDAMNATION

La Fédération des Chasseurs qui milite en faveur de la sécurité de la chasse est fondée à réclamer une somme de 1 000 €.

La Fédération des Chasseurs est fondée à demander la condamnation solidaire des trois auteurs de cette infraction, à payer une somme principale de 4 600 € en ce qui concerne le préjudice et une de somme de 1 500 € sur le fondement de l'article 475-1.

AFFAIRE RÉALISÉE PAR LE SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'O.N.C.F.S. 61

BRACONNAGE D'UN CHEVREUIL ET TRANSPORT D'UNE ARME NON DÉMONTÉE DANS UN VÉHICULE.

EXPOSÉ DES FAITS

Depuis plusieurs années des plaintes arrivent au service départemental 61 concernant des infractions au plan de chasse chevreuil qui sont perpétrées sur les terrains qui bordent la rivière la Baize et la zone industrielle à l'Ouest d'Argentan.

Dans la matinée du dimanche 2 octobre 2011, M. X (père), M. Y (fils) et M. Z stationnent leur véhicule derrière un poste EDF dans la zone industrielle de l'expansion à Argentan. Ils font une partie de chasse au sud de la zone industrielle sur la commune de Sarceaux. Au cours de celle-ci, ils tuent un pigeon ramier et un chevreuil. Le cervidé est transporté sur plus de 250 mètres d'une plantation de jeunes peupliers au sud de la zone industrielle sans dispositif de marquage.

M. X, M. Y attendent à une cinquantaine de mètres sous un arbre tandis que M. Z retourne au véhicule. Il pose le fusil de chasse dont il dispose à l'avant sans le démonter ni le placer sous un étui et démarre. Il parcourt environ 200 mètres, puis il s'arrête juste à la hauteur du chevreuil. C'est à ce moment là qu'ils sont contrôlés.

INFRACTIONS RETENUES

TRANSPORT DE GIBIER MORT SOUMIS AU PLAN DE CHASSE NON MARQUÉ OU NON IDENTIFIÉ

Prévue par les articles R. 425-10 et R. 425-11 du Code de l'Environnement
Réprimée par l'article R. 428-11 4° du Code de l'Environnement (C-5).

PEINES ACCESSOIRES ET COMPLÉMENTAIRES

Telles que définies par les articles L. 428-9 (confiscation), L. 428-10 (représentation), L. 428-14 (retrait du permis de chasser), L. 428-15 (suspension du permis de chasser) et R. 428-22 (application du 1° à 5° de l'article 131-16 du Code Pénal).

INFRACTIONS RETENUES

TRANSPORT À BORD D'UN VÉHICULE D'UNE ARME DE CHASSE NON DÉMONTÉE OU DÉCHARGÉE ET PLACÉE SOUS ÉTUI

Prévue par les articles L.424-4 du Code de l'Environnement et par l'article 5 de l'arrêté ministériel du 1^{er} Août 1986.
Réprimée par R.428-9 3° du Code de l'Environnement (C-4).

PEINES ACCESSOIRES ET COMPLÉMENTAIRES

Telles que définies par les articles L. 428-9 (confiscation), L. 428-10 (représentation), R. 428-22 (application du 1° à 5° de l'article 131-16 du Code Pénal).

CONDAMNATION

Le tribunal de police d'Argentan a rendu son jugement à l'audience du 18 janvier 2013.

M. Z est condamné à une amende de 300 € relative au transport du fusil et à une amende de 400 € en ce qui concerne l'infraction relative au transport du gibier mort et confiscation de son arme. M. X et M. Y à 400 € d'amende, retrait du permis de chasser pendant 6 mois et confiscation de leur arme.

La Fédération des Chasseurs est reçue en sa constitution de partie civile et il lui est alloué :

2 400 € à titre de dommages intérêts.

600 € sur le fondement de l'article 475-1.



Riffaut®

Armurerie et Cartoucherie depuis 1896

CynéTIR

Le simulateur de Tir à Balles Réelles

Rouen, Alençon sont à moins d'1 heure par l'A28 sortie ORBEC n°15

Depuis le 1^{er} juillet 2011, l'armurerie RIFFAUT a changé d'emplacement

Située à l'entrée d'Orbec, en face du magasin DIA, nous vous accueillons maintenant sur une surface de près de 1.000 m² avec un parking de plus de 150 places

1 rue de Basse Franconie 14290 Orbec, face au magasin DIA

Une équipe de 5 armuriers diplômés de l'Ecole d'Armurerie de Liège se tient à votre disposition pour vous apporter les meilleurs conseils lors de votre achat. L'espace de vente, de plus de 280 m², sera un endroit de découverte et de plaisir. Tous les domaines de la chasse sont représentés et plus de 500 armes sont exposées, toujours aux meilleurs prix.

GRATUIT LORS DE L'ACHAT D'UNE ARME RAYÉE NEUVE

Le réglage et une séance de tir sur le Stand Cynétir vous sont offerts

Le stand CYNE'TIR, UNIQUE en FRANCE en Armurerie

Véritable simulateur de tir vidéo à balles réelles vous permettra de vous entraîner sur de véritables scènes de chasse filmées dans la nature + un stand de tir à 50 mètres pour le réglage des armes rayées



Bottes Saint Hubert Cuir

1^{er} choix prix incroyable

189 euros jusqu'au 31/12/2013

Du mardi au vendredi
9h15 - 12h15 14h00 - 19h00

le samedi
9h15 - 12h15 14h00 - 18h00

www.riffaut.com

contact@riffaut.com
Tél. 02 31 32 80 25 Fax. 02 31 32 59 73

Avec près de
160 ans
d'existence,

l'impression
est un vrai
jeu
d'enfant
pour nous...



www.compedit-beauregard.fr

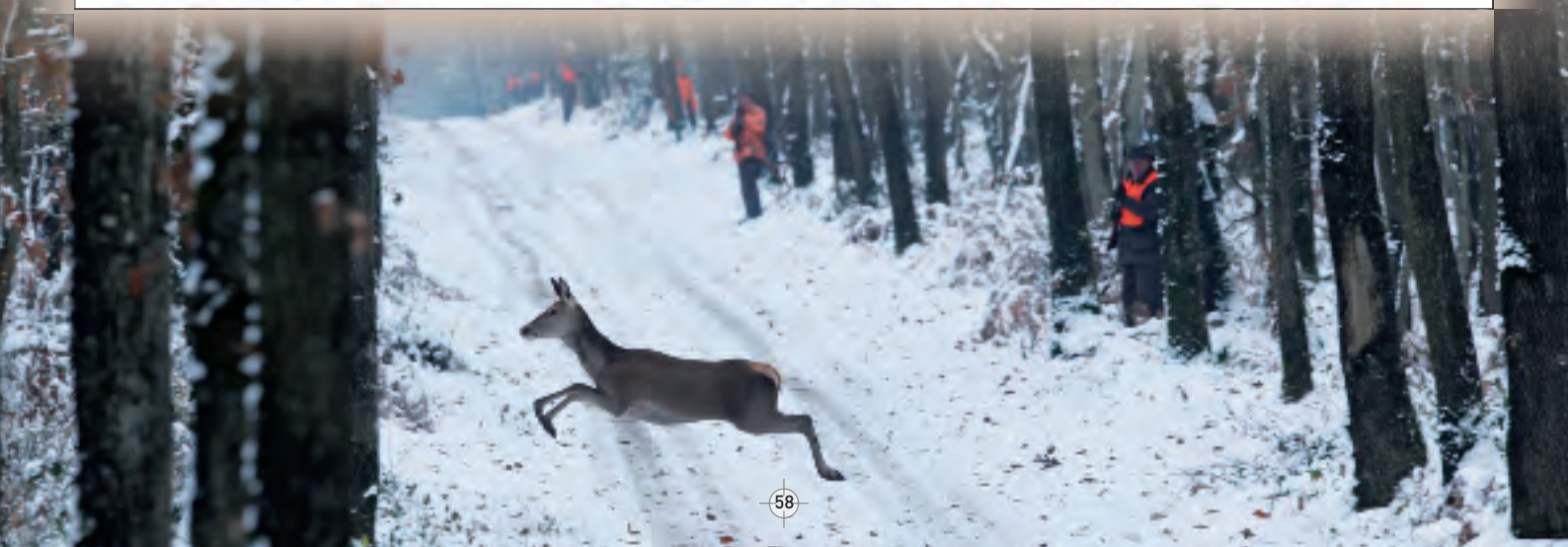

compédit beauregard
une autre vision de l'impression

Z.I. Beauregard
BP 39 • 61600 La Ferté-Macé

Tél. : 02 33 37 08 33
Fax : 02 33 37 25 36

imprimerie@compedit-beauregard.fr

De la conception au routage, en passant par l'impression,
Compédit Beauregard vous propose des **solutions adaptées et créatives** pour votre communication papier.



LA LOUVETERIE

DANS NOTRE DÉPARTEMENT

Michel Hurel, notre collègue et ami nous a prématurément quittés le 4 mai dernier dans sa 71^e année, à son domicile du Plein Poirier à Saint-Pierre-des-Nids

Il avait été nommé lieutenant de louveterie en 1986, et depuis 1993 il avait en charge la 5^e circonscription (Cantons de Bazoches-sur-Hoesne, Bellême, Mortagne-au-Perche, et Pervenchères) succédant ainsi à Dominique Cotreuil.

Sa passion pour le chien courant et son respect pour la nature étaient viscéralement ancrés dans ses gènes. Ceci l'avait tout naturellement amené à concilier les plaisirs de la chasse et ceux du corps de la louveterie auxquels il était fier d'appartenir.

Amoureux des beagles harriés, généreux de son temps et toujours prêt à intervenir, il était un homme de terrain qui connaissait parfaitement sa circonscription. Il avait su se faire respecter et son lot de chiens parfaitement créancés sur la voix du renard et du sanglier était apprécié de tous.

Homme intègre et spontané, il savait par sa diplomatie contribuer à une gestion consensuelle des conflits d'intérêts dans le respect des règles inhérentes à sa fonction.

Les lieutenants de louveterie de l'Orne ainsi que tous ceux qui l'ont côtoyé garderont le souvenir d'un homme dont la droiture inspirait le respect.

Cette année encore les sangliers ont été au cœur des débats, ils ont suscité de vives réactions non seulement dans notre département mais aussi chez de nombreux voisins.

Depuis la mise en place du plan national de maîtrise du sanglier, il y a nécessité de répertorier les zones dont la surdensité entraîne un déséquilibre de la biodiversité. Les conséquences économiques et financières qui en découlent s'ajoutent aux risques accidentiers et sanitaires qu'occasionnent certaines pratiques.

Les points noirs, comme on les appelle, sont des zones refuge à concentration anormalement élevée. Ils peuvent résulter de situations naturelles pour les espaces difficilement accessibles et les zones de non chasse, ou les espaces protégés. Cependant, ils peuvent être aussi la conséquence d'une volonté de l'homme à maintenir artificiellement des populations excessives à des fins mercantilistes où se confondent l'agrainage et le nourrissage.

Face à de telles situations, se pose toujours la question du rôle du lieutenant de louveterie dont il faut rappeler qu'il est sous l'autorité de

Monsieur le Préfet et de son administration de tutelle la Direction Départementale des Territoires.

Il doit donc se définir comme une force d'action et de proposition bénévole au service du public et de la faune sauvage. Ses jugements doivent être impartiaux et en dehors de tout intérêt au cours des actions et des médiations qu'il mène en vue de favoriser le rééquilibrage des populations et le retour à la sagesse.

La situation dans notre département est certes hétérogène, il est cependant à mon sens essentiel d'éviter certaines dérives qui pourraient discréditer l'éthique d'une vraie chasse à laquelle une majorité d'entre nous reste attachée.

Je voudrais enfin profiter de l'occasion qui m'est donnée pour vous rappeler que le corps des lieutenants de louveterie de France qui fut créé en 813 sous Charlemagne, fêtera son 1200^e le 22 juin prochain à Chambord. Nous vous invitons donc à venir nombreux assister aux différentes manifestations qui seront proposées à cette occasion.

Alain BRISARD
Président des louvetiers de l'Orne





GRANGERE Sébastien

Les Pavements
61800 TINCHEBRAY
Tél. 02 33 96 38 35
Port. 06 81 72 84 93

SUPPLÉANTS : M. CORDEAU – M. DENIS



CORDEAU Roger

La Hatrie
61570 ST-CHRISTOPHE-LE-JAJOLET
Port. 06 75 70 66 96

SUPPLÉANTS : M. MERCIER – M. GRÉE



DENIS Gérard

Le Breuil
61440 ST-ANDRÉ-DE-MESSEI
Tél. 02 33 65 77 50

SUPPLÉANTS : M. GRÉE – M. FOURREAU

8^e circonscription :

- Cantons de DOMFRONT (à l'exclusion de la commune de ST-CLAIR-DE-HALOUE), de LA FERTÉ-MACÉ, de JUVIGNY-SOUS-ANDAINE, de PASSAIS (arr. d'ALENÇON)
- Communes de LA COULONCHE, de DOMPIERRE, de LA FERRIÈRE-AUX-ÉTANGS (arr. d'ARGENTAN)



FOURREAU Jacky

Le Titre • 61420 GANDELAIN
Tél. (domicile) : 02 33 27 30 46
Tél. (bureau) : 02 33 81 29 87

SUPPLÉANTS : M. DENIS – M. BRISARD

1^{re} circonscription :

- Cantons d'ALENÇON-I, CARROUGES (arr. d'ALENÇON) et de MORTRÉE
- Communes de LA COCHÈRE et de NOMANT-LE-PIN (arr. d'ARGENTAN)

LA LOUVETERIE

DANS LE DÉPARTEMENT



MERCIER Jean-Pierre

Launey
61120 ROIVILLE
Tél. 02 33 35 49 64
Port. 06 20 91 11 31

SUPPLÉANTS : M. DE CRÉCY – M. CORDEAU

6^e circonscription :

- Cantons de LA FERTÉ-FRESNEL, de TRUN, de VIMOUTIERS
- Communes d'ÉCHAUFFOUR, d'OMMÉEL, de ST-PIERRE-LA-RIVIÈRE, de SURVIE (arr. d'ARGENTAN), de ST-PIERRE-DES-LOGES (arr. de MORTAGNE)



DE CRÉCY Philippe

Le Coudray
61380 MAHERU
Tél. 02 33 34 57 87

SUPPLÉANTS : M. HUBERT – M. MERCIER

3^e circonscription :

- Cantons de L'AIGLE VILLE-EST et OUEST, de TOUROLVRE (arr. de MORTAGNE), de MOULINS-LA-MARCHE (à l'exclusion de la commune de ST-PIERRE-DES-LOGES)
- Communes de STE-GAUBURGE et de STE-COLOMBE (arr. d'ARGENTAN)



BRISARD Alain

Le Gué de Lente
61250 ST NICOLAS-DES-BOIS
Tél. 02 33 26 05 38

SUPPLÉANTS : M. FOURREAU – M. HUREL

2^e circonscription :

- CANTONS d'ALENÇON VILLE ET III, de COURTEMER, du MÊLE-SUR-SARTHE, de SÉES (arr. d'ALENÇON), du MERLEREAULT (à l'exclusion des communes de NONANT-LE-PIN, ÉCHAUFFOUR, SAINTE-GAUBURGE, SAINTE-COLOMBE (arr. d'ARGENTAN))

EN ATTENTE DE NOMINATION

SUPPLÉANTS : M. BRISARD – M. HUBERT

5^e circonscription :

- Cantons de BAZOCHES-SUR-HOËNE, de BELLÈME, de MORTAGNE-AU-PERCHE et de PERVENCHÈRES (arr. de MORTAGNE)



HUBERT Yvan

Le Val Piquet
61290 ST-VICTOR-DE-RÉNO
Tél. 02 33 73 36 94
Port. 06 21 04 74 01

SUPPLÉANTS : M. HUREL – M. DE CRÉCY

4^e circonscription :

- Cantons de LONGNY-AU-PERCHE, de NOCÉ, de RÉMALARD et du THEIL-SUR-HUISNE (arr. de MORTAGNE)

ÉQUIPAGES DE DÉTERREURS ORNAIS

AYANT ATTESTATION DE MEUTE

M. ANSEL Maximilien

Le Bois Morel • 61320 St-Martin-l'Aiguillon
Tél. 06 16 23 09 89

M. ARCANGER Benoît

21, Place du Marché • 61350 Passais-la-Conception
Tél. 02 33 38 72 81

M. BECHET Joël

Le Bourg • 61600 Le Grais
Tél. 06 60 42 21 54

M. BEILLARD Lionel

Les Toiseries • 61400 La Chapelle Montligeon
Tél. 02 33 83 90 10

M. BIDAUX Benoît

La Charpenterie • 61220 Le Ménil-de-Briouze
Tél. 06 12 05 00 53

M. BISSON Jean-Luc

Chantelou • 61150 Joué-du-Plain
Tél. 02 33 36 52 44

M. BOUTE Gaston

La Boulaye • 61100 La Chapelle-Biche
Tél. 02 33 66 86 12

M. CARVILLE Benoît

Les Landes • 61100 Saint-Paul
Tél. 06 09 24 13 38

M. DELAUNAY Roger

Pommereux • 61150 Montgaroult
Tél. 02 33 35 14 03

M. DELORY Claude

147, La Hisière • 61100 Flers
Tél. 06 68 72 47 33

M. DROUIN Pascal

85, rue de Paris • 61100 Flers
Tél. 02 33 65 25 07

M. DUBOIS Emmanuel

Le Tertre • 61600 St-Patrice-du-Désert
Tél. 06 87 94 01 34

M. DUTARDRE Régis

La Charpenterie • 61420 Gandelain
Tél. 06 12 94 76 40

M. FICHET Alain

Le Breuil • 61440 St-André-de-Messei
Tél. 02 33 64 29 11

M. FRANÇOIS Hervé

Les Vignes • 61250 St-Nicolas-des-Bois
Tél. 02 33 32 86 08

M. FROGER Alain

34 Le Bourg Caillet • 61150 Serans
Tél. 06 49 72 69 35

M. GAULIER Christian

Les Goutiers • 61190 La Poterie au Perche
Tél. 02 33 25 95 12

M. GAUTIER Ludovic

14, rue Basse • 61800 Tinchebray
Tél. 02 33 66 28 71

M. GELIOT Marc

23, Boulevard Suchet • 75016 Paris

M. GERARD Modeste

Le Poirier • 61600 St-Patrice-du-Désert
Tél. 02 33 37 13 97

M. GIRARD Alain

23, rue du Verger de la Providence • 61500 Sées
Tél. 06 65 09 11 70

M. GUERIN Damien

Route de Saint-Siméon • 61350 L'Épinay-le-Comte
Tél. 02 33 30 46 58

M. GUYOT Dominique

La Guillerie • 61130 Bellou-le-Trichard
Tél. 02 33 83 23 28

M. HEINRY Mickaël

Ancellière • 61340 Dance
Tél. 02 33 73 43 36

M. JAHANDIER Christophe

La Hardière • 61370 Ste-Gauburge-Ste-Colombe
Tél. 06 11 85 01 50

M. LAPRUNE Rodolphe

Les Coutures • 61210 Bazoches-au-Houlme

M. LEBOSSÉ Maurice

Hôtel Morton • 61350 St-Mars-d'Égrenne
Tél. 02 33 38 73 27

M. LECOIS Michel

16, chemin de l'Aufrère • 61100 Landisacq
Tél. 02 33 65 83 38

M. LESGAGES Marcel

31, rue Dr Petit • 61220 Briouze
Tél. 06 03 41 77 88

M. LESGAGES René

La Rivière • 61150 Joué-du-Plain
Tél. 02 33 36 20 37

M. MALLET Sébastien

L'Ètre au Roi • 53140 Lignéres-Ornières
Tél. 02 33 03 01 87

M. MARTIN Jean

La Bistière • 61100 Cerisy-Belle-Étoile
Tél. 02 33 66 52 65

M. MARTIN Raoul

18, rue de la Gare • 61330 Céaucé

M. MARTIN Stéphane

18, rue de la Gare • 61330 Céaucé

M. MONTIEGE Gervais

La Faïencerie • 61420 St-Denis-sur-Sarthon
Tél. 02 33 31 03 85

M. OLIVIER Emmanuel

Le Bourg • 61420 Gandelain
Tél. 02 33 27 46 49

M. PESTEL Jacky

19, Cité Edouard Portier • 61160 Chambois
Tél. 06 88 88 36 02

M. PLUMAIL Sébastien

Le Champ Thomas • 61700 St-Brice-en-Passais
Tél. 02 33 37 77 84

M. QUENTIN Maurice

Le Parc • 61700 Champsecret
Tél. 02 33 38 55 76

M. ROGER Laurent

Le Chemin • 61600 La Chaux
Tél. 02 33 37 91 79

M. ROUXEL Jonathan

16, rue de Beauséjour • 61250 Condé-sur-Sarthe
Tél. 02 33 82 02 91

M. ROUZIER Gérard

Le Bois • 61150 St-Brice-sous-Rânes
Tél. 02 33 35 27 77

M. TAMSEDDAK Nassim

La Courtauderie • 61450 Banvou
Tél. 06 21 87 22 17

M. TURBOUT Gérard

La Haie • 61220 Briouze
Tél. 02 33 82 02 91

M. VIVIE Sébastien

La Bellière • 61550 Gauville
Tél. 02 33 24 28 69

M. WHITTON Mickaël

Les Hayes • 61440 St-André-de-Messei
Tél. 02 33 14 15 79

NB : Certains équipages n'apparaissent plus dans la liste car le carnet obligatoire n'a pas été retourné à la F.D.C.61.



ASSOCIATION ORNAISE DES ÉQUIPAGES DE VÈNERIE SOUS TERRE

Amis Veneurs, Amis Chasseurs,

L'association tenait son assemblée générale à Silly-en-Gouffern dans les nouveaux locaux de la Fédération des Chasseurs de l'Orne, des locaux très fonctionnels dans un cadre merveilleux. Cette assemblée toujours très suivie accueillait deux nouveaux équipages et aussi les représentants de la Fédération : Messieurs MARTIN et VIVIE.

Après le bilan financier, il était fait le bilan de l'année écoulée, manifestations diverses où l'AOEVST était présente : les principales étant Carrouges et la journée inter-équipages. Carrouges où le mauvais temps nous a posés quelques problèmes pour l'organisation du concours de déterrage, mais beaucoup de monde à notre stand. La journée inter-équipages en revanche était, elle placée sous

le signe du soleil, ce qui nous a permis d'accueillir une centaine de participants. Une belle journée organisée par le rallye Bellêmois suppléé par l'équipage du Bon Tintin et du Canis Lupus, une réussite, merci messieurs. Pour cette année 2013, cette journée se situera dans la région de Villers-en-Ouche.

Il arrive assez souvent que l'on m'appelle pour savoir comment constituer un équipage, mais aussi comment découvrir ce mode de chasse ou même comment faire partie d'un équipage.

Notre association se tient à votre disposition pour tous ces renseignements, soit par téléphone ou à notre stand à Carrouges. N'hésitez pas, nous sommes là pour ça.

L. BEILLARD
PRÉSIDENT

PRÉSIDENT

Lionel BEILLARD
Tél. 02 33 83 90 10

VICE-PRÉSIDENT

Patrice COMBELLE

SECRÉTAIRE

Geneviève GODARD
Tél. 02 33 25 76 28

SECRÉTAIRE-ADJOINTE

Michel AUBRY

TRÉSORIER

Stéphane CARMELLE

TRÉSORIER ADJOINT

Sébastien VIVIE

MEMBRE

Jean-François GODET





ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES **GARDES-CHASSE** PARTICULIERS DE L'ORNE

L'association départementale est composée de 120 gardes chasse particuliers.

Tous les ans, une trentaine de nouveaux futurs gardes suivent les formations obligatoires avant toute chose. Les formations se composent de deux modules : un théorique, l'autre pratique. Ces modules sont donnés par les techniciens de la Fédération des chasseurs et les agents de l'Office National de la

Chasse et de la Faune Sauvage. Les inscriptions sont prises par la Fédération des Chasseurs au siège de la F.D.C.61 à Silly-en-Gouffern en téléphonant au 02 33 67 99 39 ou par courrier à la Fédération des Chasseurs de l'Orne, BP 70015 61201 Argentan cedex.

Tous propriétaires ou détenteurs de droit de chasse peuvent nommer une personne en vue de leur attribuer des territoires à garder à condition qu'elle ait rempli toutes

les démarches nécessaires afin de pouvoir accomplir leur mission. Il serait souhaitable qu'un nombre plus important de gardes particuliers rejoignent l'association. Une à deux journées de formation peuvent être effectuées chaque année. Le 30 août 2013, à 20 h, une réunion préparatoire avant ouverture aura lieu à Silly-en-Gouffern.

Toute personne adhérente peut faire partie du bureau et prendre une assurance liée à ses activités.

PRÉSIDENT

Bernard GARNIER
La Chatellière
61450 LE CHATELLIER
Tél. 02 33 66 98 43

VICE-PRÉSIDENT

Raymond SAMSON
Bellevue
61400 SAINT-MARD-DE-RENO
Tél. 02 33 25 09 18

TRÉSORIÈRE-SECRÉTAIRE

Stelliane BETTEFORT
Le Bourg
61500 LE CERCUEIL
Tél. 02 33 27 02 14

SECRÉTAIRE-ADJOINT

Jean-Claude LESIEUR
Le Cormier
61340 DANCE
Tél. 02 33 83 00 69

TRÉSORIER-ADJOINT

Daniel LECUYER
21, rue des Capucins
61200 ARGENTAN
Tél. 02 33 36 05 42





ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE **GIBIER** **D'EAU** ET MIGRATEURS DE L'ORNE

Nos assemblées générales se faisant en fin de saison au mois de février, en voici le résumé du 15/02/2013.

Le président Raymond LAMY commença par une minute de silence en l'honneur de Gérard LECAIME administrateur et de Michel BOUGEARD membre, décédés cette saison.

Puis il présenta l'activité pour la saison 2012-2013 :

- Participation aux réunions et assemblée générale de l'Association Nationale des Chasseurs de Gibier d'Eau.
- Voyage ornithologique au marais de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine (35) et découvertes de pêcheries traditionnelles et bouchots dans la baie du Mont-St-Michel, le 24 mars 2012.

➤ Participation à la fête de la chasse et de la pêche de Carrouges 2012. Réunis avec les autres associations nous remercions le soutien de notre fédération. Réédité pour 2013.

➤ Suivait les interventions de M. Didier VERGY Président de l'Association Nationale des Chasseurs de Gibier d'Eau (ANCGE) et de notre président de Fédération M. Christophe de BALORRE avec de nombreuses questions et réponses.

➤ Le bilan moral et financier est adopté à l'unanimité.

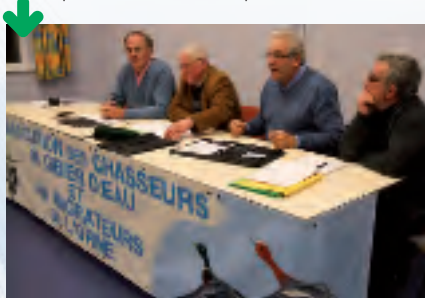
➤ Renouvellement des administrateurs.

Après plus de 20 ans de présidence, Raymond LAMY ne se représente pas, laissant place à un plus jeune. Nous le remercions pour toutes ces années passées.

À l'issue de l'assemblée, les membres du conseil d'administration se sont réunis afin de constituer le nouveau bureau :

Président : Jean-Jacques JOUENNE,
1^{er} Vice-président : Hugues MASSON,
2^e Vice-président : Loïc BEAUDOIRE,
Trésorier : Gérard DUCREUX,
Secrétaire : Gilles DUQUESNAY.

DE GAUCHE À DROITE : Christophe de BALORRE, président de la F.D.C.61, Raymond LAMY ancien président de l'ACGEMO, Didier VERGY président de l'ANCGE et Jean-Jacques JOUANNE, nouveau président de l'ACGEMO.



ACGEMO siège social :
F.D.C.61 – BP 70015
61201 Argentan Cedex
Email : gibierdeau61@voila.fr

PRÉSIDENT

Jean-Jacques JOUENNE
62, rue W Martel
61200 Sarceaux
Tél. 02 33 67 41 14

SECRÉTAIRE

Gilles DUQUESNAY
10, rue du Dr-Petit
61220 Briouze
Tél. 02 33 64 03 09

TRÉSORIER

Gérard DUCREUX
Launay Vénieux
61100 St-Paul
Tél. 02 33 65 73 96



Ce printemps fut mouvementé pour le nouveau président et son bureau.

Une manifestation était prévue le 25 mai 2013 en baie de Seine contre notamment la suppression de gabions, pour des dates d'ouverture début août et des dates de fermeture fin février pour le gibier d'eau, etc. Nous avons décidé d'y participer pour y apporter notre soutien. Un car de 55 places était complet, nous prenions en charge le coût. Mais cette manifestation a été annulée en dernière minute suite à des accords trouvés.

Cela démontre notre forte mobilisation et le dynamisme des chasseurs.

En très peu de temps nous avons dû trouver une solution pour utiliser le car réservé, et organiser un voyage familial à Honfleur le 25/02/2013 où seule les visites étaient payantes.

Après un départ de Briouze et Argentan, nous avons pris les petites routes, nous faisant profiter des beaux pommiers en fleurs et au détour la traversée de petits marais.

Arrivés à Honfleur, nous avons visité le parc « Naturospace », espace tro-

pical avec de nombreux papillons multicolores pour le bonheur des yeux. Le midi pique-nique, puis pour l'après midi, promenade commentée dans l'estuaire de la Seine avec passage de l'écluse, ports de commerce de Honfleur et du Havre et, bien sûr, tours sous le Pont de Normandie.

Nous avons passé une superbe journée ensoleillée avec des visites sympathiques et surtout une ambiance conviviale.



ASSOCIATION DES PIÉGEURS DE L'ORNE

APO ... MERCI... LA SANTÉ VA TRÈS BIEN !!! Encore une assemblée générale bien réussie pour l'Association des Piégeurs agréés de l'Orne

Ce samedi 25 mai, c'est plus de 150 personnes qui se sont rendues à l'invitation du président et des membres du bureau de l'APO pour cette assemblée générale annuelle qui fût une très belle journée de rencontre et de convivialité. Vous trouverez dans la suite de cet article une partie du rapport moral du président, ci-joint le déroulement de cette journée et un aperçu de l'activité de l'association durant cette saison 2012-2013. Le président Jean-Claude LEROUX et son conseil d'administration remercient l'ensemble des participants, notamment Monsieur COLLEONY (directeur de la DDT), l'ONCFS, la F.D.C.61 et le monde agricole.

Petit aperçu du rapport moral de cette assemblée générale

Avant de débiter nos travaux, par déférence, il nous faut avoir une pensée à la mémoire de nos amis piégeurs ou de leur proches qui nous ont quittés cette année. Par habitude et dans le respect de n'oublier personne, je ne les citerai pas mais chacun aura une pensée pour celui ou celle qu'il aura vu disparaître, nous allons donc nous lever et observer une minute de silence en leur mémoire. Je vous remercie.

Créée en 1998, notre association fête donc cette année son 15^e anniversaire. Bien sûr beaucoup d'eau a coulé sous les ponts et c'est grâce à ces années d'expériences que les rouages de l'APO sont désormais bien huilés. Mais si cela fonctionne en restant modeste, disons... pas mal... pour ne pas dire très bien !!!, c'est tout simplement grâce à vous toutes et à vous tous, que nous le devons. Car en effet comme j'aime à le dire et à le répéter sans vos présences à nos côtés nous ne serions rien, mais vraiment rien... Je dirai en employant une formule souvent utilisée et que vous connaissez tous que : Notre petite entreprise... ne connaît pas la crise !!! En effet, cette année nos adhésions ont connu une augmentation de près de 6 % de quoi faire rougir certains prévisionnistes je crois... car avec les nouvelles personnes agréées cette année, nous nous réjouissons d'avoir franchi le cap tant envié des 500 adhésions !!! le

vent est dans les voiles, souhaitons qu'il continue à souffler dans le bon sens... Mon prédécesseur M. Alix DEMARTY avait placé la barre très haute en me « faisant cadeau du bébé », l'enfant était bien portant. Il nous fallait donc lui faire prendre du poids, ce que, entouré du conseil d'administration et de tous les adhérents, j'ai essayé de faire. Soyez toutes et tous remerciés de votre aide. Mais soyons réalistes et pragmatiques car le bébé n'est devenu qu'un adolescent et il va nous falloir l'emmener à sa maturité. Je pense qu'il nous faudra encore affronter pas mal de choses... mais soyez-en certain... nous le ferons. Il me faut rendre un hommage particulier à tout le staff du conseil d'administration de l'APO qui m'apporte aide et soutien dans ce travail. Votre présence et votre adhésion nous confortent de plus en plus à être cette force première de régulation des nuisibles dans l'Orne. L'APO, de part sa présence et l'efficacité de ses membres, est une entité omniprésente et incontournable au niveau cynégétique dans l'Orne. Vous piégeurs, agissez concrètement, à appliquer les arrêtés ministériels et préfectoraux qui stipulent que le piégeage des animaux classés nuisibles ont pour but principaux les intérêts suivants :

- 1- Intérêts de la santé et de la sécurité publiques.
- 2- Prévention des dommages aux activités agricoles, forestières et aquacoles.
- 3- Protection de la faune et de la flore.

Il est vrai que le législateur dans sa soit disante infinie sagesse ne nous facilite pas la tâche. Être piégeur en 2013 ressemble presque à un *apostolat*. CONTRAINTE CONTRAINTE ET TOUJOURS CONTRAINTE.

Les piégeurs sont tout à fait estimables car ils pratiquent leur activité avec leurs propres deniers et prennent sur leur temps libre ou celui qu'ils devraient octroyer à leur famille. Bravo... et surtout... continuons. La Fédération dans son nouveau site, nous a également proposé la réalisation d'un sentier de piégeage. Le conseil d'administration de l'APO assisté de Messieurs L'HONORÉ et LAMY ont retroussé leurs manches. Je pense que cette réalisation n'en est qu'à son premier jet. Il sera comme toute chose, perfectible. La seule subvention que nous percevons est en faite celle de la F.D.C.61 qui

devrait, nous l'espérons, être reconduite cette année. Nous en remercions par avance, le président de BALORRE et tout le conseil d'administration de la F.D.C.61. Notre plaisir est grand de compter parmi nos adhérents des amis chasseurs, déterreurs, veneurs gardes particuliers. L'union ne fait t-elle pas la force !!!!

Une petite piqûre de rappel pour la manipulation des renards morts. De grâce mettez des gants... l'échinococcose alvéolaire existe et vous guette... ne croyez pas, bien qu'elle soit mise un peu sous l'éteignoir pour éviter peut-être une psychose qu'elle a disparu.... Mais soyez vigilants, très vigilants. La leptospirose véhiculée par les rongeurs est-elle aussi, toujours présente.

Les activités de l'APO pour 2012

Elles se sont soldées par notre présence aux comices agricoles de la Chapelle-Montligeon... et à la fête de Carrouges où notre stand, aimablement mis à disposition par la F.D.C.61, reçoit toujours le même franc succès. Il faut avouer que cette réussite est due en particulier à tout le staff de notre conseil d'administration auquel vient s'ajouter la sympathique présence d'épouses dont la disponibilité est remarquable. Merci à toutes. Notre vœu le plus cher, à nous tous, serait que quelques jeunes puissent nous rejoindre afin d'assurer la pérennité de notre association dans l'avenir.

Il me faut clôturer ce rapport moral et je le ferai brièvement en vous redisant en toute modestie qu'un président seul, n'est absolument rien. Malgré toutes les vicissitudes et toutes les embûches qui nous attendent restons solidaires et nous serons, espérons le un jour, être reconnus. J'espère ne pas vous décevoir dans la mission que vous m'avez confiée. Mais croyez-moi, personnellement vous parler est un RÉEL PLAISIR. Je conclurai par ces quelques mots qui stipulent que : l'APO ce n'est pas toujours que du gâteau... mais être piégeur fait aussi partie du bonheur. Comme décrit au début de cet article, ces quelques lignes sont le parfait reflet de l'activité de notre association. Adhérez sans aucune modération à l'APO.

Jean-Claude LEROUX
Président



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER

Cette saison de chasse a été marquée par une certaine fébrilité de l'administration à propos de la chasse du sanglier.

La population serait en forte augmentation dans le département ! En vérité de réels problèmes sont surtout apparus dans le secteur de Gouffern, et on peut raisonnablement penser qu'ils sont en partie dus aux bouleversements du biotope local par le passage des deux autoroutes A28 et A88.

Quoi qu'il en soit, nous nous devons d'être vigilants et d'assumer nos responsabilités de chasseur :

- Une parfaite éthique de chasse, une sécurité optimale, des consignes de tir simples et adaptées, et la recherche des animaux blessés en toutes circonstances.
- Un respect de nos engagements

d'agrainage. Soit on agraine pas du tout, soit on agraine toute l'année en privilégiant les périodes de plus grande sensibilité des productions agricoles.

- Un retour sans exception et dans les délais des cartons de prélèvements de grand gibier. Les éléments collectés sont le seul moyen pour justifier de la dynamique des populations et étayer les choix de gestion auprès de l'administration. N'oubliez pas que malgré les efforts déployés par la Fédération des Chasseurs de l'Orne, par notre association et par bien d'autres ; au final en matière de chasse c'est le préfet qui décide.

J'attire votre attention sur un point important, le non retour d'un carton de prélèvement constitue une infraction.

Il faut prendre en main l'avenir de la chasse, être irréprochable, préserver les milieux naturels et leur accès aux populations naturelles de grands gibiers.

C'est le message que porte l'association des Chasseurs de Grand Gibier de l'Orne. Si vous y êtes sensibles, je vous invite à nous rejoindre en adhérant à l'association pour porter fort et loin la pratique raisonnable de la chasse au grand gibier.



BREVET GRAND GIBIER

La chasse réclame de plus en plus la compétence et la responsabilité de ses pratiquants. Dans le but d'aider les chasseurs à améliorer leurs connaissances et leur qualification, l'association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier a créé le BREVET GRAND GIBIER. L'association de l'Orne se propose d'organiser une session de formation (les vendredis soirs et samedis matins au centre F.D.C.61 de Silly-en-Gouffern) avec examen en juin 2014.

Ce brevet est un test qui constitue une réelle et sérieuse référence cynégétique composé de deux épreuves :

1) Une épreuve pratique

- ou tir à balle sur cible fixe et mobile,
- ou tir à l'arc sur cible fixe.

2) Une épreuve théorique

- contrôle des espèces (40 questions),
- connaissance de la forêt (20 questions)
- la chasse du grand gibier (30 questions),
- la gestion des espèces (10 questions).

Fiche d'inscription à retourner à :

M. Jean PALLUD, secrétaire ADCGG Orne – Place de la Poste – 61240 LE MERLERAULT

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél :

ADCGGO

c/o Jean PALLUD

Place de la Poste

61240 Le Merlerault

E-mail : adcggorne@orange.fr

Composition du Bureau

PRÉSIDENT

Benoît POISOT

1^{ER} VICE-PRÉSIDENT

Daniel LAHEYNE

2^E VICE-PRÉSIDENT

Daniel BOUVE

SECRÉTAIRE ET TRÉSORIER

Jean PALLUD

Fédération des Chasseurs de l'Orne

RECENSEMENT DES DÉGÂTS CAUSÉS PAR LES PRÉDATEURS

(remplir une fiche par dégât)

Nom, Prénom :

Adresse exacte :

.....

Commune : Code Postal :

DESCRIPTION DES FAITS

Lieu des dégâts :

Date des dégâts :

Nature des dégâts : (nombre)

Poulets : Canards : Pintades :

Oies : Autres :

Préjudice financier estimé :

Prédateurs(s) supposé(s) :

A (ont)-t-il(s) été capturé(s) ? OUI ☐ NON ☐

Autres Observations :

.....

Fait à : le

Signature

* Si possible joindre une photo

Fiche remplie par : (nom, prénom, adresse) :

.....

Cette fiche est à retourner à la Fédération des Chasseurs
BP 70015 – 61201 ARGENTAN Cedex



Fête de la Chasse et de la Pêche au Château de CARROUGES

ORNE (61) - Centre des monuments nationaux

Ouverture
au public les

Sam.
3
9h

et

Dim.
4
9h

Août
2013

Grande Messe
de Saint-Hubert
11h le dimanche

Feu d'Artifice
samedi soir

Spectacle en soirée
samedi

Entrée : 9 €

Forfait "2 jours" : 14 €

Enfant (-15 ans) : gratuit

Visite du château incluse



www.fetedelachasse.fr
Mail : rallye.la.passee@wanadoo.fr



CENTRE DES
MONUMENTS NATIONAUX



disponible
sur le bouquet



LOISEL Motoculture

Présidente de la
Chasse
en Orne

ouest
france

NORMANDIE TV

St Jean Fréon

ALBION
FRANCE
BOISSONS

Ets. AGUILLE
Spécialité de la cuisine à la mode
de la région de la Sarthe

TERRES & EAUX

— CHASSE — PÊCHE — ÉQUITATION — ANIMAL — NATURE —

www.terreseteaux.com

HORAIRES D'OUVERTURE
Lundi au Jeudi
de 09H00 à 12H30
et de 14H00 à 19H30
Vendredi et Samedi
de 09H00 à 19H30 NON STOP



LE MANS - SAINT SATURNIN

12, rue de Villeneuve - ZAC des portes de l'Océane

72650 SAINT SATURNIN

Tél. : +33 (0)2 43 14 56 00

Autoroute A11, sortie 7 ou 22 Le Mans

VOTRE TERRITOIRE CHASSE

une armurerie exposant plus de 200 armes de chasse et de tir, une cartoucherie proposant plus de 300 références de munitions, un rayon équipement de l'arme et du chasseur ainsi qu'un rayon optique et coutellerie.



LA PASSION DES SERVICES

un atelier d'armurerie, un tunnel de tir et une équipe de passionnés pratiquants à votre service !



NICOLAS
armurier diplômé
de l'école de Liège



GUILLAUME
votre conseiller chasse
expert grand gibier



PASCAL
responsable du territoire
chasse, expert petit gibier

VOTRE TERRITOIRE ANIMAL

une diversité d'aliments, d'accessoires pour l'élevage, le dressage, le piégeage...



VOTRE TERRITOIRE HABILLEMENT

plus de 200 modèles de vêtements, de bottes et de chaussures pour la chasse, le ball-trap et l'outdoor.



Du 26 juillet au 20 août 2013 OPERATION GIBIER D'EAU

**WEEK-END SPÉCIAL
MUNITIONS DE SUBSTITUTION**

vendredi 26 et samedi 27 juillet 2013

-20% sur toutes les boîtes⁽¹⁾
de cartouches de substitution

Du 30 août au 28 septembre 2013 OPERATION OUVERTURE

WEEK-END SPÉCIAL CARTOUCHES

du 06 au 08 septembre 2013

-20% sur toutes les boîtes⁽¹⁾ de
cartouches et de balles de chasse

WEEK-END FÊTE DE LA CHASSE

du 20 au 22 septembre 2013